

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

-----@-----

GROUPEMENT DE CABINETS



**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2020**

Rapport définitif

AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par le **Groupe**

BELMAG-Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES

Avril 2023

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

-----@-----

GROUPEMENT DE CABINETS



**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRANSPORTS AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2020**

Rapport définitif

AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par le **Groupe**

BELMAG-Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES

Avril 2023



BELMAG Sarl



GROUPEMENT

Cotonou, le 24 Avril 2023

N/Réf : 026/BELMAG/EVEREST EXP ASSOC/ 23

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics**

Cotonou - BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion
budgétaire 2020 - **Dépôt du rapport définitif de (MIT).**

Monsieur le Président,

Conformément aux termes de référence de la mission d'audit des marchés publics passés au titre de l'année 2020 qui nous a été confiée et après l'organisation des rencontres et séances de travail avec les structures concernées, nous avons élaboré le présent rapport de mission.

Ce rapport retrace les conclusions de nos travaux de revue des procédures de passation des marchés passés au titre de la gestion 2020 au niveau du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT).

Au cours de notre mission, nous avons rencontré le Directeur Général des Infrastructures du MIT, la Personne responsable des marchés publics du MIT, et les membres du secrétariat de la PRMP du MIT. Nous tenons ici à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de revue a été conduite en conformité avec les textes en vigueur sur la passation des marchés publics, notamment la Loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ainsi que leurs différents textes d'application. La revue a été également conduite suivant les normes de revue a posteriori de la banque mondiale. Notre mission a également été conduite en conformité avec les exigences des TDR de la mission que nous avons adaptée aux situations observées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



Elvire AGBASSAGAN

*Juriste, Spécialiste en Passation des
Marchés Publics*

SOMMAIRE

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX.....	9
1. RESUME DES CONCLUSIONS.....	10
1.1 DILIGENCE N°1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS.....	10
1.2 DILIGENCE N° 2: L’APPRECIATION DE L’ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAINE DES MARCHES PUBLICS.....	10
1.3 DILIGENCE N° 3 : L’APPRECIATION DE L’INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME.....	12
1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L’EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES	13
1.5 DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES 15	
1.6 DILIGENCE N° 6 : L’EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS.....	17
1.6.1 A propos du dispositif de gestion des biens acquis.....	17
1.6.2 A propos du dispositif de sécurisation de ces biens.....	17
1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES.....	18
2. CONTEXTE DE L’INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	19
2-1 JUSTIFICATION DE LA MISSION	19
2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS	19
2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION	20
2-4 DIFFICULTES RENCONTREES.....	21
3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS.....	22
3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	22
3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	23
3-2-1 – Les organes de passation des marchés publics.....	23
3-2-1 – Les organes de contrôle des marchés publics	23
3-2-1 – L’organe de régulation des marchés publics	24
3-3 CADRE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL	24

4.	APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	26
4-1	NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS.....	26
4-2	METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE	26
4-3	CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	35
4-4	ÉCHANTILLONNAGE.....	39
5.	RESULTATS DES TRAVAUX.....	40
5-1	MARCHES AUDITES (OU ECHANTILLONNES).....	40
5-2	OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CAPACITES DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTROLE.....	42
5-2-1	<i>Présentation des organes</i>	42
5-2-2	<i>Conformité des organes par rapport aux textes</i>	42
5-2-3	<i>Fonctionnement des organes</i>	42
5-2-4	<i>Capacités des membres des organes</i>	43
5-3	OPINION SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES QUI ECHAPPENT AU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES	43
5-4	OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS	43
5-4-1	<i>Opinion sur le respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics</i>	43
5-4-2	<i>Opinion sur les cas de non-conformité des procédures avec les prescriptions de la loi portant code des marchés publics et ses textes d'application</i>	47
5-4-3	<i>Opinion sur la procédure ayant fait l'objet de plaintes, sur le règlement desdites plaintes par l'autorité contractante ainsi que l'application des décisions rendues par l'ARMP</i>	48
5-4-4	<i>Opinion sur la pertinence et la conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence.</i>	48
5-4-5	<i>Adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement.</i>	48
5-4-6	<i>Situation d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres (AO)</i>	48
5-4-7	<i>Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres restreint (AOR)</i> 49	
5-4-8	<i>Opinion sur la Situation d'attribution de marchés passés en procédure de sollicitation de prix et la compétitivité des prix desdits marchés</i>	49
5-4-9	<i>Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés en procédure d'entente directe</i> 49	
5-4-10	<i>Opinion sur la régularité de la prise d'avenants</i>	50
5-4-11	<i>Opinion sur fractionnement des marchés et collusion de fournisseurs</i>	50
5-4-12	<i>Opinion sur la qualité des dossiers d'appel à concurrence</i>	50
5-4-13	<i>Opinion sur les rapports d'évaluation des offres et PV d'attribution provisoire</i>	51
5-4-14	<i>Opinion sur la notification des résultats d'attribution</i>	51
5-4-15	<i>Opinion sur la publication des avis dans les délais réglementaires</i>	52
5-4-16	<i>Opinion sur les avis de l'organe de contrôle compétent</i>	53
5-4-17	<i>Opinion sur la publication de l'avis d'attribution définitive</i>	53
5-5	EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	54
5-5-1	<i>Respect des délais de passation</i>	59
5-5-2	<i>Respect des délais d'exécution des marchés</i>	69

5-6 SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DES MARCHES	76
FINANCEMENT : BUDGET INTÉRIEUR	79
6. CONSTATS GÉNÉRAUX	132
7. ANALYSE DES RISQUES	133
8. RECOMMANDATIONS	142
9- PLAN D'ACTION	144
10. CONCLUSIONS	148
11. ANNEXES	149

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BQ	Bonne Qualité
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Evaluation
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
ED	Entente Directe
EQ	Excellente Qualité
I	Insatisfaisant
MI	Modérément Insatisfaisant
MP	Modérément Performant
MQ	Mauvaise Qualité
NP	Non Performant
NC	Non Conforme
P	Performant
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics

PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PTF	Partenaire Technique et Financier
SPM	Spécialiste en Passation de Marchés
S/PRMP	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TdR	Termes de Référence
TI	Très Insatisfaisant
TP	Très Performant
OS	Ordre de Service

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1: CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	35
TABEAU 2: BAREME D'EXPRESSION DE L'OPINION GLOBALE	36
TABEAU 3: APPRECIATION DU DEGRE DE CONFORMITE DES PROCEDURES	38
TABEAU 4: ÉCHANTILLONNAGE DES MARCHES SOUS REVUE/AUDIT DE CONFORMITE DES MARCHES MIT GESTION 2020	39
TABEAU 5: REPARTITION DES MARCHES SOUS REVUE PAR TYPE DE PROCEDURES	40
TABEAU 6: ÉVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.	54
TABEAU 7: DELAIS DE PASSATION DES MARCHES	60
TABEAU 8: SYNTHESE DES OBSERVATIONS	76
TABEAU 9: ANALYSE DES RISQUES	134
TABEAU 10: CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	142
TABEAU 11: TABLEAU : PLAN D'ACTION	144

1. RESUME DES CONCLUSIONS

Les principaux résultats obtenus à l'issue de l'audit, se présentent ainsi qu'il suit :

1.1 DILIGENCE N°1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS

Conformément aux TdR de la mission, la revue du cadre juridique des marchés publics a été faite notamment à travers le cadre légal, réglementaire et institutionnel.

Cette revue a permis de noter qu'il y a deux (02) textes qui sont applicables aux marchés sous revue durant l'année 2020. Il s'agit de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 et de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application portant code des marchés publics en matière de passation des marchés.

Toutefois, les décrets d'application de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ont été signés le 23 décembre 2020 et publiés au journal officiel de la République du Bénin, le 15 juin 2021 pour une partie et le 1^{er} juillet pour le reste.

De ce fait, nous avons deux périodes, à savoir les marchés sous revue du code de 2017 et ceux sous revue du nouveau code pour compter du 29 septembre 2020.

Mais, dans la pratique, le MIT n'a pas appliqué les dispositions du nouveau code des marchés pour les marchés notifiés après l'entrée en vigueur de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 dans le cadre de la Gestion Budgétaire 2020 étant entendu que les différents décrets et les documents types d'application de cette loi n'étaient pas encore disponibles au 31 décembre 2020.

S'agissant des organes et des procédures, les prescriptions du code des marchés applicables ont été globalement respectées par le MIT.

Ainsi, l'appréciation de cette diligence est **jugée satisfaisante**.

1.2 DILIGENCE N° 2 : L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAÎNE DES MARCHES PUBLICS

Le Ministère des Infrastructures et des Transports dispose en son sein des organes de passation et de contrôle des marchés publics, conformément aux prescriptions du code des marchés publics. La fonction de passation des marchés publics est nettement séparée de la fonction de contrôle des marchés publics. L'organisation et le fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics au sein de l'Autorité Contractante se présentent comme suit :

N°	Rubrique	Fonctionnement souhaitable/Constatations
1	Personne Responsable des Marchés Publics	En vertu des dispositions des articles 1^{ers} et 2 du décret n° 2018-226 du 13/06/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la CPMP, la PRMP est mandatée par l'Autorité contractante pour mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Elle est habilitée à signer le marché au nom et pour le compte de l'Autorité contractante. Le Ministère des Infrastructures et des Transports dispose d'une Personne Responsable des Marchés Publics (Mr Basile KOUDJE) nommée par arrêté n° 014/MIT/DC/SGM/CTJ/SA/013SGG19 du 05/03/2019 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Transports.
2	Secrétariat Permanent de la PRMP	Exigence possible mais expressément non requise au regard des dispositions de l'article 3 du décret n° 2018-226 du 13/06/2018 (la PRMP dispose, <u>au besoin</u> d'un secrétariat permanent). <i>La PRMP du MIT dispose en son sein d'un Secrétariat Permanent qui l'assiste dans ces différentes tâches. En effet,</i> • <i>Monsieur Sessinou Armel Ulrich SAVY, chef service des marchés de fournitures ne dispose pas d'une formation en marchés publics et ce, conformément au contenu de son CV ;</i> • <i>Monsieur Alder Cadnel AGBOKANNON : un des collaborateurs de la PRMP ne dispose pas d'une formation en marchés publics et ne disposait pas d'expérience en passation des marchés avant sa nomination et ce, conformément au contenu de son CV, il n'y a aucune note qui précise le poste qu'il occupe à la PRMP ;</i> • <i>Madame Corinne Omolola Yacine ALECHOU, monsieur Janvier GUEDEMEY, membres du secrétariat permanent de la PRMP ne disposent pas d'une formation en marchés publics et ne disposaient pas d'expérience en passation des marchés avant leurs nomination et ce, conformément au contenu de leurs CV. Leurs différents titres de mutation précisent qu'ils ont été transférés à la PRMP, aucune note ne précise leurs postes exacts à la PRMP ;</i> • <i>Madame Rosemonde Judith Adétola MONTEIRO, membre du secrétariat permanent de la PRMP ne dispose pas d'une formation en marchés publics et ne disposait pas d'expérience en passation des marchés et ce, conformément au contenu de son CV. On n'a pas eu la note de service affectant l'intéressée en tant que membre du Secrétariat permanent de la PRMP.</i> • <i>Cependant, les insuffisances suivantes ont été relevées dans les différents rapports de la PRMP. Il s'agit entre autres de :</i> - Non mention du numéro des marchés ; - Non mention des dates d'approbation des marchés ; - absence du montant des marchés dans les rapports.
3	Commission de Passation des Marchés Publics/Comite de Passation des Marchés/ Commission d'Ouverture et d'Evaluation	L'article 9 du décret n° 2018-227 du 13/06/2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, prévoit la mise en place d'un comité de passation des marchés pour les marchés publics passés par les procédures de demandes de renseignements et de prix. <i>La mission a pu constater l'existence et a pu vérifier la conformité aux exigences règlementaires, des actes de mise en place du comité de passation</i>

N°	Rubrique	Fonctionnement souhaitable/Constatations
		<i>des marchés publics conclus selon les différentes procédures de passation au titre de la gestion 2020.</i> <i>Pour les marchés passés par Entente Directe, les preuves de mise en place des Commissions de Passation des Marchés Publics ont été également mises à notre disposition pour analyse de conformité.</i>
4	Sous-commission d'analyse des offres (supprimée par le nouveau code)	En vertu des dispositions de l'article 11 du décret n° 2018-227 du 13/06/2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, le Comité de passation des marchés suivant les procédures de demandes de renseignements et de prix est chargé de procéder à la réception et à l'ouverture des plis, d'analyser les offres reçues et de désigner l'attributaire provisoire ou définitif selon le cas. Ce comité est présidé par la PRMP ou son représentant (article 10 du décret n° 2018-227).
5	Cellule de Contrôle des Marchés Publics	Aux termes des dispositions de l'article 12 du décret n° 2018-227 du 13/06/2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics des autorités contractantes assure le contrôle a priori de la procédure de passation et du suivi de l'exécution des marchés passés suivant la procédure de DRP et le contrôle a posteriori des marchés publics passés par la procédure de demandes de cotation. Le MIT dispose en son sein d'une Cellule de Contrôle des Marchés Publics composée d'un Délégué de contrôle des marchés publics et appuyé par ces collaborateurs. Toutefois, nous n'avons pas eu accès aux différents actes de nomination du DCMP. Aussi, le rapport de travail annuel de la CCMP n'a pas été mis à notre disposition
Niveau de conformité :		Performance moyennement satisfaisante

1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME

L'intégrité et la transparence du système de passation des marchés du MIT a été appréciée à partir de quelques indicateurs dont :

- la publication du plan de passation des marchés contenant tous les marchés liés à la gestion 2020 ;
- l'ouverture publique des plis et la participation des soumissionnaires ou de leurs représentants aux dites séances ;
- le paraphe des originaux des offres par les membres de la commission/comité de passation des marchés publics (CPMP) devenus commission/comité d'ouverture et d'évaluation ;
- la publication du PV d'ouverture des plis ;
- la notification aux soumissionnaires non retenus du motif du rejet de leur soumission ;

- la publication du PV d'attribution provisoire ;
- la publication de l'avis d'attribution définitive

L'appréciation globale de ces indicateurs pour l'ensemble des vingt-sept (27) marchés audités indique que l'intégrité et la transparence des différents processus de passation n'ont pas été assurées tout au long des processus conduits.

En effet, les différentes publications d'attribution provisoire, la notification aux soumissionnaires non retenus du motif du rejet de leurs soumissions n'ont pas toujours été faites comme requis par les textes et le Procès-Verbal d'ouverture des plis et l'avis d'attribution définitive n'ont été publiés pour aucun des marchés comme requis par les textes.

Ainsi, le processus d'intégrité et de transparence du système a été jugé **Moyennement satisfaisant**.

1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

Les capacités, la compétence et l'expérience des membres des organes de passation et de contrôle des marchés du MIT ont été passées en revue.

Nous avons d'abord vérifié la conformité de la composition des différents organes par rapport aux textes en vigueur. Ensuite, nous avons examiné la compétence et l'expérience de ces organes par rapport aux exigences des décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des deux (02) organes. Il s'agit notamment du décret n° 2018-225 du 13 juin 2018 portant attribution, organisation et fonctionnement des cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin et du décret n° 2018-226 du 13 juin 2018 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Personne Responsable des Marchés Publics et de la Commission de Passation des Marchés Publics en République du Bénin.

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever ce qui suit :

N°	Rubrique	Situation souhaitable / Constatations
1	Personne Responsable des Marchés Publics	Profil requis : Cadre de catégorie A qui a rang de directeur technique, échelle 1 ou niveau équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins quatre (4) ans dans le domaine des marchés publics. <i>En l'espèce, le curriculum vitae (CV) de la PRMP en la personne de Monsieur Basile KOUDJE, montre qu'il disposait du diplôme nécessaire avant sa nomination et justifiait des expériences nécessaires.</i> Monsieur Basile KOUDJE est venu en remplacement de monsieur Roch Célestin HOUNDJE par arrêté n° 014/MIT/DC/SGM/CTJ/SA/013SGG19 du 05/03/2019

N°	Rubrique	Situation souhaitable / Constatations
		portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Transports. La PRMP est un cadre de la catégorie A1-4, matricule 99005, titulaire d'un master en suivi-évaluation des Projets et Programmes, d'un master de recherche en matériaux et structures, d'un master professionnel en gestion des marchés publics, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des projets et développement local, d'un master professionnel en économie des transports et d'un diplôme d'Ingénieur de conception en Génie Civil.
2	Secrétariat Permanent de la PRMP	Composition et profil requis : - un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou de niveau équivalent, ou un archiviste de la catégorie A ou de niveau équivalent ; - un assistant en passation de marchés disposant d'une formation de base en passation des marchés ou d'au moins une année d'expérience dans le domaine des marchés publics. Au MIT : • <i>Monsieur Sessinou Armel Ulrich SAVY, chef service des marchés de fournitures ne dispose pas d'une formation en marchés publics et ce, conformément au contenu de son CV ;</i> • <i>Monsieur Alder Cadnel AGBOKANNON : un des collaborateurs de la PRMP ne dispose pas d'une formation en marchés publics et ne disposait pas d'expérience en passation des marchés avant sa nomination et ce, conformément au contenu de son CV, il n'y a aucune note précisant le poste qu'il occupe à la PRMP ;</i> • <i>Madame Corinne Omolola Yacine ALECHOU, monsieur Janvier GUEDEMEY, membres du secrétariat permanent de la PRMP ne disposent pas d'une formation en marchés publics et ne disposaient pas d'expérience en passation des marchés avant leurs nomination et ce, conformément au contenu de leurs CV. Leurs différents titres de mutation précisent qu'ils ont été transférés à la PRMP, aucune note ne précise leurs postes exacts à la PRMP ;</i> • <i>Madame Rosemonde Judith Adétola MONTEIRO, membre du secrétariat permanent de la PRMP ne dispose pas d'une formation en marchés publics et ne disposait pas d'expérience en passation des marchés et ce, conformément au contenu de son CV. Il n'existe aucune note de service affectant l'intéressée en tant que membre du Secrétariat permanent de la PRMP.</i>
3	Commission de Passation des Marchés Publics/Comite de Passation des Marchés/ Commission d'Ouverture et d'Evaluation	La personne responsable des marchés publics est assistée dans l'exécution de sa mission par la Commission de Passation des Marchés Publics/Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres. Elle est chargée de procéder à l'ouverture et au dépouillement des offres et propositions, de procéder à un réexamen du dossier lorsque l'organe de contrôle compétent émet des observations sur le rapport d'analyse des offres (article 9 du décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020). La CPMP/Commission d'Ouverture et d'Evaluation est une commission ad hoc mise en place dans le cadre de chaque procédure de passation par une note de service après désignation des membres par les responsables des structures concernées (article 10 du décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020).

N°	Rubrique	Situation souhaitable / Constatations
		<i>Au titre de la gestion budgétaire 2020, nous avons noté la mise en place d'une commission ad hoc de passation des marchés publics/comité de passation des marchés dans le cadre de chaque procédure de passation par note de service, avec une composition conforme à la réglementation. Il en est de même de la sous-commission d'analyse des offres chargée d'évaluer, de classer les offres et de proposer des recommandations d'attribution provisoire.</i>
4	Cellule de Contrôle des Marchés Publics	Composition et profil requis : - un chef de cellule qui a rang de directeur technique, spécialiste en passation des marchés publics ou un délégué de la DNCMP ; - un juriste ; - un spécialiste du domaine d'activité dominante de l'autorité contractante, de la catégorie A ou à défaut, B1 ou équivalent ; - un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou équivalent. <i>Le MIT dispose au sein de sa CCMP d'un délégué de contrôle des MP.</i> Limitation : Nous n'avons eu le CV, ni les actes de nomination d'aucun des membres de la cellule de contrôle des marchés publics du MIT .
Niveau de conformité :		Moyennement satisfaisante

1.5 DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES

L'appréciation de la tenue et de la conservation des dossiers et documents des différentes étapes de la passation des marchés sous revue a été effectuée. Notamment à travers la tenue à jour des différents registres et la mise en place d'un système d'archivage physique et numérique.

Ainsi, l'appréciation de la tenue et de la conservation des dossiers et documents des différentes étapes de la passation des marchés sous revue a été faite par la mission. La mise en œuvre de cette diligence nous a permis de relever ce qui suit :

- *Au niveau du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT), une partie de la documentation est au niveau du cabinet du MIT et une partie est au niveau de la PRMP qui est séparée du cabinet ;*
- *les dossiers de marchés ont été mis dans des chemises ou cartables à sangles portant individuellement l'inscription de l'objet du marché. Il n'y a pas une méthode de classement donnée permettant une recherche fructueuse et une exploitation rapide des pièces ;*
- *les dossiers de marchés mis à la disposition de la mission comportent pour la plupart l'ensemble des documents essentiels relatifs à chaque marché, depuis la planification jusqu'à la gestion des contrats : même s'il est vrai qu'il manque au moins une pièce dans certains dossiers de contrat examiné, il n'en demeure pas moins vrai que le taux*

global d'exhaustivité des pièces déterminé par nos soins est de 55,4%, soit un taux global d'incomplétude des pièces de l'ordre de 44,60 % ;

- *Il n'existe pas de classement numérique, de meuble de rangement encore moins, les documents ne sont pas bien archivés et conservés par les acteurs en charge de la passation.*

En conclusion, nous avons noté que le système d'archivage est **moyennement satisfaisant**.

Par ailleurs, l'évaluation de la performance du système de classement et d'archivage mis en place au sein de l'autorité contractante a été faite comme suit :

➤ **Définition des critères**

Tenue et conservation de la documentation relative à la commande publique	Sous-critères			Note moyenne arrondie à l'unité proche	Opinion
	Classement (mise en ordre des documents sur la base des critères préétablis)	Archivage physique (conservation et stockage des documents papier)	Archivage électronique (conservation et stockage des documents numériques)		
Echelle de notation en fonction du risque couru par l'autorité contractante	1 = Mode de classement très satisfaisant	1 = Système d'archivage physique très satisfaisant	1 = Système d'archivage électronique très satisfaisant	1	Performance totalement satisfaisante
	2 = Mode de classement satisfaisant	2 = Système d'archivage physique satisfaisant	2 = Système d'archivage électronique satisfaisant	2	Performance satisfaisante
	3 = Mode de classement moyennement satisfaisant	3 = Système d'archivage physique moyennement satisfaisant	3 = Système d'archivage électronique moyennement satisfaisant	3	Performance moyennement satisfaisante
	4 = Mode de classement insatisfaisant	4 = Système d'archivage physique insatisfaisant	4 = Système d'archivage électronique insatisfaisant	4	Performance non satisfaisante
	5 = Très mauvais mode de classement	5 = Très mauvais système d'archivage physique	5 = Absence d'archivage électronique	5	Très mauvaise performance

➤ **Evaluation de la performance du système de classement et d'archivage**

Tenue et conservation de la documentation relative à la commande publique	Sous-critères		
	Classement	Archivage physique (étant fonction du taux global d'exhaustivité)	Archivage électronique
Note attribuée	3	3	4
Note totale des 3 sous-critères	10		
Note moyenne arrondie à l'unité proche	3,33		
Opinion correspondante	Performance moyennement satisfaisante		

1.6 DILIGENCE N° 6 : L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS

Dans le cadre de notre mission, nous avons constaté que le MIT dispose d'un magasin pour le stockage des biens acquis. Toutes les biens acquis ont été stockées dans le magasin situé à Saint Michel dans l'immeuble DINA.

Les observations se résument ainsi qu'il suit :

1.6.1 A propos du dispositif de gestion des biens acquis

Nos diligences ont pu nous prouver que le système mis en place pour la gestion des fournitures et biens acquis fonctionne assez bien. Nous avons par contre noté qu'il manque de traçabilité pour lier et reconstituer les données relatives à la répartition des fournitures et les différentes commandes.

Une autre étape du dispositif consiste à s'assurer que le stock restant dans les magasins est bien géré et sécurisé. L'observation physique faite dans le cadre de nos travaux, révèle un bon rangement des articles avec le respect de la distance de sécurité.

En conclusion, nous avons noté que le dispositif de gestion des biens acquis **est moyennement satisfaisant**.

1.6.2 A propos du dispositif de sécurisation de ces biens

Nos visites dans le magasin du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) nous ont permis de constater que le stock restant est non négligeable. Des dispositions sont prises également en vue de la sécurisation de ces stocks. Pour ce faire, des agents de sécurité privés sont mis à contribution pour la protection des magasins toujours en activité. Aucun incident, en l'occurrence de vol, n'est survenu depuis leur prise de fonction.

En conclusion, nous avons noté que le dispositif de sécurisation des biens acquis **est moyennement satisfaisant**.

1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES

Les processus de passation des vingt-sept (27) marchés, objet de la revue ont été vérifiés conformément aux textes en vigueur et aux normes établies. Cette revue a été effectuée à travers plusieurs indicateurs depuis la planification du marché, en passant par le déroulement de la passation du marché et le suivi de l'exécution du contrat signé.

A l'issue de cette revue de la passation des vingt-sept (27) marchés audités dans le cadre de la gestion des ressources liées à la GESTION BUDGETAIRE 2020, les appréciations de chaque indicateur de conformité des processus de passation des marchés par rapport à la réglementation ont été déterminées et précisées.

L'appréciation globale du déroulement de toutes les procédures de passation des marchés au niveau du MIT est jugée **Moyennement satisfaisant**.

RESUME DE L'OPINION GLOBALE DE L'AUDITEUR

N°	Désignation	Opinions
01	Le cadre juridique des marchés publics du MIT	Satisfaisant
02	Appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics du MIT	Moyennement satisfaisante
03	Appréciation de l'intégrité et de la transparence du système	Moyennement satisfaisant
04	La compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés	Moyennement satisfaisant
05	La tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés	Moyennement satisfaisant
06	Évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis	Moyennement satisfaisant
07	La revue de la passation des marchés dans le cadre de la gestion des ressources liées à la GESTION 2020	Moyennement satisfaisant
Opinion globale de la performance de la passation des marchés		Modérément Performant

2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2-1 JUSTIFICATION DE LA MISSION

La transposition des directives 4 et 5 de l'UEMOA sur les marchés publics dans la législation béninoise a permis de distinguer à chaque niveau du système des marchés publics, les différents organes avec leurs compétences spécifiques et les responsabilités qui y sont liées (organes de passation, organes de contrôle et organe de régulation). Cette réforme qui aligne le système des marchés publics béninois sur les meilleures pratiques internationales en la matière, comporte d'importantes innovations en ce qu'elle rationalise le contrôle a priori, renforce l'encadrement des régimes dérogatoires, responsabilise davantage les autorités contractantes et systématise le contrôle a posteriori.

Au plan institutionnel, l'adoption et la promulgation de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics consacre la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière, distincte de l'entité centrale de contrôle de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

En effet, aux termes des dispositions du décret n° 2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARMP, celle-ci a, entre autres, pour missions : l'assistance des autorités nationales compétentes dans le cadre de la définition des politiques et de l'élaboration de la réglementation en matière de la commande publique, la formation des acteurs et le développement du cadre professionnel, la mise en œuvre des procédures d'audits techniques indépendants de la commande publique ainsi que la sanction des irrégularités constatées et le règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation de la commande publique.

A ce titre, l'ARMP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit technique indépendant en vue de contrôler et de suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés.

C'est dans ce cadre que l'ARMP, à la suite des missions d'audit des années 2018 et 2019, envisage de faire réaliser des audits indépendants des marchés publics passés par les autorités contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2020.

2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

La présente mission d'audit a pour principal objectif, de vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année, afin de mesurer le degré de respect, par les autorités

contractantes, les autorités approbatrices, et les organes de contrôle des marchés publics, des dispositions et procédures édictées par la réglementation relative aux marchés publics.

Spécifiquement, cette mission d'audit des marchés publics permettra de :

- vérifier que la procédure suivie est conforme aux dispositions applicables ;
- exprimer une opinion sur la qualité de l'exécution des contrats, incluant les aspects techniques et financiers, la réalisation physique ainsi que le caractère compétitif des prix ;
- identifier les cas de passation des marchés non conformes à la réglementation en vigueur, pour les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles ;
- procéder à la réconciliation et à la comparaison des dépenses réellement effectuées, par rapport aux dispositions contractuelles des marchés concernés, afin de vérifier si les fonds ont été utilisés aux fins prévues ;
- évaluer si le maître d'ouvrage a un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et si ledit système de contrôle permet d'assurer que :
 - la procédure de passation des marchés suivie est conforme à la réglementation, et si elle est mise en œuvre de manière efficace et dans les délais raisonnables ;
 - les paiements sont effectués uniquement pour les dépenses éligibles et pour les travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles réellement effectués et réceptionnés ;
- faire des recommandations sur l'amélioration du système de passation, de gestion et de suivi des marchés ainsi que sur le système d'archivage de toute la documentation relative aux marchés publics ;
- mettre l'accent sur la pratique de fractionnement des dépenses, ainsi que l'usage des avenants.

Les principaux résultats attendus de la mission d'audit sont la production des rapports de conformité et de matérialité.

2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION

En vue de la réalisation et de l'atteinte des objectifs de la mission, plusieurs démarches et diligences ont été menées ; il s'agit de :

- la demande et la délivrance par l'ARMP d'un mandat d'intervention ;
- l'obtention d'une séance de prise de contact et de démarrage de la mission avec les cadres du MIT;

- l’obtention auprès de l’Autorité Contractante de la liste de tous les marchés passés dans le cadre de la gestion budgétaire 2020 ;
- la demande par courrier électronique auprès de la PRMP du COUS-AC de toutes les pièces relatives aux différentes procédures des marchés passés dans le cadre de la GESTION 2020 au titre de la période sous revue ;
- le traitement de la population de marchés par type de marché et par procédure ;
- la revue des procédures de passation de marchés pour l’échantillon retenu conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (Loi n° 2017-04 du 19 Octobre 2017 et Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d’application) ;
- l’appréciation de l’organisation de l’Autorité Contractante pour la gestion des marchés conformément à la réglementation applicable ;
- l’analyse de l’exécution diligente des marchés sélectionnés dans le cadre de la présente revue ;
- la vérification de la preuve de paiement ainsi que l’appréciation du délai de paiement des prestataires ;
- la restitution des résultats d’audit de conformité ;
- la réception et le recueil des observations de l’autorité contractante suite à la séance de restitution des résultats d’audit de conformité ;
- l’élaboration des rapports provisoires d’audit de conformité prenant en compte les contre-observations de l’autorité contractante ;
- la finalisation du rapport provisoire d’audit prenant en compte les contre observations du MIT.

2-4 DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de la mise en œuvre des diligences dans le cadre de l’audit des marchés du MIT, la principale difficulté rencontrée est celle liée à la défaillance partielle du système de classement des pièces communiquées.

Nous souhaiterions qu’à l’avenir, des dispositions idoines soient prises pour garantir l’efficacité du système de classement des dossiers de marchés au niveau de l’autorité contractante avant le démarrage effectif de la mission.

3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La revue du cadre légal et réglementaire des marchés publics passe par la revue des textes applicables aux marchés publics sur la période sous revue.

A cet effet, le groupement BELMAG Sarl et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a procédé dans un premier temps à une revue documentaire de l'ensemble des textes qui sont en vigueur en République du Bénin et applicables aux activités de passation de marchés publics.

De cette analyse, il ressort que durant la période allant du 1er janvier au 28 septembre 2020, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application.

Il convient de faire observer que dans le cadre des réformes des finances publiques, le Gouvernement a initié et introduit au parlement qui l'a voté, un nouveau code des marchés publics en sa séance du 30 juillet 2020.

Toutefois, ce n'est que le 29 septembre 2020, que la nouvelle loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 a été promulguée par le Chef de l'État. Dans le même sens, il faudra attendre le 23 décembre 2020 pour que les décrets d'application de la nouvelle loi soient signés et publiés au journal officiel le 15 juin 2021 pour une partie et le 1er juillet pour le reste.

Ainsi, il est aisé de noter que jusqu'au 23 décembre 2020, c'est la nouvelle loi qui devra être appliquée par les autorités contractantes. Car elle a abrogé le code précédent de 2017 en son article 133. Puis a disposé des modalités de gestion des procédures de passation des marchés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (article 131 du code de 2020).

En conclusion, le nouveau code des marchés publics de 2020 est entré en vigueur depuis le 29 septembre 2020, date de sa promulgation et publié au Journal officiel le 1er décembre 2020. Mais faute de la prise des décrets d'application, et pour ne pas être dans un vide juridique, cette loi devra être mise en œuvre par les autorités contractantes sur la base des anciens décrets dans leurs stipulations qui ne sont pas contraires aux dispositions de la nouvelle loi.

De ce fait, nous aurons deux (02) catégories de marchés sous revue : (i) Les marchés soumis à la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 et ses textes d'application et les marchés passés dans le cadre de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 avec l'application des décrets relatifs à la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017.

Pour le cas du MIT, structure sous financement des fonds routiers ; la loi n° 2017-04 du 19 Octobre 2017 et la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ont été utilisées à la fois ; car il a été noté un (01) marché notifié et approuvé après le 29 septembre 2020.

3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Le cadre institutionnel des marchés publics au Bénin est régi d'une part par les dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 en ses articles 10 à 22 et des décrets n°2018-223, n°2018-224 et n°2018-225 du 13 juin 2018 pour les marchés sous revue du code des marchés publics de 2017.

Pour les marchés sous revue de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, ce cadre institutionnel est régi par les dispositions des articles 10 à 22 de cette loi et des décrets n°2020-595, n°2020-596, n°2020-597 et n°2020-598 du 23 décembre 2020.

En application de ces dispositions, il est institué des organes de passation des marchés publics, des organes de contrôle des marchés publics et un organe de régulation.

3-2-1 – Les organes de passation des marchés publics

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) est le mandataire de l'autorité contractante qui est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Il est la personne habilitée à signer le marché au nom de l'Autorité Contractante.

Pour les marchés régis par la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics, une commission de passation des marchés publics (CPMP) est placée auprès de la PRMP et l'assiste dans l'exécution de sa mission.

S'agissant des marchés régis par la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics, une Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE), qui est une commission ad hoc, est mise en place pour assister la PRMP dans la conduite de chaque procédure de passation des marchés. La COE assiste également la PRMP dans l'exécution de sa mission.

3-2-1 – Les organes de contrôle des marchés publics

Il s'agit de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP).

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) est une direction placée sous la tutelle du Ministre en Charge des Finances. Elle est l'organe central de contrôle de la commande publique.

Pour la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP), il s'agit d'une entité créée auprès de chaque Autorité Contractante. Ainsi, pour chaque Autorité contractante, l'ensemble des opérations de passation de marchés dont les montants sont dans la limite de sa compétence, sont soumis pour avis de conformité à la CCMP.

3-2-1 – L’organe de régulation des marchés publics

Il s’agit de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). L’ARMP est une entité administrative indépendante.

Elle est l’organe de régulation de la commande publique et est rattaché à la Présidence de la République. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit d’une autonomie de gestion administrative et financière.

3-3 CADRE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL

Le cadre technique et opérationnel sera décrit à travers les différentes procédures établies et les outils de mise en œuvre desdites procédures.

Les différentes procédures établies par le code des marchés publics et mises en œuvre dans le cadre des marchés de la GESTION 2020 au niveau du MIT s’établissent comme suit :

- l’Appel d’Offres (AO) ;
- la Demande de Renseignement et de Prix (DRP) ;
- la Demande de cotations (DC) ;
- l’entente directe (ED) ; et
- les marchés de prestations intellectuelles passés suivant différentes méthodes.

L’Appel d’Offres (AO) est une procédure de passation des marchés publics par laquelle l’administration choisit librement son cocontractant après une mise en concurrence préalable des candidats.

La demande de renseignements et de prix (DRP) et la demande de cotation (DC) constituent des procédures de sollicitation de prix et sont applicables aux marchés dont les montants prévisionnels HT sont inférieurs aux seuils de passation des marchés mais supérieurs au seuil de dispense.

Les DRP s’appliquent aux marchés dont le montant prévisionnel HT est inférieur aux seuils de passation des marchés et supérieur à 10.000.000 FCFA.

Les demandes de cotation s’appliquent aux procédures dont le montant prévisionnel HT est inférieur à 10.000.000 FCFA et supérieur ou égal à 2.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et à 4.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.

Les achats du seuil de dispense sont des achats dont les montants prévisionnels HT sont fixés à 2.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et à 4.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2020-26 du

29 septembre 2020. Pour ces achats, les procédures peuvent se conduire sur simple facture après consultation de trois (03) entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de service.

Les outils de mise en œuvre des procédures sont les documents types mis à la disposition des Autorités Contractantes par l'ARMP. Il s'agit dans le cas d'espèce des marchés du MIT, du dossier type de Demande de Cotations, de Demande de Renseignement et de Prix et Dossier d'Appel d'Offres figurant sur le site de l'ARMP.

Il convient aussi de parler des autres outils de planification et de mise en œuvre des différentes procédures de passation des marchés notamment du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Il est un outil de traçabilité du circuit de gestion du processus de passation et d'exécution des marchés publics. Il constitue un système de collecte, d'information et de planification des différents processus de passation des marchés.

En effet, par la circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020, l'ARMP a fixé tous les documents à publier de manière obligatoire par tous les acteurs du système de la commande publique en République du Bénin. Il est ainsi exigé à toutes les autorités contractantes, de publier à travers le SIGMAP, le Plan de Passation des Marchés Publics (PPM), les avis d'appel à concurrence, les dossiers d'appel à concurrence, les rapports d'analyse, l'avis d'attribution provisoire et définitive des marchés ainsi que la page de garde des contrats. Dans le cas du MIT, autorité contractante sous financement du budget national, le SIGMAP a été utilisé.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

4-1 NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS

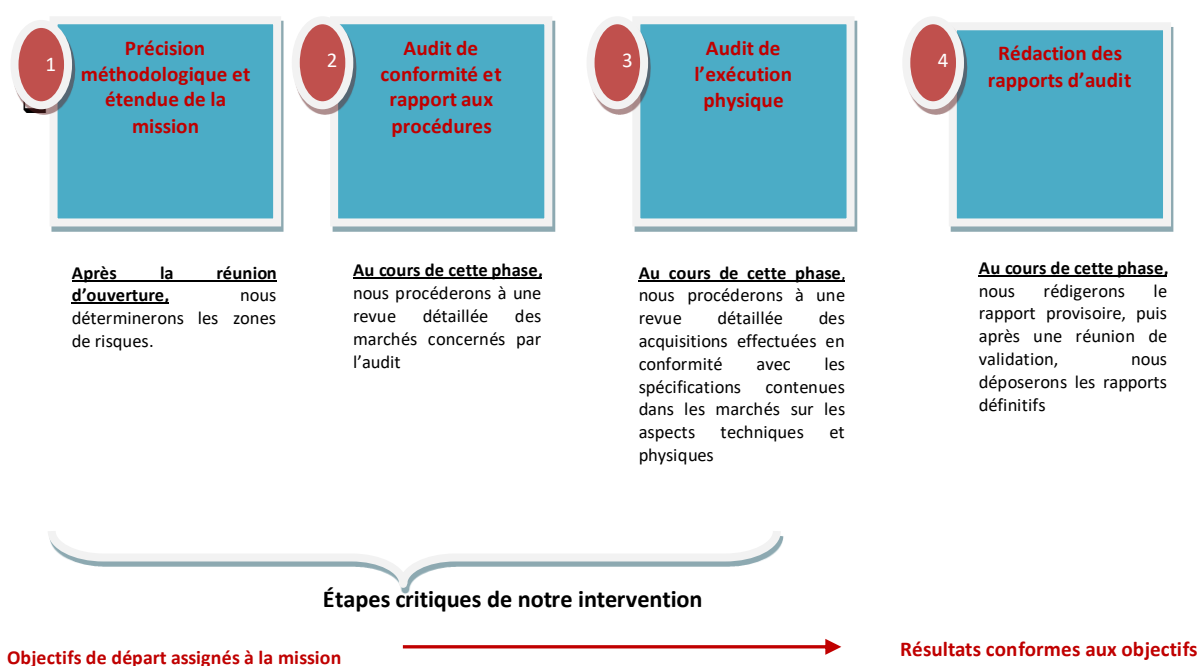
La présente mission d'audit a été conduite en conformité avec les dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics ainsi que celles de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application.

En plus de l'ensemble de ces dispositions, le cabinet a fait usage des normes édictées dans les directives ou règlements relatifs à la passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers, notamment le règlement de la banque mondiale de 2016 de même que les Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et pour l'utilisation des consultants de la BAD en tant que de besoin.

L'ensemble des marchés sous revue ont été soumis au règlement dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics ainsi que celles de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application.

4-2 METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité, le groupement BELMAG Sarl et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a utilisé une approche déclinée en quatre (04) étapes avec des livrables soumis aux observations des responsables de la chaîne des marchés du MIT. Le schéma synoptique de cette partie se présente comme suit :



1^{ère} PHASE : PRECISIONS METHODOLOGIQUES ET ETENDUE DE LA MISSION

Cette phase préliminaire conditionne la réussite de la mission et a pour finalités de :

- confirmer notre compréhension des objectifs, de l'étendue de la mission et des attentes de l'ARMP (commanditaire) ;
- élaborer et faire valider la note méthodologique des marchés à auditer au titre de l'année 2020 relative à la gestion des ressources de la GESTION BUDGETAIRE 2020 ;
- établir et faire valider l'échantillon des marchés publics à auditer au titre de 2020 de la gestion des ressources de la GESTION BUDGETAIRE 2020 ;
- mieux appréhender les difficultés d'ordre pratique et proposer des approches de solutions pour l'efficacité ;
- permettre aux différentes structures et à l'ARMP de mieux s'organiser pour la mission.

Les étapes de cette phase sont énumérées ci-après :

- réunion de cadrage avec l'ARMP ;
- prise de contact et collecte préliminaire des données ;
- élaboration de la note méthodologique des vingt-sept (27) marchés à auditer ;
- élaboration d'une feuille de route d'audit et préparation des outils de mission ;

ETAPE 1 : REUNION DE CADRAGE AVEC L'ARMP

Après les formalités d'enregistrement du marché et l'émission de l'ordre de service de démarrage, le chef de mission du Cabinet a saisi l'ARMP pour la tenue d'une réunion de prise de connaissance et de cadrage. Cette activité a été l'occasion de présenter les différents experts du cabinet et d'échanger sur les objectifs et l'étendue de la mission ainsi que les attentes du commanditaire à l'égard de la mission.

Au cours de cette réunion, il nous a été recommandé de nous rapprocher des autorités contractantes pour entrer en possession des listes de marchés passés par les différentes structures dans le cadre de la gestion des ressources de la GESTION 2020 au titre de l'année 2020 et de celle des points focaux. Nous avons fait établir également un mandat pour l'introduction auprès des différentes structures ayant passé des marchés dans le cadre de la GESTION 2020.

ETAPE 2 : PRISE DE CONTACT ET COLLECTE DES DONNEES

Au terme de cette réunion de cadrage et une fois les autorités contractantes avisées, les experts du cabinet, munis des lettres d'introduction, ont pris contact avec les personnes clés de la chaîne des marchés (Directeur, PRMP, CCMP) au niveau du MIT.

Les tâches exécutées ont consisté à :

- présenter les experts du cabinet et les auditeurs directement affectés au MIT et à la PRMP/MIT ;
- entretenir les responsables de cette structure à auditer sur les objectifs, les résultats attendus et les conditions de succès de la mission ;
- attirer l'attention sur les diligences à accomplir dans la préparation des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- recueillir des informations sur le dispositif institutionnel et organisationnel, ainsi que d'autres données pertinentes relatives à la structure à auditer ;
- faire une revue des données collectées par l'ARMP sur les marchés passés ;
- apprécier l'existence des pièces demandées au préalable par l'ARMP et nécessaires pour la mission sur le terrain.

A terme, ces prises de contact organisées en prélude au démarrage de la mission proprement dite sur le terrain, nous ont permis de disposer des premières informations sur le dispositif institutionnel et d'autres données pertinentes relatives au MIT et la complétude des dossiers relatifs aux marchés passés et dont la liste a été communiquée à l'ARMP. Elles ont également permis de mieux familiariser l'équipe d'audit avec les spécificités du MIT afin de mieux formuler des feuilles de route d'audit détaillées par type ou catégorie de marché à auditer.

ETAPE 3 : ELABORATION DE LA NOTE METHODOLOGIQUE DES MARCHES A AUDITER

Sur la base de la liste des vingt-sept (27) marchés reçus de l'Autorité contractante et ajustée sur le terrain en collaboration avec le MIT au cours de l'étape 2 ci-dessus décrite, nous avons élaboré la note méthodologique de la mission. Cette note s'est strictement basée sur les exigences des TdRs.

ETAPE 4 : ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE D'AUDIT ET PREPARATION DES OUTILS DE MISSION

Une fois les listes des marchés à auditer finalisées, un programme de travail a été élaboré. Il a fourni toutes les explications utiles et l'ordonnancement des tâches de contrôle à effectuer (cahiers de charges de chaque auditeur) sur le terrain (phases 2 et 3), a fixé les délais impartis à chaque tâche sur le terrain (phases 2 et 3) et à l'ensemble de la mission, les affectations d'experts confirmés et juniors. Ce programme a été conçu afin de mieux conduire les travaux

de manière efficace et efficiente.

Les outils de travail ci-après ont été conçus et mis à la disposition des auditeurs après une séance de formation :

- **Outil n° 1** : Le tableau statistique des pièces nécessaires à la mission *[pour déterminer le taux d'incomplétude des dossiers communiqués par l'autorité contractante]* ;
- **Outil n° 2** : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle qui indique de façon exhaustive les irrégularités possibles liées à l'organisation et au fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur ;
- **Outil n° 3** : les fiches d'audit par mode de passation indiquant de façon exhaustive tous les cas possibles de non-conformités à vérifier par l'auditeur pour chaque mode de passation en référence au code des marchés publics en vigueur au titre de la période sous revue ;

Ces fiches ont été établies pour chaque marché audité. Elles ont servi de base à une analyse de tendance ainsi qu'à la déduction de statistiques pertinentes pour fonder notre opinion finale sur la gestion des marchés.

- **Outil n° 4 : Le guide d'audit des marchés publics** élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne ;
- **Outil n° 5 : Le guide de contrôle de la matérialité physique.**
- **Outil n° 6 : Le modèle de fiche de restitution** faisant ressortir les anomalies et les contre-observations des autorités contractantes ;

Ces différents outils sont censés nous guider pendant toutes nos investigations et analyses

2^{ème} PHASE : AUDIT DE CONFORMITE PAR RAPPORT AUX PROCEDURES

Le groupement BELMAG SARL et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a conduit l'audit des marchés publics de différentes autorités contractantes au titre de la Gestion Budgétaire 2020 sur la base des normes internationales d'audit, des lois n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ainsi que leurs différents textes d'application ainsi qu'aux normes de revue a posteriori de la Banque mondiale (Cadre de passation des marchés, version de juillet 2016) appuyé par les exigences des termes de référence (TdR) .

Pour cette 2^{ème} phase de la mission, l'équipe des auditeurs confirmés, sous la coordination du chef de mission est renforcée le cas échéant, par un personnel d'appui aux compétences et expériences diversifiées.

Deux (02) étapes sont prévues pour obtenir les résultats attendus :

- **Etape 1** : examen de la conformité de l'organisation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ;
- **Etape 2** : revue des procédures de passation des marchés publics.

ETAPE 1 : EXAMEN DE LA CONFORMITE DE L'ORGANISATION DU COUS-AC EN MATIERE DE PASSATION, D'EXECUTION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

L'outil n° 2 à savoir le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle a été utilisé ici.

Les principales tâches à exécuter sont :

- Vérifier la mise en place des différents organes requis ;
- Vérifier la capacité et la fonctionnalité des différents organes de contrôle et de passation des marchés publics ;
- Vérifier la régularité des contrôles a priori ;
- Identifier les dysfonctionnements organisationnels ;
- Vérifier l'effectivité de la séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés publics ;
- Formuler des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement des différents organes en charge des marchés publics (PRMP, CCMP, CPMP) ;
- Évaluer la performance de chaque structure en matière de passation de marchés publics.

Questionnaires d'audit destinés aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Ils permettent de collecter des informations sur l'organisation, le fonctionnement et les activités exécutées sur la base des textes en vigueur. Ceci permettra de procéder à un diagnostic approfondi desdits organes.

ETAPE 2 : REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

La revue des procédures de passation des marchés sera réalisée sur contrôle de pièces c'est-à-dire des dossiers des marchés. Des **fiches d'audit** spécialement conçues, seront remplies pour chaque marché (outil n° 3) à partir du **guide d'audit des marchés** (outil n° 4).

De façon générale, ces fiches appuyées de la cartographie des risques d'anomalies possibles, permettront aux experts d'apprécier les procédures de passation, d'exécution et contrôle des

marchés attribués.

Sur l’ensemble des vingt-sept (27) marchés communiqués par l’ARMP au titre du MIT, GESTION 2020 et des éventuels marchés obtenus au niveau de l’autorité contractante, des tests seront menés par rapport à la traçabilité de chaque marché, de l’expression du besoin jusqu’au suivi de l’exécution du marché, en passant par la planification et la préparation de l’appel d’offres, l’ouverture et l’évaluation des offres, la signature, l’approbation et la notification du marché.

Les domaines à couvrir par la revue des procédures sont :

- vérifier la conformité de la procédure de passation des marchés sur la base de la liste obtenue et validée par l’ARMP (principes de la commande publique au Bénin, publicité préalable, dossier de consultation, validité de la méthode de passation choisie, couverture budgétaire, rapports d’évaluation des offres, traitement des plaintes, délais de passation des marchés publics, délais de publication des attributions, contenu des contrats signés avec les titulaires des marchés, délais de paiement, respect des délais d’exécution, respect des procédures de réception, établissement de décomptes généraux et définitifs, respect des délais de paiement (phases administrative et comptable) en comparaison avec les dispositions spécifiques du marché et des normes applicables) ;
- examiner la conformité des avis de la DNCMP et de la CCMP selon le cas, avec la réglementation ;
- analyser le respect de certaines dispositions particulièrement importantes des lois portant code des marchés publics (inscription préalable des marchés dans les plans de passation des marchés publics et avis généraux de passation de marchés, attribution des marchés conformément aux critères préalablement édictés et annoncés dans les dossiers de consultation publiés, non fractionnement de marchés, conditions préalables de mise en concurrence, réponses aux demandes d’éclaircissement des candidats, traitement des plaintes des soumissionnaires, approbation des marchés par les autorités compétentes, éléments constitutifs des cahiers de charges, seuils des avenants, respect des prescriptions relatives à la suspension/résiliation des contrats de marchés publics, respect des délais d’exécution et paiement, cas de résiliation, etc. ;
- procéder à une analyse des statistiques sur les marchés, en particulier, à une analyse comparative de l’utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d’offres restreints et d’avenants) ;
- faire des vérifications sur :
 - l’enregistrement des contrats par les titulaires des marchés ;

- la production des cautions d'avance de démarrage et des cautions de bonne exécution et de bon achèvement ;
- l'émission des ordres de service pour ce qui concerne les marchés des travaux ;
- la réception par les commissions ad-hoc des travaux et fournitures ;
- l'application des pénalités de retard prévues ;
- rechercher des cas de collusion entre fournisseurs et organes de passation des marchés de l'autorité contractante ;
- examiner globalement la qualité, la transparence et l'efficacité des opérations de passation des marchés de l'autorité contractante ;
- formuler des recommandations pour une meilleure application de la nouvelle loi portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- établir un plan d'actions afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers un chronogramme intégrant des indicateurs de réalisation de même que les responsabilités.

ETAPE 3 : ELABORATION DES RAPPORTS PROVISOIRES INDIVIDUELS (R1) DE LA MISSION DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES

Au terme de cette phase, un rapport sera élaboré pour exploiter les résultats obtenus au niveau des étapes 1 à 4 de la 2ème phase et de la 1ère phase. Ce rapport fera ressortir les résultats issus de l'audit de conformité par rapport aux procédures dans les différentes structures concernées ainsi que nos conclusions et recommandations, conformément aux TDRs.

L'ossature du rapport individuel par structure doit comprendre au moins les principales rubriques ci-après sous réserves de validation par l'ARMP :

- une lettre introductive ;
- la synthèse des constats et des recommandations de la mission :
 - les opinions motivées :
 - *Opinion sur l'archivage des dossiers de marchés*
 - *Opinion sur l'utilisation des modes de passation peu ou non compétitifs*
 - *Opinion sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs*
 - *Opinion sur le traitement des plaintes éventuel/es et le degré de mise en œuvre des recommandations de l'ARMP*
 - *Opinion sur l'organisation et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante*

- *Opinion sur la conformité des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés par les autorités contractantes.*
- le détail des constats/observations :
 - *énoncé du constat ou de l'observation faisant l'objet de non-conformité,*
 - *rappel des textes juridiques ou des principes généraux prévus par le Code des marchés publics et ses décrets d'application,*
 - *analyse du risque qu'il pourrait engendrer au regard des textes en vigueur,*
 - *formulation de la recommandation qui semble appropriée.*
- le tableau synthèse du nombre d'anomalies observées par marché audité et par phase des procédures respectives de passation, d'exécution et contrôle ;
- l'opinion motivée sur les procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés dans le cadre de la gestion des ressources de la GESTION BUDGETAIRE 2020 au titre de l'année 2020 ;
- les fiches d'audit par marché indiquant les diligences mises en œuvre à chacune des étapes de la procédure de passation et d'exécution à présenter en annexe des rapports ;
- les marchés communiqués et audités de même que ceux repêchés à partir du contrôle de l'exhaustivité à présenter en annexe des rapports ;
- les personnes rencontrées.

Les rapports individuels seront transmis à chacune des structures et les séances de restitution sont programmées.

ETAPE 4 : SEANCES DE RESTITUTION DES RAPPORTS PROVISOIRES INDIVIDUELS ET TRANSMISSION DES DITS RAPPORTS A L'ARMP

Des séances de restitution des résultats provisoires de l'audit de conformité seront organisées systématiquement à la fin de la phase 2 de la mission au niveau des différentes structures. Ce sera l'occasion pour les experts du cabinet, en vertu du « **principe du contradictoire** » dans la mise en œuvre des opérations d'audit, de présenter les constats de l'audit de conformité en attendant la transmission officielle aux fins de recueillir les commentaires sur les rapports provisoires.

Ces séances sont importantes du fait qu'elles permettent aux experts du groupement BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES d'avoir des informations supplémentaires pour consolider leurs opinions et tout aussi bien voir leurs travaux critiqués.

Une fois la restitution terminée au niveau de chaque autorité contractante, le groupement BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES attendra officiellement en ce qui le concerne et dans un délai bien déterminé, les observations et commentaires à analyser. Les experts détermineront ainsi leur conséquence sur les opinions émises. Si les informations supplémentaires recueillies se révèlent importantes, elles sont intégrées dans les rapports. Si elles ne changent rien dans les opinions déjà émises, elles peuvent être ignorées ou placées en annexe.

Le groupement BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES transmettra à l'ARMP les rapports individuels de l'audit de conformité qui ont déjà fait l'objet de commentaires et/ou observations par chacune des entités.

4-3 CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE

Les critères d'appréciation des indicateurs de performance ont été appréciés par type d'opinion à émettre par le cabinet.

Les assertions retenues pour l'appréciation des différents indicateurs de **conformité et de respect des procédures de passation des marchés** sont les suivantes :

Tableau 1: Critères d'appréciation des indicateurs de conformité

Opinion	Explication	Notation
Performance totalement satisfaisante	Il a été noté une totale conformité aux exigences du Code des Marchés Publics applicable et de ses textes d'application.	1
Performance satisfaisante	Il a été noté une conformité aux exigences de fond du Code des Marchés Publics mais pas à toutes les règles de forme ne portant pas atteinte à l'équité dans la passation des marchés.	2
Performance moyennement satisfaisante	Il a été noté un non-respect des exigences de fond et de forme sur des aspects peu important. Les procédures mises en place ne garantissent pas totalement une transparence de la passation et l'exécution des marchés.	3
Performance non satisfaisante	Il a été noté une quasi-totale entorse aux exigences du Code des Marchés Publics et de ses textes d'application.	4
Absence de conclusion	Il nous a été impossible de tirer une conclusion sur le caractère satisfaisant ou non de la procédure de passation de marché compte tenu des carences documentaires.	5

Enfin, une appréciation globale de la passation des marchés dans le cadre de la gestion 2020 a été faite sur la base de l'appréciation de l'ensemble des opinions et appréciations formulées au niveau des pôles de diligences ou indicateurs ci-après :

- Opinion sur le cadre juridique des marchés publics du projet ;

- Opinion sur l'appréciation et le fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics du projet ;
- Opinion sur l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système de passation des marchés du projet ;
- Opinion sur la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés ;
- Opinion sur la tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés ;
- Opinion sur l'évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis ;
- Opinion sur la revue de la passation des marchés dans le cadre de la gestion des ressources liées à la GESTION 2020.

Les niveaux d'appréciation de la performance globale de la passation des marchés du MIT dans le cadre de la GESTION 2020 à partir de l'appréciation de l'ensemble des sept (07) indicateurs indiqués ci-dessus se présentent comme suit :

Tableau 2: Barème d'expression de l'opinion globale

Définition des niveaux d'appréciation		
Tranches de note (N)	Type d'opinion globale	Explication
N ≤ 1	Très Performant (TP)	Respect des procédures de passation de marchés Très Satisfaisant , Excellente Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Excellente Qualité des prestations ou produits des marchés ne nécessitant pas d'actions correctrices . La mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Très Satisfaisants
1 < N ≤ 2	Performant (P)	Respect des procédures de passation de marchés Satisfaisant , Bonne Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Bonne Qualité des prestations ou produits des marchés ne nécessitant que Quelques actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Satisfaisants

Définition des niveaux d'appréciation		
Tranches de note (N)	Type d'opinion globale	Explication
$2 < N \leq 3$	Modérément Performant (MP)	Respect des procédures de passation de marchés Moyennement Satisfaisant , Moyenne Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Moyenne Qualité des prestations ou produits des marchés, nécessitant Assez d'actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Moyennement Satisfaisants .
$4 < N \leq 5$	Non Performant (NP)	Respect des procédures de passation de marchés Insatisfaisant , Mauvaise Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics, Mauvaise Qualité des prestations ou produits des marchés, nécessitant Beaucoup d'actions correctrices compromettant leur utilisation et dont l'amélioration est peu probable, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Insatisfaisants .

Avec N égale au rapport entre la somme arithmétique des notes attribuées à chaque pôle de diligences et le nombre de pôles de diligences effectuées. Il est important de rappeler que les termes de référence de la mission ont prévu sept (7) pôles de diligences principales à effectuer.

Enfin, il est à souligner que l'évaluation des performances de l'autorité contractante décrite supra, découle des différentes conclusions faites sur les procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2020. **Le tableau ci-après indique les critères d'appréciation du degré de conformité des procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics audités :**

Tableau 3: Appréciation du degré de conformité des procédures

Opinion	Explication	Notation
Conformité très satisfaisante	L'autorité contractante s'est totalement conformée aux dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	1
Conformité satisfaisante	L'autorité contractante s'est conformée de façon substantielle aux dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	2
Conformité moyenne	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.	3
Conformité non satisfaisante	L'autorité contractante ne s'est pas du tout <u>ou</u> de façon substantielle conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	4

4-4 ÉCHANTILLONNAGE

La population totale de marchés à auditer a été retenue de concert avec l'ARMP. Ainsi, en application du paragraphe 2.4 des TdRs de la mission, l'échantillon de marchés à auditer couvre un ensemble de **vingt-sept (27) marchés audités** sur les **quarante-quatre (44)** répartis par type de marchés, soit **61,36 %** de la population de marchés passés par le MIT au titre de la GESTION 2020.

Cette liste des marchés passés qui représente l'échantillon retenu des marchés pour l'audit de matérialité se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 4: Échantillonnage des marchés sous revue/audit de conformité des marchés MIT GESTION 2020

Type de marché	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS			
	Nombre	Pourcentage	Montant F CFA	Pourcentage
Fournitures	5	18.52%	216 445 122	0,24%
Travaux	5	18.52%	85 692 566 771	95,39%
Services	3	11,11%	26 637 861	0,03%
Prestations intellectuelles	14	51,85	3 898 272 220	4,34%
TOTAL	27	100%	89 833 921 974	100%

Source : Confectionné par le groupement à partir des données de l'annexe des TdR fournies par l'ARMP

5. RESULTATS DES TRAVAUX

5-1 MARCHES AUDITES (OU ECHANTILLONNES)

L'audit des marchés liés à la GESTION 2020 du MIT a porté sur vingt (27) marchés pour un montant global de **89 833 921 974 F CFA**, soit, **100 %** des marchés échantillonnés.

Tableau 5: Répartition des marchés sous revue par type de procédures

Type de procédures	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS			
	No mbr e	Pourcentage	Montant F CFA	Pourcentage
Appel d'Offres (AO)	03	11,11%	51 635 593 633	57,40%
Demande de Renseignement et de Prix (DRP)	06	22,22%	92 934 983	0,10%
Entente Directe	09	33,33%	35 364 682 076	39,37%
Demande de Cotation	01	3,71%	11 498 000	0,1%
Sélection fondée sur la qualité et sur le cout (SFQC)	07	29,63%	2 719 213 282	3,02%
Consultant individuel	01		10 000 000	0,01
TOTAL	27	100%	89 833 921 974	100%

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de l'annexe des listes des marchés fournis par le MIT

De l'analyse de ce tableau, on peut noter que 03 marchés sur 27 sont passés par la procédure d'Appel d'Offres (AO) par le MIT dans le cadre de la GESTION 2020 soit 11,11%. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 51 635 593 633F CFA soit 57,40 % de la valeur totale du montant des marchés passés.

Ensuite, nous avons la procédure de Demande de Renseignement et de Prix (DRP) qui représente six (06) marchés sur les 27, soit 22,22% de la population de marchés. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 92 934 983F CFA soit 0,10% de la valeur totale du montant des marchés passés.

Il n'y a qu'un (01) seul marché passé par Demande de Cotation (DC) soit 3,71% de la population de marchés. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 11 498 000 F CFA soit 0,1% de la valeur totale du montant des marchés passés.

Neuf (09) marchés sur les 27, soit 32,14% de la population de marchés sous revue ont été passés par entente directe. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 35 364 682 076 soit 39,37% de la valeur totale du montant des marchés passés.

Enfin, huit (08) marchés sur les 27, soit 29,63% de la population de marchés sous revue concernent des marchés de prestations intellectuelles. Cette catégorie de marchés représente une valeur de 2 729 213 282 FCFA soit 3,03% de la valeur totale du montant des marchés passés.

5-2 OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CAPACITES DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTROLE

5-2-1 Présentation des organes

Les organes de passation et de contrôle des marchés du MIT ont été installés et sont fonctionnels.

Le Ministère des Infrastructures et des Transports dispose d'une Personne Responsable des Marchés Publics (Mr Basile KOUDJE) nommée par arrêté n° 014/MIT/DC/SGM/CTJ/SA/013SGG19 du 05/03/2019 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Transports ainsi que d'un secrétariat permanent. De plus, sa cellule de contrôle des marchés publics (CCMP) aussi en place est fonctionnelle mais l'arrêté de mise en place de la CCMP n'a pas été mis à la disposition de l'auditeur.

5-2-2 Conformité des organes par rapport aux textes

La composition de la PRMP est conforme aux textes en vigueur. Notamment, la PRMP du MIT a été nommée par arrêté n° 014/MIT/DC/SGM/CTJ/SA/013SGG19 de la 05/03/2019 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Transports. La PRMP est un cadre de la catégorie A1-4, matricule 99005, titulaire d'un master en suivi-évaluation des Projets et Programmes, d'un master de recherche en matériaux et structures, d'un master professionnel en gestion des marchés publics, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des projets et développement local, d'un master professionnel en économie des transports et d'un diplôme d'Ingénieur de conception en Génie Civil.

5-2-3 Fonctionnement des organes

Les organes de la passation des marchés sont en place et sont fonctionnels. Nous avons pu avoir accès uniquement au rapport d'activité de la PRMP.

De l'analyse de ce rapport découle les observations suivantes :

- Rapport de la PRMP
 - ☞ le rapport ne fait pas ressortir les numéros des marchés ;
 - ☞ le rapport ne fait pas ressortir les dates d'approbation des marchés ;
 - ☞ le rapport ne fait pas ressortir les montants des marchés.

En conclusion, la qualité des informations contenues dans les rapports d'activités de la PRMP ne permet pas d'avoir toutes les informations importantes sur les marchés passés.

5-2-4 Capacités des membres des organes

La capacité des membres des organes de passation a été évaluée. Tous les membres du secrétariat de la PRMP ne répondaient pas aux exigences de la loi de 2017 avant leurs nominations notamment en termes d'expérience. .

Commentaire et opinion :

Au regard des observations faites sur le fonctionnement et les capacités des organes de passation et de contrôle des marchés publics du MIT, les constats suivants ont été faits :

- l'existence d'une unité chargée de la passation de marchés (PRMP et son secrétariat permanent) ;
- l'existence d'une unité chargée du contrôle de conformité des activités de la passation de marchés (la Cellule de Contrôle des Marchés Publics) ;
- l'inexistence d'un bon système d'archivage physique des documents ;
- l'absence d'un bon système d'archivage numérique des documents ;
- l'existence de rapports sur la passation.

En conclusion, nous pouvons déduire que globalement, le fonctionnement et les capacités des organes de passation du MIT sont **moyennement satisfaisant**.

Au regard du manque d'information ou de documentation sur les membres de l'organe de contrôle, la mission n'a pas pu tirer une conclusion par rapport au fonctionnement, aux compétences et à la capacité des membres de cet organe dans l'exercice de leur mission.

5-3 OPINION SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES QUI ECHAPPENT AU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

La PRMP n'a pas mis à notre disposition le relevé d'identité bancaire de la structure.

Le rapport de travail annuel de la CCMP n'a pas été mis à notre disposition.

5-4 OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS

5-4-1 Opinion sur le respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics

Sur l'ensemble des marchés sous revue, soit 27 marchés passés par le MIT dans le cadre de la GESTION 2020 au titre de l'exercice 2020, certains marchés ont été passés par les organes

de passation et de contrôle sans se conformer à certaines dispositions réglementaires. Il s'agit :

Absence de publication des avis d'attribution définitive

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 2 du CMP de 2017, un avis d'attribution définitive doit être publié dans les 15 jours calendaires après l'entrée en vigueur du marché. Au niveau du MIT, aucune preuve de publication d'avis d'attribution définitive n'a été mise à disposition de la mission.

✓ Absence de publication du PV d'attribution provisoire

Nous avons relevé l'absence de publication du PV d'attribution provisoire dans certains marchés. Il s'agit de :

- Contrat n° 2340/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 19/08/2020 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de procédures administratives, comptable, financier et des acquisitions pour le compte de la cellule de suivi et d'exécution des projets routiers de la BAD (CSEPR-BAD) ;
- Contrat n° 2296/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020 relatif aux études techniques, économique, environnementale, sociale et de sécurité routière pour le DEDOUBLEMENT de la route OUIDAH-HILACONDJI l'aménagement des contre-allées entre GODOMEY et OUIDAH et des accès aux sites TRSTI ;
- Contrat n° 0289/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 03/03/2020 relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BUTIMAGE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 7) : BANI KOARA-KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) ;
- Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020 relatif aux Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM) ;
- Contrat n° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021 ;
- Contrat n° 2662/MEF/MIT/DNCMP/SP du 21/09/2020 relatif au contrôle et surveillance des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes MISSESSINTO-ZINVIE-SEDJEDENOU-ZE (32KM) : RNIE 1 (COCOCODJI)- HEVIE-OUEDO-CALAVI KPOTA (21KM) ;

- Contrat n° 0091/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020 relatif aux travaux d'urgence de construction d'ouvrages d'arts dans les départements du MONO, du COUFFO, et des COLLINES ;
- Contrat n° 1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020 relatif au recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA) ;
- Contrat n° 2760/MEF/MIT/DNCMP/SP du 24/09/2020 relatif à l'entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle) ;
- Contrat n° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020 Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI ;
- Contrat n° 1054/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 25/05/2020 relatif au suivi-évaluation des impacts du projet de transport urbain à Parakou.

Conformément aux dispositions de l'article 88, alinéa 6 du CMP de 2017, le procès-verbal d'attribution provisoire est établi selon un document type et fait l'objet d'une publication, après validation par l'organe de contrôle des marchés publics compétents.

✓ **Absence de preuve de restitution de garantie aux soumissionnaires évincés**

Nous avons relevé l'absence de preuves de restitution de garantie de certains marchés. Il s'agit de :

- Contrat n° 1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020 relatif au recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA) ;
- Contrat n° 2760/MEF/MIT/DNCMP/SP du 24/09/2020 relatif à l'entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle) Lot 2 ;
- Contrat n° 2175/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 78 du code des marchés publics de 2017 et à l'alinéa 5 de l'article 68 du code des marchés de 2020, la garantie d'offre ou de soumission est libérée en cas de rejet de l'offre après la signature du projet de marché par l'attributaire.

✓ **Retard dans la livraison/exécution**

Nous avons relevé des retards dans l'exécution de certains marchés. Il s'agit de :

- Contrat n° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021 (Délai de livraison contractuel : 16/06/2020 ; date de livraison : 19/06/2020) ;
- Contrat n° 003/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord-est (lot 2) (délai de livraison contractuel : 22/04/2020 ; date de livraison : 24/09/2020) ;
- Contrat n° 002/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot1) (Délai de livraison contractuel : 28/04/2020 ; date de livraison : 23/09/2020) ;
- Contrat n° 001/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Délai de livraison contractuel : 19/04/2020 ; date de livraison : 26/09/2020).

✓ **Marchés toujours en cours d'exécution même après que le délai de l'exécution soit passé :**

- Contrat n° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020 relatif au service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI (Délai contractuel : 10/11/2020) ;
- Contrat n° 2341/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif aux études techniques, économiques, environnementales, sociales et sécurité routière des travaux d'aménagement et de bitumage de la route PENESSOULOU-ALEDJO-SEMERE (Délai contractuel : 02/03/2021) ;
- Contrat n° 1054/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 25/05/2020 relatif au Services de consultants pour le suivi-évaluation des impacts du projet de transport urbain à Parakou (Délai contractuel : 26/03/2021) ;
- Marché n° 0289/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 03/03/2020 relatif aux travaux d'aménagement et de butinage de la route nationale inter états (RNIE 7) : BANIKOARA-KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) (Délai contractuel : 26/03/2021).

✓ **Absence de preuve du contrôle a posteriori de l'organe de contrôle sur la procédure de demande de cotation**

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n° 2018-227 du 13 juin 2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, l'organe de contrôle des marchés publics des autorités contractantes assure le contrôle a posteriori des marchés publics passés par la procédure de demande de cotation.

En conclusion, les textes et les procédures en vigueur ont été appliqués par les organes de passation et de contrôle des marchés du MIT au titre de la gestion budgétaire 2020.

5-4-2 Opinion sur les cas de non-conformité des procédures avec les prescriptions de la loi portant code des marchés publics et ses textes d'application

Approbation du marché en dehors du délai de validité des offres

Les marchés ci-après ont fait l'objet d'approbation hors délai de validité des offres :

- Contrat n° 1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020 relatif au recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA). En effet, les offres ont été ouvertes le **15/04/2020** et le marché a été approuvé le **24/07/2020**, ce qui fait une durée de **101 jour calendaire** contre 30 jours calendaires requis par les textes.
- Contrat n° 2760/MEF/MIT/DNCMP/SP du 24/09/2020 relatif à l'entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle). En effet, les offres ont été réceptionnés le **14/04/2020** et le marché a été ouvert le **24/09/2020**, ce qui fait une durée de **164 jour calendaire** contre 30 jours calendaires requis par les textes.
- Contrat N° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020 relatif au Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI. En effet, les propositions techniques ont été ouvertes le **27/03/2018** et le marché a été approuvé le **08/05/2020**, ce qui fait une durée de **774 jour calendaire**
- Contrat n° 0887/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 21/04/2020 relatif à l'Acquisition de L2R ouvrage et de l'équipement unibox ou équivalent y compris la formation de trois cadres à leur utilisation. En effet, les offres ont été réceptionnés le **14/11/2019** et le marché a été approuvé le **21/04/2020**, soit une durée de **160 jour calendaire**.
- Contrat n° 2175/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3. En effet, les offres ont été ouvertes le

14/04/2020 et le marché a été approuvé le **19/08/2020**, soit un délai de 128 jour calendaire ce qui n'est pas conforme à la DRP contre **30 jours calendaires** requis par les textes.

Conformément à l'article 95 du code des marchés publics de 2017, à l'article 85 du code des marchés publics de 2020 et à l'article 21 du et de l'article 21 du décret n° 2018-227 du 13 juin 2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, l'approbation doit intervenir dans le délai de validité des offres.

5-4-3 Opinion sur la procédure ayant fait l'objet de plaintes, sur le règlement desdites plaintes par l'autorité contractante ainsi que l'application des décisions rendues par l'ARMP

Pour l'ensemble des vingt-sept (27) marchés sous revue, aucune plainte n'a été enregistrée par le MIT ni par l'ARMP au sujet des procédures de passation et d'exécution des contrats dans le cadre de la GESTION 2020.

5-4-4 Opinion sur la pertinence et la conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2018-224 du 13 juin 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction nationale de contrôle des marchés publics, la DNCMP effectue un contrôle a priori sur la procédure de passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal aux seuils marquant la limite de compétence des cellules de contrôle des marchés publics.

Au MIT, tous les marchés concernés ont été soumis au contrôle. Après examen de l'ensemble de ces avis, nous notons leur conformité par rapport aux dispositions du code des marchés publics.

5-4-5 Adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement.

Aucune preuve de paiement ne nous a été transmise.

5-4-6 Situation d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres (AO)

Pour l'ensemble des vingt-sept (27) marchés sous revue, trois (03) marchés ont fait l'objet de procédure d'attribution par Appel d'Offres. Toutefois, nous n'avons pas reçu les offres des marchés ci-après :

- Marché n° 0289/MEF/MIT/DNCMP/SP du 03/03/2020 relatif aux travaux d'aménagement et de bitumage de la route nationale inter états (RNIE 7) : BANIKOARA-KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) ;
- Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP du 02/09/2020 relatif aux travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9KM).

Il n'est pas possible alors d'apprécier l'attribution de ces marchés passés par Appel d'Offres.

5-4-7 Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres restreint (AOR)

Pour l'ensemble des marchés sous revue, aucun n'a fait l'objet de procédure d'attribution par Appel d'Offres Restreint. Par conséquent, aucun contrôle de prix n'a été effectué.

5-4-8 Opinion sur la Situation d'attribution de marchés passés en procédure de sollicitation de prix et la compétitivité des prix desdits marchés

Nous avons noté au cours des travaux d'audit, **qu'un (01) seul marché a été conduit par la procédure de demande de cotation.**

Il s'agit du Contrat n° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021. **La procédure a été jugée conforme.**

Nous avons noté au cours de nos travaux que **six (06) marchés** ont été conduits par la procédure de **Demande de Renseignement et de Prix**. Toutefois, les procédures suivantes ont été jugées **conformes**. Toutefois, nous avons noté une non publication par l'AC du répertoire des fournisseurs agréés sur le SIGMAP et/ou dans le Journal des Marchés Publics (JMP) conformément au (dossier-type de DC de l'ARMP version décembre 2019 cf. Introduction paragraphe 2).

5-4-9 Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés en procédure d'entente directe

Pour l'ensemble des (vingt-sept) 27 marchés sous revue, neuf (09) marchés ont été passés par procédure d'entente directe et concernent des prestations intellectuelles. **La procédure a été jugée conforme car les marchés ont été bien attribués. Toutefois, aucun des marchés passés suivant cette procédure n'a fait l'objet de contrôle de prix et n'a été transmis à l'ARMP pour information.**

5-4-10 Opinion sur la régularité de la prise d'avenants

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics, « les stipulations relatives au montant d'un marché public ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant et dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) de la valeur totale du marché de base (30% selon le nouveau code des marchés publics). L'avenant est adopté et notifié selon la même procédure d'examen que le marché de base. Il ne peut modifier ni l'objet du marché, ni le titulaire du marché, ni la monnaie de règlement, ni la formule de révision des prix. La passation d'un avenant est soumise à l'autorisation de la Direction nationale de contrôle des marchés publics... ». L'avenant peut être aussi sans incidence financière (modification de domiciliation bancaire, modification du délai contractuel d'exécution après signature du contrat de base, etc.) ».

Au titre de la gestion budgétaire 2020, aucun marché sous revue n'a fait l'objet de modifications de clauses contractuelles par avenant.

5-4-11 Opinion sur fractionnement des marchés et collusion de fournisseurs

Dans l'optique d'une plus grande efficacité de sa procédure, l'Autorité contractante a nécessairement besoin que son appel à la concurrence ne soit pas obéré par des pratiques restrictives ou anticoncurrentielles. C'est pourquoi sont formellement interdits, tous les actes des candidats et soumissionnaires susceptibles de limiter le choix de l'Autorité contractante.

Au nombre de ces actes, on peut citer par exemple :

- la mise en œuvre de pratiques visant sur le plan technique à instaurer un **fractionnement** du marché ou à influencer sur le contenu du dossier d'appel à concurrence ;
- le fait d'avoir procédé à des pratiques de **collusion** entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte.

L'examen des dossiers de marchés sous revue au MIT ne révèle pas de pratiques de fractionnement de marchés et de collusions de fournisseurs.

5-4-12 Opinion sur la qualité des dossiers d'appel à concurrence

Les marchés doivent être passés sur la base des **dossiers types** d'appel à concurrence élaborés par l'autorité de régulation des marchés publics. Les dossiers d'appel à concurrence doivent contenir des informations objectives, écrites, compréhensibles, complètes et précises, nécessaires pour l'élaboration de la soumission, l'attribution du marché et son exécution.

Les dossiers d'appel à concurrence soumis à notre appréciation pour la mission de revue n'appellent pas d'observations particulières de notre part et sont pour la plupart conformes au modèle type de l'ARMP (conformité globalement satisfaisante). Toutefois de petites coquilles ont été perceptibles dans certains dossiers.

5-4-13 Opinion sur les rapports d'évaluation des offres et PV d'attribution provisoire

La sous-commission d'analyse (ou la commission d'ouverture et d'évaluation) évalue les offres et propose des recommandations d'attribution provisoire. Ses travaux sont sanctionnés par un rapport d'évaluation élaboré suivant le modèle type et signé de tous les membres.

L'attribution du marché se fait sur la base de l'offre conforme pour l'essentiel au dossier d'appel à concurrence évaluée économiquement la plus avantageuse. Les propositions d'attribution émanant de la sous-commission d'analyse (ou de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres) font l'objet d'un procès-verbal dénommé procès-verbal d'attribution provisoire, mentionnant certaines informations obligatoires. Ce **procès-verbal est établi selon un document type** signé par la Personne responsable des marchés publics et les membres de la commission.

La revue de conformité des rapports d'évaluation des offres et des PV d'attribution provisoire des marchés audités, hormis quelques incohérences détectées dans la conduite de l'évaluation des offres de quelques marchés, n'appelle pas d'observations particulières de notre part et appelle donc à une appréciation globalement satisfaisante.

5-4-14 Opinion sur la notification des résultats d'attribution

En vertu des dispositions de l'article 89, alinéa 1^{er} de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin, l'autorité contractante doit notifier par écrit à tous les soumissionnaires les résultats de l'évaluation en précisant les motifs de rejet des offres n'ayant pas été retenues.

Conformément aux dispositions de l'article 19, alinéas 1 et 2 du décret n° 2018-227 du 13 juin 2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, la personne habilitée au sens dudit décret est tenue de notifier les résultats des sollicitations à tous les soumissionnaires. La lettre de notification doit préciser le montant de l'attribution, le nom de l'attributaire et les motifs de rejet des offres des soumissionnaires non retenus.

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever le défaut de notification ou l'absence de communication des preuves de notification des résultats de l'évaluation des offres aux soumissionnaires/candidats évincés, dans le cadre des procédures ayant conduit à l'attribution des quatre (4) marchés ci-après :

- **Contrat : Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM) -Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020 ;**
- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BUTIMAGE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 7) : BANIKOARA-KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) du marché N°0289/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 03/03/2020 ;**
- **CONTRAT DE MARCHE N°2296/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020 RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE POUR LE REDBLEMENT DE LA ROUTE OUIDAH-HILACONDJI L'AMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES ENTRE GODOMEY ET OUIDAH ET DES ACCES AU SITES TRSTI ;**
- **CONTRAT DE MARCHE N°004/MIT/CCMP/SA DU 07/01/2020 RELATIF AU CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE SUR ROUTE EN TERRE – PHASE1 (LOT2) AXE BEMBEREKE-BOUANRI.**

Conclusion :

Pour 14,81 % (soit 4/27) des marchés audités, nous n'avons pas la preuve que l'Autorité Contractante ait notifié par écrit aux soumissionnaires non retenus, les résultats de l'évaluation des offres. Par conséquent la notification des résultats d'attribution aux soumissionnaires retenus et évincés est jugée globalement satisfaisante.

5-4-15 Opinion sur la publication des avis dans les délais réglementaires

La revue de l'appréciation de la publication des avis dans les délais règlementaires par les acteurs de la passation des marchés du MIT s'est faite conformément à la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin et son décret d'application n°2018-228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation de contrôle et d'approbation des marchés publics. Aussi, elle a été effectuée en application des délais et mécanismes de publication prévus par la loi n°2020-26-du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de son décret d'application n°2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation de contrôle et d'approbation des marchés pour des marchés passés après sa mise en vigueur. **Il ressort des analyses faites que l'Autorité Contractante a effectué de façon globale la publication de ses avis en conformité aux exigences réglementaires requises en matière du respect des délais. Le détail de cette analyse est explicité dans le tableau des délais infra.**

5-4-16 Opinion sur les avis de l'organe de contrôle compétent

Conformément à l'article premier du décret 2018-225 du 13 juin 2018 portant attribution, organisation et fonctionnement des cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin, les opérations de passation de marché, de la planification à l'attribution du marché, sont soumises à l'avis conforme d'une cellule de contrôle des marchés publics constituée auprès de l'Autorité contractante, pour les marchés dont les montants sont dans sa limite de compétence. En application de ces dispositions, la mission de revue n'a observé aucune insuffisance majeure sur les avis émis par les organes de contrôle. Toutefois, il convient de rappeler que : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2018-228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics doit viser régulièrement et dans les délais requis les contrats. **Au regard de tout ce qui précède la mission note que Les avis de l'organe de contrôle des marchés publics du MIT sont globalement satisfaisants.**

5-4-17 Opinion sur la publication de l'avis d'attribution définitive

Conformément à l'article 97 alinéa 2 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin, *« dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du marché, un avis d'attribution définitive est publié dans le journal des marchés publics et/ou dans le quotidien de service public et, s'agissant des marchés supérieurs aux seuils communautaire de publication, dans tout support communautaire dédié à cet effet »*. Les diligences mises en œuvre ont permis de relever le défaut de publication de l'avis d'attribution définitive ou l'absence de communication des preuves de publication d'attribution définitives dans l'ensemble des marchés passés sous revues.

5-5 EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Outre les sept (07) points de diligences ainsi présentés, le cabinet a examiné et renseigné les autres indicateurs d'observations qui se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 6: Évaluation des autres indicateurs de la performance de l'autorité contractante.

N°	Point d'observation	Indicateurs	Données observées	Opinions	Observations
01	Exhaustivité des procédures	taux d'exhaustivité le plus élevé	90%	Moyennement satisfaisant	
		taux moyen d'exhaustivité	60%		
		taux d'exhaustivité le plus faible	45%		
02	Organisation et fonctionnement des organes	% de marchés publics conduits par les organes de passation et de contrôle habilités	100%	Satisfaisant	Tous les marchés ont été conduits par les organes de passation et de contrôle habilités
		% de marchés publics dont la documentation est incomplète.	44,60%	Moyennement satisfaisant	La documentation dans certains marchés est incomplète
03	Inscription des procédures au PPMP	% des marchés publics audités et non-inscrits dans les PPMP de l'année de revue	0%	Satisfaisant	Tous les marchés ont été inscrits dans les PPM
04	Appel d'offres ouvert	% des marchés publics audités passés par Appel d'Offres Ouvert	11,11%		
05	Procédure de gré à gré	% des marchés publics audités passés par la procédure d'entente directe	33,33%	Satisfaisant	
		% des marchés publics de gré à gré audités et ayant reçu l'ANO de l'organe compétent	100%		

N°	Point d'observation	Indicateurs	Données observées	Opinions	Observations
06	Procédure d'appel d'offre restreint	% des marchés publics audités passés par la procédure d'appel d'offres restreint (AOR) % des marchés publics audités % des marchés passés par AOR (respectivement appel d'offres en deux étapes, avec pré qualification ou avec concours) ayant reçu l'autorisation préalable et l'ANO de l'organe de contrôle compétent	0% 0%		Aucune procédure n'a été passée par AO Restreint
07	Procédure Demande de cotation	% des marchés publics audités passés par la procédure de demande de cotation	3,71%		
08	Procédure de Demande de renseignement et de prix (DRP)	% des marchés publics audités passés par la procédure de la DRP	22,22%		
09	Procédures relevant du seuil de dispense	% des marchés publics audités par la procédure relevant du seuil de dispense	0%		Aucune procédure de seuil de dispense n'a été échantillonné
10	Avenant/Nature de marchés/procédures	% des marchés publics audités (par nature et types de procédures) ayant fait l'objet d'avenants	0%		Aucun marché sélectionné et audité n'a fait l'objet d'avenant
11	Respect des délais Nature de marchés/procédures	Délai le plus élevé (en jours calendaires) par type de procédure (durée de passation)	DC : impossible de déterminer la durée de passation du seul marché DRP : 201 jours AMI : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de	Insatisfaisant	

			tous les marchés concernés AO : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés		
			PI : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Fournitures : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Travaux : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Services : 179 jours calendaires	Insatisfaisant	
		Délai le plus faible (en jour calendaire) par type de procédure (durée de passation)	DC : impossible de déterminer la durée de passation du seul marché DRP : 117 jours calendaires AMI : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés AO : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés	Insatisfaisant	

		délai moyen par type de procédure (durée de passation)	PI : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Fournitures : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Travaux : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Services : 117 jours calendaires	Insatisfaisant	
			DC : impossible de déterminer la durée de passation du seul marché DRP : 179 jours calendaires AMI : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés AO : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés	Insatisfaisant	
			PI : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Fournitures : il est impossible de	Insatisfaisant	

			déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Travaux : il est impossible de déterminer sans avoir pu déterminer la durée de passation de tous les marchés concernés Services : 143 jours calendaires		
12	Régularité des procédures	% des marchés publics audités dont les procédures ont été régulièrement conduits (par types et nature)	DC : 100% DRP : 66,67% ED : 100% Il est impossible de déterminer pour les AO, et AMI sans avoir pu évaluer toutes les procédures Fournitures : 20% Services : 100% Il est impossible de déterminer pour les marchés de prestations Intellectuelles et de travaux sans avoir pu évaluer toutes les procédures	Moyennement Satisfaisante	
13	Exécution financière des marchés	Pratique des retenues de garantie ; Modalités de paiement et pièces contractuelles Compétence des acteurs impliqués Pénalités de retard	Absence de mise en demeure et de preuve de paiement		

COMMENTAIRES

En conclusion, les marchés sous revue ont été passés de manière Moyennement conforme aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, certains points spécifiques d'observations méritent d'être détaillés.

5-5-1 Respect des délais de passation

Nous avons apprécié pour chaque marché audité, le délai global compris entre la publication de l'avis d'appel à concurrence et l'approbation du contrat, le délai global compris entre l'ouverture de l'avis d'appel à concurrence et l'approbation du contrat, à travers le tableau ci-après.

Le délai de passation des marchés est l'un des indicateurs de mesure de la performance des organes en charge de la chaîne de passation des marchés publics au sein de l'autorité contractante.

Nous avons analysé et apprécié pour chaque marché audité, les différents délais de passation depuis la publication de l'avis d'appel à concurrence jusqu'à l'approbation du contrat.

Tableau 7:Délais de passation des marchés

Les textes applicables et relatifs aux périodes sous revues ont fixé les délais suivants : Décret 2018-228 du 13 juin 2018

JC: Jour calendaire
PI : Prestations intellectuelles
AP : Absence de Preuve,
ND : Non Déterminable,
JO: Jour ouvrable

Désignation du marché	Mode de Passatio n"	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite. "			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observé"	
N°0887/MEF/MIT/DNCMP/ SP/du 21/04/2020 relatif à l'Acquisition de L2R ouvrage et de l'équipement unibox ou équivalent y compris la formation de trois cadres à leur utilisation	A00	15/10/2019	14/11/2019	31	14/11/2019	06/12/2019	17	06/01/2020	16/01/2020	8	20/01/2020	05/02/2020	17	14/11/2019	21/04/2020	160	15/10/2019	21/04/2020	190	" Non-respect du délai d'évaluation des offres, du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires, du délai d'attente, et du délai de validité des offres; Durée de passation trop longue "
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BUTIMAGE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 7) : BANIKAARA- KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) du marché du N°0289/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 03/03/2020		29/02/2016	12/04/2016	44	12/04/2016	26/04/2016	11	18/08/2016	07/10/2019	813	07/10/2019	PNC		12/04/2016	03/03/2020	1422	29/02/2016	03/03/2020	1465	" Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires, et du délai de validité des offres; Durée de passation trop longue "
"Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la	AOI	PNC	07/01/2020		07/01/2020	21/01/2020	11	10/02/2020	21/02/2020	10	21/02/2020	PNC		07/01/2020	02/09/2020	240	PNC	02/09/2020		Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n"	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
route BETEROU- TCHAUROU (73,9 KM) Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020"																				soumissionnaires et du délai de validité des offres
N° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021	DC	PNC	23-mars-20		23-mars- 20	PNC		NA	01-avr-20	NA	01/04/2020	NA	NA	23/03/20 20	05-mai -20	44	PNC	05-mai- 20		Non-respect du délai de validité des offres
Contrat de marché N° 2175/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3	DRP	30/03/2020	14/04/2020	12	14/04/20 20	15/04/202 0	2	20/05/202 0	27/05/202 0	6	28/05/2020	PNC		14/04/20 20	19/08/ 2020	128	30/03/20 20	19/08/20 20	143	"Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires se du délai de validité des offres
Contrat N°003/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la FOURNITURE ET POSE DE BORNES REPERES ET DE BORNES PENTAKILOMETRIQUES SUR LE RESERAU ROUTIER	DRP	21/06/2019	08/07/2019	12	08/07/20 19	09/07/201 9	2	26/07/201 9	04/09/201 9	29	06-sept-19	30/10/20 19	39	08/07/20 19	07/01/ 2020	184	21/06/20 19	07/01/20 20	201	"Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires, du délai d'attente et du délai de validité des offres

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
CLASSE DU NORD EST (LOT2)																				
N°002/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot1)	DRP	21/06/2019	08/07/2019	12	08/07/2019	09/07/2019	2	19/08/2019	04/09/2019	13	06/09/2019	PNC		08/07/2019	07/01/2020	184	21/06/2019	07/01/2020	201	Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires se du délai de validité des offres
N°001/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot3)	DRP	21/06/2019	08/07/2019	12	08/07/2019	09/07/2019	2	26/08/2019	04/09/2019	8	06/09/2019	PNC		08/07/2019	07/01/2020	184	21/06/2019	07/01/2020	201	Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires se du délai de validité des offres
N°1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020 relatif au recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA)	DRP	30/03/2020	15/04/2020	13	15/04/2020	16/04/2020	2	20/05/2020	27/05/2020	6	PNC	PNC		15/04/2020	24/07/2020	101	30/03/2020	24/07/2020	117	Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires se du délai de validité des offres
N°2760/MEF/MIT/DNCMP/ SP du 24/09/2020 relatif à l'entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle)	DRP	30/03/2020	14/04/2020	12	14/04/2020	15/04/2020	2	20/05/2020	27/05/2020	6	PNC	14/05/2020		14/04/2020	24/09/2020	164	30/03/2020	24/09/2020	179	Non-respect du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires se du délai de validité des offres
Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système	PI	17/01/2019	30/01/2019	15	30/01/2019	01/03/2019	22	12/03/2019	15/04/2019	25	PNC	29/04/2019		30/01/2019	08/05/	464	22/02/2018	08/05/2020	807	Non-respect du délai de publicité et de remise des offres, d'évaluation des offres, du délai

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n"	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
Intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI, N° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020														202 0						de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires, et du délai de validité des offres.
Contrat de marché n°2340/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 19/08/2020 relatif au recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de procédures administrative, comptable, financier et des acquisitions pour le compte de la cellule de suivi et d'exécution des projets routiers de la BAD (CSEPR- BAD)	PI	PNC	PNC		PNC	PNC		PNC	20/01/202 0		PNC	PNC		PNC	19/ 08/ 202 0		08/07/20 19	19/08/20 20	409	Durée de passation trop longue
CONTRAT DE MARCHÉ N°004/MIT/CCMP/SA DU 07/01/2020 RELATIF AU CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE SUR ROUTE EN TERRE – PHASE 1 (LOT2) AXE BEMBEREKE-BOUANRI	PI	PNC	19/09/2017		19/09/20 17	25/04/201 8	197	24/07/201 8	09/11/201 8	79	28/10/2019	02/12/20 19	36	19/09/20 17	07/ 01/ 202 0	841	23/12/20 16	07/01/20 20	1111	Non-respect du délai d'évaluation des offres, du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires, du délai d'attente, et du délai de validité des offres.
Contrat de marché n°5378/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 30/12/2020 relatif au contrôle et surveillance	PI	09/07/2019	27/08/2019	50	27/08/20 19	30/01/202 0	144	PNC	11/03/202 0		27/03/2020	07/04/20 20	12	27/08/20 19	30/ 12/ 202 0	492	17/11/20 18	30/12/20 20	762	Non respect du délai d'évaluation des offres, du délai d'attente, et du délai de validité des offres.

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n"	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
des travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAUROU (73,9 KM)																				
CONTRAT DE MARCHÉ N°2296/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 02/09/2020 RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE POUR LE REDBLEMENT DE LA ROUTE OUIDAH-HILACONDJI L'AMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES ENTRE GODOMEY ET OUIDAH ET DES ACCES AU SITES TRSTI	PI	PNC	15/01/2019		15/01/2019	24/12/2019	245	PNC	15/01/2020		PNC	PNC		15/01/2019	02/09/2020	597	02/03/2017	02/09/2020	1281	Non-respect du délai d'évaluation des offres, et du délai de validité des offres.
Contrat de marché n° 2341/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif aux études techniques, économiques, environnementales, sociales et sécurité routière des travaux d'aménagement et de bitumage de la route PENESSOULO-ALÉDJO- SEMERE	PI	02/08/2019	04/09/2019	34	04/09/2019	27/11/2019	56	10/12/2019	23/12/2019	10	05/03/2020	09/03/2020	5	04/09/2019	19/08/2020	351	PNC	19/08/2020		Non-respect du délai d'évaluation des offres, du délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires, du délai d'attente, et du délai de validité des offres.
Services de consultants pour le suivi-évaluation des	PI	19/06/2017	03/08/2017	46	03/08/2017	31/10/2017	63	31/10/2018	09/08/2019	202	27/03/2020	26/02/2020		03/08/2017	25/05/2017	1026	29/11/2016	25/05/2020	1275	La date de publication du PV d'attribution provisoire vient

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
impacts du projet de transport urbain à Parakou ; N°1054/MEF/MIT/DNCMP/ SP/du 25/05/2020														202 0						après la date de transmission du projet de contrat à la Cellule de contrôle Non-respect du délai d'évaluation des offres, et du délai de validité des offres Durée de passation trop longue La date de transmission du projet de marché à la CCMP vient avant la date de publication du PV d'attribution provisoire
Contrat N°2340/MEF/MIT/DNCMP/ SP du 19/08/2020 relatif au RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE (MOD) DANS LE CADRE DU REINFORCEMENT DE LA GESTION ET DES INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN A PARAKOU	PI	21/06/2017	06/07/2017	16	06/07/2017	19/06/2019	450	PNC	PNC		27/03/2020	26/03/2020		06/07/2017	19/08/2020	1141	19/10/2016	19/08/2020	1401	La date de publication du PV d'attribution provisoire vient après la date de transmission du projet de contrat à la Cellule de contrôle
Contrat : N° 2662/MEF/MIT/DNCMP/SP du 21/09/2020 relatif au contrôle et surveillance des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes MISSESSINTO-ZINVIE- SEDJEDENOU-ZE (32KM) : RNIE 1 (COCODJII)-	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	14/07/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	21/09/2020	N/A	N/A	21/09/2020	N/A	

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n"	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
HEVIE-OUEDO-CALAVI KPOTA (21KM)																				
Contrat : N° 1559/MEF/MIT/DNCMP/SP du 02/07/2020 relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE GENERAL BRATHIER- CLOTURE PARC MIVO DANS LA COMMUNE DE SEME- KPOJJI (PK 10)	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10/06/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	02/07/2020	N/A	N/A	02/07/2020	N/A	
Contrat de marché N° 0091/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020 relatif aux travaux d'urgence de construction d'ouvrages d'arts dans les départements du MONO, du COUFFO, et des COLLINES	ED	NA	NA	NA	NA	NA	NA	N/A	15/01/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	29/01/2020	N/A	N/A	29/01/2020	N/A	
Contrat : N° 007/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019- 2021 (Lot G)	ED	NA	NA	NA	NA	NA	N/A	N/A	03/01/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	
Contrat : N° 005/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	03/01/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n"	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/afficha ge/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai obser vé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/da te de PV d'attributio n"	Délai obser vé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attributio n provisoire	Date de notificatio n des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmiss ion du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/ PI) ou Date de signature de la PRMP	Dél ai obs erv é	Date limite de remise des offres	Dat e d'a ppr oba tion du mar ché	Délai observé	Date de Pub/affic hage de l'avis ou lettre	Date d'approb ation du marché	"Délai observ é"	
du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019- 2021 (Lot A)																				
Contrat : N° 009/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019- 2021 (Lot C)	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	03/01/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	
Contrat : N° 008/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019- 2021 (Lot G)	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	03/01/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	N/A	06/02/2020	N/A	
Contrat : N° 006/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019- 2021 (Lot H)	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	03/01/2020	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	PNC	N/A	N/A	PNC	N/A	
Contrat : N° 0090/MEF/MIT/DNCMP/SP	ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	31/12/2019	N/A	PNC	PNC	N/A	N/A	29/02/	N/A	N/A	29/02/2020	N/A	

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2020 dans le cadre
de la gestion Budgétaire 2020
Rapport définitif - Audit de conformité/MIT

ARMP

Désignation du marché	Mode de Passatio n	"Délai de publicité et de remise des offres AON = 30 JC ; AOI = 45 JC DC = 5 JO ; DRP = 10 JO"			"Délai d'évaluation des offres AO/PI = 10 JO DC/DRP = 5 JO"			"Délai de notification des résultats à l'attributaire et aux autres soumissionnaires AO/PI = 1 JO DC/DRP = 2 JO"			"Délai d'attente AON/AOI/PI = 10 JC et DRP/DC = 5 JO"			"Respect du délai de validité des offres DC/DRP = 30 JC à compter de .. AON/AOI = 90 JC à compter de.. Pour les PI c'est après la date limite."			Durée de passation			Observations
		Date de Publication/affichage/lettre d'invitation	"Date limite de dépôt"	Délai observé	"Date limite de dépôt"	"Date de signature du rapport/date de PV d'attribution"	Délai observé	Date de réception de l'ANO de l'organe de contrôle/D ate de signature du PV d'attribution provisoire	Date de notification des résultats	Déla i obse rvé	"Publication des résultats/N otifications des résultats"	Date de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle (AO/DRP/PI) ou Date de signature de la PRMP	Délai observé	Date limite de remise des offres	Date d'approbation du marché	Délai observé	Date de Pub/affichage de l'avis ou lettre	Date d'approbation du marché	"Délai observé"	
du 29/01/2020 relatif aux travaux de construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de WOMEY dans la commune d'Abomey Calavi (Pont Womey 2)															2020					
TOTAL																7723			9542	
Nombre de marchés audités																27			27	
Délai moyen																286			353	

Légende :

	Non-conformité significative
	Calcul impossible du délai
PNC	Pièce non communiquée
NA	Non Applicable
JO	Jours Ouvrables
JC	Jours Calendaires

COMMENTAIRE :

Le délai moyen observé entre la date limite de remise des offres et la date d'approbation du marché est de 201 jours calendaires, supérieur au délai légal de validité des offres (30/90 jours calendaires).

5-5-2 Respect des délais d'exécution des marchés

Le délai d'exécution court à compter de la date d'entrée en vigueur du marché ou la date retenue sur l'ordre de service de démarrer les prestations le cas échéant, et prend fin à la réception provisoire. Le tableau ci-dessous met en évidence les écarts constatés entre les délais contractuels prévus et les délais réels d'exécution des marchés.

Délais d'exécution des marchés

Désignation du marché	Date de notification/ ordre de service (A)	Date de réception (B)	Délai réel en jours (B- A) = C	Délai contractuel en jours (D)	Ecart (D-C)	Observations
Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI	15/05/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	10/11/2020	180 jours calendaires		Le délai n'a pas été respecté
Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de procédures administrative, comptable, financier et des acquisitions pour le compte de la cellule de suivi et d'exécution des projets routiers de la BAD (CSEPR-BAD)	23/10/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	21/11/2020	30 jours calendaires		Le délai n'a pas été respecté
Contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique sur route en terre – phase 1 (lot2) axe Bembereke-Bouanri	28/11/2020	Absence des rapports du consultant et de la preuve de validation desdits rapports	23/10/2021	330 jours		Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAUROU (73,9 KM)	04/02/2021	Le marché est toujours en cours d'exécution	23/02/23	750 jours calendaires		Le marché est toujours en cours d'exécution

Etudes techniques, économique, environnementale, sociale et de sécurité routière pour le dédoublement de la route Ouidah-Hilacondji l'aménagement des contre-allées entre Godomey et Ouidah et des accès aux sites trsti	13/10/2020	Absence des rapports du consultant et de la preuve de validation desdits rapports	08/08/2021	300 jours calendaires		Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Études techniques, économiques, environnementales, sociales et sécurité routière des travaux d'aménagement et de bitumage de la route PENESSOULOU-ALEDJO-SEMERÉ	05/09/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	02/03/2021	180 jours calendaires		Le délai n'a pas été respecté
Services de consultants pour le suivi-évaluation des impacts du projet de transport urbain à Parakou	30/06/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	26/03/2021	270 jours calendaires		Le délai n'a pas été respecté
Acquisition de L2R ouvrage et de l'équipement unibox ou équivalent y compris la formation de trois cadres à leur utilisation	15/06/2020	Absence du PV de réception provisoire	14/07/2020	30 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Travaux d'aménagement et de Butimage de la Route Nationale Inter Etats (Rnie 7) : Banikoara-Keremou-Frontière Burkina Faso (53,60km)	26/03/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	12/01/2022	660 jours calendaires	-	Le délai n'a pas été respecté
Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM)	05/09/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	25/08/2022	720 jours calendaires	-	Le marché est toujours en cours d'exécution

Acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021	10/06/2020	19/06/2020	16/06/2020	7 jours calendaires	3 jours calendaires	Le délai n'a pas été respecté
Recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3	28/10/2020	Les attestations de services faits courent du 01/04/2020 au 31/12/2020	24/07/2021	270 jours calendaires		Les attestations ne couvrent pas la période exacte d'exécution
Fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du Nord-est (lot2)	24/01/2020	24/09/2020	22/04/2020	90 jours calendaires	172 jours calendaires	Le délai n'a pas été respecté
Contrôle et surveillance des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes MISSESSINTO-ZINVIE-SEDJEDENOU-ZE (32KM) : RNIE 1 (COCOCODJI)- HEVIE-OUEDO-CALAVI KPOTA (21KM)	07/10/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	20/03/2024	1260 jours calendaires		Le marché est toujours en cours d'exécution
Travaux de réhabilitation et d'aménagement de la voie général BRATHIER-CLOTURE PARC MIVO DANS LA COMMUNE DE SEME-KPODJI (PK 10)	11/08/2020	Réception provisoire prononcée	01/05/2021	270 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Travaux d'urgence de construction d'ouvrages d'arts dans les départements du MONO, du COUFFO, et des COLLINES	27/02/2020	Réception provisoire prononcée	29/01/2021	360 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution

Fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot1)	30/01/2020	23/09/2020	28/04/2020	90 jours calendaires	148 jours calendaires	Le délai n'a pas été respecté
Fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord Lot3	21/01/2020	26/09/2020	19/04/2020	90 jours calendaires	160 jours calendaires	Le délai n'a pas été respecté
Recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA)	09/09/2020	Les services faits ont été délivrés par mois de service presté	05/06/2021	270 jours calendaires		Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle) lot2	09/09/2020	Les services faits ont été délivrés par mois de service presté	05/02/2021	150 jours calendaires		Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Recrutement de consultants pour la maitrise d'ouvrage déléguée (mod) dans le cadre du renforcement de la gestion et des infrastructures urbaines du projet de transport urbain a Parakou	23/10/2020	Le marché est toujours en cours d'exécution	07/10/2023	1080 jours calendaires	-	Le marché est toujours en cours d'exécution
Contrôle et surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot B)	06/03/2020	Les rapports des missions de contrôle existent	14/05/2021	435 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Contrôle et surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot A)	06/03/2020	Les rapports des missions de	14/05/2021	435 jours calendaires		Il est impossible de déterminer

		contrôle existent				le délai d'exécution
Contrôle et surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot C)	30/03/2020	Les rapports des missions de contrôle existent	07/06/2021	435 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Contrôle et surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)	23/07/2020	Les rapports des missions de contrôle existent	30/09/2021	435 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Contrôle et surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot H)	21/02/2020	Les rapports des missions de contrôle existent	03/04/2021	435 jours calendaires	-	Il est impossible de déterminer le délai d'exécution
Travaux de construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de WOMEY dans la commune d'abomey-calavi (Pont Womey 2)	26/02/2020	Les travaux sont en cours	18/10/2021	600 jours calendaires		Il est impossible de déterminer le délai d'exécution

Commentaire :

Nous avons relevé des retards dans l'exécution de certains marchés. Il s'agit de :

- Contrat n° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021 (Délai de livraison contractuel : 16/06/2020 ; date de livraison : 19/06/2020) ;
- Contrat n° 003/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord-est (lot 2) (délai de livraison contractuel : 22/04/2020 ; date de livraison : 24/09/2020) ;

- Contrat n° 002/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot1) (Délai de livraison contractuel : 28/04/2020 ; date de livraison : 23/09/2020) ;
- Contrat n° 001/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Délai de livraison contractuel : 19/04/2020 ; date de livraison : 26/09/2020).

5-6 SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DES MARCHÉS

Les conclusions de l'audit de conformité des marchés se présentent dans les tableaux suivants par marché comme ci-dessous :

Tableau 8: Synthèse des Observations

Marché n°1

Date de revue : 23/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat N° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021
Date d'approbation du marché : 05/05/2020
Montant du Contrat : 11 498 000 FCFA TTC
Nature du marché : Fourniture
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget du Fonds Routier
Nom et Adresse du Titulaire : ETS SUNAO, Ilot : C/SB---, Quartier Wadon, M/SON AGON Dangbo Bénin, Tel : 66 46 58 18

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de preuves d'affichage de la DC	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du texte désignant les membres du comité de passation des MP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de retrait des DC par les soumissionnaires	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du nom et prénoms du réceptionnaire des offres dans le registre de l'ARMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
PV d'ouverture élaboré avec quelques insuffisances	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des heures et dates de réception sur les premières pages des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du rapport d'évaluation complet et signé par tous les membres présents	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Madame LEMAMOU P. Mariana a signé toutes les pièces de l'offre de l'ETS SUNAO (Titulaire du marché) alors que nous lisons madame AGON Azandédji Blandine Epse LEMAMOU sur le registre de commerce et l'IFU comme représentante de la structure, en l'absence du pouvoir d'habilitation de signature qui autorise madame LEMAMOU P. Mariana à signer au nom de la structure	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve d'affichage du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°2

Date de revue : 29/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI, N° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020
Date d'approbation du marché : 08/05/2020
Montant du Contrat : 826 800 000 FCFA TTC
Nature du marché : prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Budget intérieur
Nom et Adresse du Consultant : GEOMATIQUE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT SARL GODOMEY-GARE/ABOMEY CALAVI, TEL : 97 75 53 99

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations de l'audité
Absence des offres des manifestations d'intérêts	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport d'évaluation des MI à la DNCMP pour avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de lettre d'information du candidat non présélectionné	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de l'original de la proposition technique	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'original de l'offre financière	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des PF au consultant	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du PV de négociation à la DNCMP pour avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis de la DNCMP SUR LE PV de négociation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la date de signature du contrat par le titulaire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Constat maintenu

Marché n°3

Date de revue : 05/07/2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat de marché N° 2175/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3
Date d'approbation du marché : 19/08/2020
Montant du Contrat : 3 325 504 FCFA TTC
Nature du marché : Prestations de services
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget autonome
Nom et Adresse du Titulaire : FLEURIAN SARL, Ilot : C/SB-Maison GOHOUGO Bertin, Quartier Godomey Wlacomey, Abomey Calavi Benin, Tel : 95 85 55 00

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de décharges des soumissionnaires ayant reçus le dossier	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
La fiche d'ouverture a été signée uniquement par la PRMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des heures et dates de réception sur les originaux des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence du nom et signature de celui qui a réceptionné les offres dans le registre de l'ARMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Rapport d'évaluation élaboré avec quelques coquilles	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport d'évaluation à la CCMP pour avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du projet de contrat à la CCMP pour avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis de la CCMP sur le projet de marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du marché par la PRMP à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de transmission déchargé du projet de marché par la CCMP à l'autorité approbatrice	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de restitution de la garantie	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
les attestations de services faits courent 01/04/2020 au 31/12/2020 du alors que le contrat a été notifié au titulaire le 28/10/2020	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de toutes preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°4

Date de la revue : 11/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et du Transport
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat de marché n°5378/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 30/12/2020 relatif au contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 30/12/2020
Montant du Contrat : 693 913 184 FCFA HT-HD
Nature du Marché : Prestation intellectuelle
Mode de passation : Qualité-coût
Financement : BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT LE HEROS GC*/TR INTERNATIONAL TEL : (+352) 49 00 651/49 25 38 (+229) 97 60 31 23/21 03 78 85

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence du bordereau de transmission déchargé des TDR au PTF pour revue	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la lettre d'approbation des TDR par les PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé de l'Ami à la DNCMP pour ANO	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de l’avis de la DNCMP sur l’AMI	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la note de service qui met en place les membres du comité de passation des MP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des originaux de toutes les manifestations d’intérêts	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l’information de l’AC aux candidats non présélectionnés	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport des MI aux PTF pour validation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de réception de l’addendum par les candidats	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des originaux des propositions financières	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la lettre de transmission déchargé du rapport d’évaluation des PT au PTF pour validation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de transmission déchargé du PV d’ouverture des PF aux consultants	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de transmission déchargé du PV d’ouverture des PF aux PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport d'évaluation des PF aux PTF pour validation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du PV de négociation à la cellule de contrôle pour avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis de la cellule de contrôle sur le PV de négociation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du PV de négociation aux PTF pour ANO	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la lettre d'approbation du PV de négociation par le PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°5

Date de la revue : 25/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : N°0887/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 21/04/2020 relatif à l'Acquisition de L2R ouvrage et de l'équipement unibox ou équivalent y compris la formation de trois cadres à leur utilisation
Date de signature du Contrat (Approbation) : 21/04/2020
Nature du Marché : Fourniture
Mode de passation du marché : AOO
Montant du Contrat : 138 650 000 FCFA TTC
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : Groupement SIRO BENIN/LOGIROAD, Tél : (229) 95 59 58 50/ 96 75 34 40

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de la date de transmission déchargé de la dernière version du DAO à la CCMP pour obtention du BON A LANCER	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de retrait du DAO	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des heures et dates de dépôt sur les originaux des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du nom et prénom du réceptionnaire des offres dans le registre de l'ARMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du PV de réception provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de mandat de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de réception et de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°6

Date de revue : 22/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des transports
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat N°003/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la FOURNITURE ET POSE DE BORNES REPERES ET DE BORNES PENTAKILOMETRIQUES SUR LE RESEREAU ROUTIER CLASSE DU NORD EST (LOT2)
Date d'approbation du marché : 07/01/2020
Montant du Contrat : 11 712 480 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire : SIRO BENIN, Ilot : 9999-M/DEOLE EPSE AYIVI, Quartier N'Venoumindé, 08 BP 567 COT Abomey Calavi Benin, Tel : 95 59 58 50 / 96 75 34 40

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
On remarque que la DRP a été affichée le 21/06/2019 alors que la référence de la DRP notifiée à la page 3 de la DRP est : F_DGSI_55138 du 24/06/2019	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
PV d'ouverture élaboré avec quelques insuffisances	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du contrat à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du contrat par la PRMP à la CCMP pour visa	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de la preuve de transmission déchargé du projet de marché par la CCMP à l'autorité approbatrice	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission déchargé du contrat approuvé à la CCMP par l'autorité approbatrice	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du mandat de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de toute preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°7

Date de la revue : 08/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et du Transport
Désignation et Numéro du Contrat : Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM)-Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020
Date de signature du Contrat (Approbation) : 02/09/2020
Montant du Contrat : 25 836 045 588 FCFA HT HD
Nature du Marché : Travaux
Mode de passation : AOI
Financement : BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SORUBAT
TEL : (+216) 71 43 31 20/71 43 30 74

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de la lettre de transmission du DAO au PTF pour validation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du PV de validation du DAO par le PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du DAO à la DNCMP pour BAL	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de réception du DAO par les soumissionnaires	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence du bordereau de transmission de l'addendum à la DNCMP pour BAL	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de réception de l'addendum par les soumissionnaires	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la note de service qui met en place les membres du comité de passation des MP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des originaux des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du rapport d'évaluation des offres à la DNCMP pour avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire au PTF pour approbation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la note t d'approbation de rapports par le PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des notifications de rejets des offres aux différents soumissionnaires	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du projet de marché à la DNCMP pour examen juridique et technique	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence l'avis de la DNCMP sur le projet de marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
La date de notification du contrat au titulaire vient avant la date d'enregistrement du contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°8

Date de la revue : 08 Juillet 2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BUTIMAGE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 7) : BANI KOARA-KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) du marché N°0289/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 03/03/2020
Date de signature du Contrat (Approbation) : 03/03/2020
Nature du Marché : Travaux
Mode de passation : AOO après préqualification
Montant du Contrat : 25 660 898 045 FCFA TTC
Financement : 15 ,562 % (BN) ET 84,438% (BID)
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SORUBAT Tél : +216 71 43 31 20

Constat	Commentaire du Projet	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence des originaux des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve d'approbation du rapport d'évaluation des offres par les PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des notifications de rejet des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du contrat pour examen juridique	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
^oôoAbsence de l'avis de l'organe de contrôle sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°9

Date de revue : 13/07/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Services de consultants pour le suivi-évaluation des impacts du projet de transport urbain à Parakou ; N°1054/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 25/05/2020
Date d'approbation du marché : 25/05/2020
Montant du Contrat : 341 867 USD = 197175211 (1 USD=576,76 FCFA)
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : FAD & BOAD
Nom et Adresse du Consultant : ADA CONSULTANTS Inc, Tél : (+418) 907-5904/907-9251 ;

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de Revue des TDR par le PTF (bailleur)	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de réception de l'AMI par les soumissionnaires	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la lettre d'information aux candidats non présélectionnés	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de validation du rapport d'évaluation des MI par les PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des lettres qui annoncent les notes obtenues aux candidats écarté à l'examen des propositions financières	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des propositions financières aux candidats	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de la transmission du marché pour authentification	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du mandat de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de toute preuve de réception et de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des manifestations d'intérêts, des propositions techniques et financières	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°10

Date de revue : 21/07/2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : CONTRAT DE MARCHÉ N°2296/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020 RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE POUR LE REDBLEMENT DE LA ROUTE OUIDAH-HILACONDI L'AMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES ENTRE GODOMEY ET OUIDAH ET DES ACCES AU SITES TRSTI
Date d'approbation du marché : 02/09/2020
Montant du Contrat : 356 767 987 FCFA TTC
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du consultant : CIRA SAS, ACI 2000, BAMAKO

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de la note de service qui met en place les membres du CPMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des offres des manifestations d'intérêt	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des lettres d'information aux candidats non présélectionnés pour l'AMI	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des décharges de réception de la lettre d’invitation à soumettre les propositions aux candidats	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du rapport d’évaluation des MI par les PTF pour validation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des originaux des propositions financières	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du PV d’ouverture des PF aux consultants	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du PV d’ouverture des PF aux PTF	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication du PV d’attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du projet de contrat à la DNCMP pour examen juridique	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l’avis de la DNCMP sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l’avis d’attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence du PV de réception et de rapport d'activité	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°11

Date de revue : 15 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat de marché n° 2341/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif aux études techniques, économiques, environnementales, sociales et sécurité routière des travaux d'aménagement et de bitumage de la route PENESSOULOU-ALEDJO-SEMERE
Date d'approbation du marché : 19/08/2020
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Montant du Contrat : 229 675 200 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Consultant : GROUPEMENT DECO-IC*/BECI-BTP 01BP7374 COTONOU Tel : (+228) 22 25 31 30

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observation
Absence de preuve de publication de l'AMI	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
La date d'ouverture vient avant la date de la note de service qui a créé la CPMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des Offres des MI de Groupement DECO-IC/BEC BTP ; Groupement CECO-BTP/CINAT ;	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Groupement GIC Mali/HORSE SARL ; Groupement GIC/SETEM-BENIN ; Groupement BNETD/DIC-BTP		
Absence de la lettre d'information des candidats non présélectionnés par l'autorité contractante	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des bordereaux de transmission déchargés de la lettre d'invitation pour la DP aux candidats	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des décharges de réception de la DP par les candidats	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Les originaux des offres techniques n'ont pas été paraphés par tous les membres du comité	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la note qui annonce la date et l'heure d'ouverture des propositions financières aux candidats ayant obtenu la note technique minimum requise	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des offres financières	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de retour de la proposition financière non ouverte au candidat non retenu	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°12

Date de revue	27/07/2022
Références du marché :	Contrat de marché n°2340/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 19/08/2020
Objet du marché :	Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de procédures administrative, comptable, financier et des acquisitions pour le compte de la cellule de suivi et d'exécution des projets routiers de la BAD (CSEPR-BAD)
Montant du marché :	10 000 000 FCFA HT
Nature du marché :	Prestation intellectuelle
Mode de passation du marché	Qualification du consultant
Attributaire :	Jean Claude AVANDE, 03BP : 4001 Cotonou Benin, Tel : 97 16 90 79 / 21 38 04 58, Email : jeanclaudeavande@yahoo.fr
Financement :	BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
Autorité contractante :	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU TRANSPORT

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence des manifestations d'intérêts	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la note de service qui a mis en place le CPMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la DP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des originaux de la proposition technique et financière	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la lettre d'invitation du Consultant retenu à la séance de négociation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du PV de négociation au PTF pour ANO	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Le marché est toujours en cours d'exécution	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°13

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 2662/MEF/MIT/DNCMP/SP du 21/09/2020 relatif au contrôle et surveillance des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes MISSESSINTO-ZINVIE-SEDJEDENOU-ZE (32KM) : RNIE 1 (COCOCODJI)- HEVIE-OUEDO-CALAVI KPOTA (21KM)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 21/09/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 1 026 160 938 FCFA TTC
Financement : Financement direct de l'entreprise EBOMAF
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : RHEIN RUHR INTERNATIONAL-Afrique de l'Ouest (RRI-AO), 01BP 4970 Cotonou, Tel : (229) 95 85 18 55 , Email : hadjsylla@gmail.com

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°14

Date de la revue : 22/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : contrat de marché N° 0091/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020 relatif aux travaux d'urgence de construction d'ouvrages d'arts dans les départements du MONO, du COUFFO, et des COLLINES
Date de signature du Contrat (Approbation) : 29/01/2020
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat : 14 013 217 960 FCFA TTC
Financement : Budget intérieur
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOGEA-SATOM, Route de l'hôtel Alédjo-Akpakpa 01 BP 2190 Cotonou Benin, Tel : 21 33 15 64 / 21 33 00 94

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'extrait du conseil des ministres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence du PV de réception provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de réception et de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°15

Date de revue : 27/07/2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : CONTRAT DE MARCHE N°004/MIT/CCMP/SA DU 07/01/2020 RELATIF AU CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE SUR ROUTE EN TERRE – PHASE1 (LOT2) AXE BEMBEREKE-BOUANRI
Date d'approbation du marché : 07/01/2020
Montant du Contrat : 145 818 500 FCFA TTC
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du consultant : BUREAU D'ETUDE ET DE CONSEILS EN INGENIEURIE BTP GBEDAGBA/COTONOU TEL : 21 07 62 64 / 95 56 26 44

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de la note de service qui a mis en place les membres du Comité de passation des marchés publics	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des manifestations d'intérêts, des propositions techniques et financières	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des lettres d'information aux candidats non présélectionnés pour l'AMI	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des décharges de réception de la lettre d'invitation à soumettre les propositions aux candidats	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la lettre qui annonce la date et l'heure d'ouverture des propositions financières au Groupement AZ CONSULT/GROUP KAK INGENIEURS CONSULT	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des PF aux consultants	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'ANO de la DNCMP sur le PV de négociation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de Notification de rejet des propositions et les motifs du rejet de certains candidats non retenus	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du PV de réception et du rapport d'activité	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du mandat de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°16

Date de revue : 22/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : N°002/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot1)
Date d'approbation du marché : 07/01/2020
Montant du Contrat : 13.168.120 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : DRP
Nature du marché : Fournitures
Financement : Fonds routier
Nom et Adresse du Titulaire : GEOTECH. Tél : 96 91 05 90/ 96 61 68 70

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
DRP élaborée avec coquilles	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Non-respect du délai de soumissions des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de quelques observations dans le rapport d'évaluation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du PV à la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de la preuve de réception de l'avis de la CCMP par la PRMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de réception par la PRMP du marché signé par l'attributaire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du marché par la CCMP à l'autorité approbatrice	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du marché approuvé par l'autorité approbatrice à la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de restitution de garantie	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de toute preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°17

Date de revue : 23/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : N°001/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot3)
Date d'approbation du marché : 07/01/2020
Montant du Contrat : 41.416.522 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : DRP
Nature du marché : Fournitures
Financement : Fonds routier
Nom et Adresse du Titulaire : CICAD Tél : 95 42 63 20/ 96 29 31 81

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
DRP élaborée avec coquilles	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Non-respect du délai de soumissions des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de quelques observations dans le rapport d'évaluation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence du bordereau de transmission déchargé du PV à la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de réception de l'avis de la CCMP par la PRMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de réception par la PRMP du marché signé par l'attributaire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission du marché par la CCMP à l'autorité approbatrice	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du marché approuvé par l'autorité approbatrice à la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de restitution de garantie	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de toute preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°18

Date de revue : 28/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : N°1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020 relatif au recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA)
Date d'approbation du marché : 24/07/2020
Montant du Contrat : 17.523.000 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : DRP
Nature du marché : Services
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : SISTERN SECURITY SARL Ilot : 492-C Quartier Bar Tito, 01 BP 7194 Cotonou-Bénin ; Tél : 95 81 96 87

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
DRP élaborée avec coquilles	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence d'un texte désignant les membres du Comité de passation des marchés	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve d'affichage du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission à l'organe de contrôle compétent du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de l'avis de la CCMP sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat par la PRMP à la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de date d'authentification	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de transmission par la CCMP à la PRMP du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la date d'élaboration et de transmission de l'avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la date d'élaboration et de transmission de l'avis	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de restitution de garantie	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°19

Date de revue : 28/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : N°2760/MEF/MIT/DNCMP/SP du 24/09/2020 relatif à l'entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle)
Date d'approbation du marché : 24/09/2020
Montant du Contrat : 5.789.357 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : DRP
Nature du marché : Services
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : AZIJAM Abomey-Calalvi, Zogbadjè, Ilot 140-A, Tél : 97 08 30 71, 11 BP : 47

Constat	Commentaire du ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence du bordereau d'envoi déchargé du PV à la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de réception de l'avis de la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de l'avis de la CCMP sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Non-respect du délai de signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission déchargé du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Marché approuvé hors délai de validité des offres	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de date d'authentification du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission par la CCMP à la PRMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de restitution de garantie	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°20

Date de revue : 14/07/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : : N°2340/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE (MOD) DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DES INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN A PARAKOU
Date d'approbation du marché : 02/09/2020
Montant du Contrat : 269.063.200 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Financement : Emprunt
Nom et Adresse du Consultant : AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS N°5089-Avenue Jean Paul II-Route de l'Aéroport-54 50 Fax : (229) 21 30 51 10 Email : dgagetur@agetur.bj- Site Web : www.agetur.bj

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence des offres techniques	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
L'absence de preuve de publication de l'AMI	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de convocation des membres de la CPMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de preuve de l’avis de non objection de la DNCMP	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de l’information par l’AC des candidats non présélectionnés	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du bordereau de transmission déchargé du PV d’ouverture des propositions financières aux consultants et au PTF (bailleur)	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de l’invitation du Consultant retenu à la séance de négociation	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des ANO de la DNCMP et des PTF sur le PV de négociation et le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la date de publication de l’avis d’attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve du retour des propositions financières non ouvertes aux consultants non retenus	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°21

Date de la revue : 28/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 1559/MEF/MIT/DNCMP/SP du 02/07/2020 relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE GENERAL BRATHIER-CLOTURE PARC MIVO DANS LA COMMUNE DE SEME-KPODJI (PK 10)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 02/07/2020
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat : 5 050 056 241 FCFA TTC
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOGEA SATOM Route de l'hôtel Alédjo-Akpakpa 01 BP 2190 Cotonou Benin Tel : 21 33 15 64 / 21 33 00 94

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence d'un rapport spécial du comité de passation des marchés publics motivant le recours à ce mode	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la note qui a mis en place la commission de réception	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Date de la revue : 28/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 1559/MEF/MIT/DNCMP/SP du 02/07/2020 relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE GENERAL BRATHIER-CLOTURE PARC MIVO DANS LA COMMUNE DE SEME-KPODJI (PK 10)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 02/07/2020
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat : 5 050 056 241 FCFA TTC
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOGEA SATOM Route de l'hôtel Alédjo-Akpakpa 01 BP 2190 Cotonou Benin Tel : 21 33 15 64 / 21 33 00 94

Absence de la facture	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du PV de réception	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de preuve de réception	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°22

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 006/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot H)
Date de signature du Contrat (Approbation) : Absence de la date d'approbation
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 32.261.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GR SCET BENIN BP 2147 Goho-Abomey Tél : 66.00.07.44

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des rapports du consultant	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de publication définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat à l’attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Non-respect du délai requis par la PRMP pour la signature du marché. En effet, le marché a été signé par l’attributaire le 17/01/2020 et signé par la PRMP le 23/01/2020	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des assurances requises dans le dossier	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la date d’approbation au niveau de la signature du Ministre	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du PV de réception et du rapport d’activité	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°23

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 0090/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020 relatif aux travaux de construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de WOMEY dans la commune d'abomey-calavi (Pont Womey 2)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 29/01/2020
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat : 15 132 348 937 FCFA TTC
Financement : financement de l'entreprise
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOGEA-SATOM Route de l'hôtel Alédjo-Akpakpa 01BP 2190 Cotonou, Tel : 21 33 15 64 / 21 33 00 94

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des modèles de garantie de bonne exécution et de retenue de garantie dans le marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la garantie de bonne exécution	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la retenue de garantie	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de la preuve de publication définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des assurances requises dans le dossier	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du PV de réception provisoire	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Contrat élaboré avec coquilles	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°24

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 009/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot C)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 23.057.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : BATHYS CONSULT SARL 01 BP 4196 Cotonou Tél : 66.23.23.63/95.79.66.66

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des rapports du consultant	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de publication définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence des assurances requises dans le dossier	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°25

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 008/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 32.261.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ECR-BTPE 081 BP 7184 Tél : 21.01.46.31/95.95.81.88

Constat	Commentaire de l'audité	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des rapports du consultant	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de publication définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Non-respect du délai requis par la PRMP pour la signature du marché. En effet, le marché a été signé par l'attributaire le 09/01/2020 et signé par la PRMP le 17/01/2020	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des assurances requises dans le dossier	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°26

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 007/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 26.125.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ARTI-BTP Tél : 95.84.70.51/97.24.72.30

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des rapports du consultant	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Absence de la preuve de publication définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des assurances requises dans le dossier	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Marché n°27

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 005/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot A)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 29.193.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ASSURANCE BTP 06 BP 3641 Tél : 95 85 15 10

Constat	Commentaire du Ministère	Commentaire de l'auditeur sur les contre observations
Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des rapports du consultant	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence des preuves de paiement	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Absence de la preuve de publication définitive	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

Enregistrement du marché avant approbation. En effet, le marché a été approuvé le 06/02/2020 alors que l'enregistrement a été fait le 05/02/2020 soit avant l'approbation du marché	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.
Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	RAS	Absence de preuve dans la documentation. Constat maintenu.

6. CONSTATS GENERAUX

Les constatations d'ordre général issues de nos travaux d'audit des marchés publics du MIT au titre de la gestion budgétaire 2020, se présentent ainsi qu'il suit :

- ✓ *Absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive ;*
- ✓ *Approbation de certains marchés en dehors du délai de validité des offres ;*
- ✓ *La non restitution des garanties de soumission aux candidats évincés ;*
- ✓ *Absence de preuve publication du PV d'attribution provisoire pour certain marché ;*
- ✓ *Absence de preuve du contrôle a posteriori de l'organe de contrôle sur la procédure de demande de cotation ;*
- ✓ *Absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres ;*
- ✓ *Absence des preuves de paiements ;*

Au regard de ces constats généraux, l'autorité contractante est exposée à un certain nombre de risques qu'il importe d'analyser.

7. ANALYSE DES RISQUES

Les risques liés aux insuffisances relevées dans la mission d'audit déroulée au MIT pèsent essentiellement sur le système de passation des marchés publics. Il conviendra d'abord en vue d'appréciation de ces différents risques d'opérer une classification des sept (07) pôles de diligences prévues par les termes de référence de la mission.

N°	Pôles de diligences	Typologie des risques	Existence du risque au sein de l'autorité contractante auditée
1	la revue du cadre juridique des marchés publics	Risque réglementaire	NON : la revue du cadre juridique des marchés publics de l'Autorité Contractante donne une appréciation globalement satisfaisante.
2	l'appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés	Risque institutionnel	non : Le personnel de la PRMP remplit majoritairement dans l'exercice de leur mission, des conditions d'expériences et de compétences requises. Toutefois, nous n'avons pas eu assez de documentation sur les membres de l'organe de Contrôle.
3	l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système	Risque « intégrité »	NON : Les actes de corruption, de fraudes, de conflits d'intérêts, de favoritisme, de discrimination ainsi que la participation à des pratiques de collusion constituent entre autres, des atteintes à l'intégrité du système de passation de marchés publics. Le principe fondamental de transparence des procédures implique le respect des obligations en termes de publicité. En l'espèce, la mission de revue n'a au cours de la revue détecté aucune manœuvre attentatoire visant à violer ces règles et infractions.
4	la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés	Risque opérationnel	OUI : Il s'agit ici de tout incident pouvant résulter de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, à la capacité

N°	Pôles de diligences	Typologie des risques	Existence du risque au sein de l'autorité contractante auditée
5	la tenue et la conservation des dossiers et des documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés		et aux compétences des personnes, à des systèmes internes et à des aspects organisationnels.
6	l'évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation de biens acquis		Oui : Les diligences mises en œuvre ont permis d'identifier entre autres, des risques de non-exhaustivité de pièces de marchés telles que : les preuves de notification d'attribution provisoire ou définitive, les preuves de paiement, les PV de réceptions provisoires et définitifs des prestations.
7	la revue de la passation des marchés	Risque « conformité »	OUI : Au regard de leur importance significative, nous allons mettre un accent particulier sur les risques liés au non-respect des dispositions législatives et réglementaires (risque conformité). L'analyse du risque « conformité » est présentée de façon détaillée ci-dessous.

Ensuite, il sera question de **l'analyse des risques de passation des marchés publics** au niveau du MIT (**risque « conformité »**). Cette analyse permettra de mieux comprendre le risque, saisir ses caractéristiques, fournir des données pour son évaluation et décider de le traiter ou non. Notre analyse sera axée sur le **risque brut** ou inhérent (sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister au sein de l'autorité contractante).

Pour la détermination du niveau de risque brut, nous allons retenir deux (2) critères (**la probabilité et l'impact**) selon les cotations ci-après :

Probabilité (ou fréquence)		Impact (ou gravité)		Risque brut = Probabilité * Impact	
Cotation	Qualification	Cotation	Qualification	Criticité	Degré de criticité
1	Très improbable ou exceptionnelle	1	Faible ou insignifiant	Risque mineur	Risque maîtrisé ($1 \leq C \leq 3$)
2	Improbable ou rare	2	Moyen ou mineur	Risque modéré	Risque à surveiller ($3 < C \leq 8$)
3	Probable ou périodique	3	Grave ou significatif	Risque élevé	Risque à diminuer ($8 < C \leq 12$)
4	Très probable ou régulière	4	Très grave ou critique	Risque critique	Risque prioritaire ($C > 12$)

Tableau 9: Analyse des risques

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Détermination des besoins à satisfaire	RAS	<i>Absence de précision dans la détermination de la nature et de l'étendue des besoins avant l'appel à concurrence ;</i>	1	2	2	Risque mineur	PRMP ; Coordination des marchés ; directions techniques
Plan de passation des marchés publics	Inscription régulière par l'AC des marchés dans le PPM de l'année d'exercice budgétaire	<i>Nullité du marché ; estimation inadéquate, imprécise ou incomplète des besoins au titre de la gestion budgétaire N.</i>	1	2	2	Risque mineur	PRMP ; Coordination des marchés.
Notification de l'attribution provisoire	Manque parfois de communication des preuves de notification des résultats d'attribution aux soumissionnaires/candidats non retenus.	<i>Réclamations des soumissionnaires évincés ; privation du soumissionnaire évincé d'exercer son droit de recours dans le délai légal d'attente ; violation du principe fondamental de transparence des procédures.</i>	3	2	6	Risque modéré	PRMP
Publication des avis d'attribution	Publication irrégulière des procès-verbaux d'attribution provisoire et/ou définitive.	<i>Non-respect du principe fondamental de transparence des procédures.</i>	3	2	6	Risque modéré	PRMP

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Garantie de soumission	Défaut de restitution de la garantie de soumission aux soumissionnaires non retenus.	<i>Non-respect des dispositions du code des marchés publics. En l'absence de restitution de la caution de soumission aux soumissionnaires non retenus (immédiatement après la signature du projet de contrat par l'attributaire), l'autorité contractante pourrait dans certains cas, faire l'objet d'une plainte et devrait donc réparer le préjudice causé au soumissionnaire évincé (la trésorerie de ce dernier étant bloquée sur une durée plus longue que celle requise).</i>	2	2	4	Risque modéré	PRMP ; Coordination des marchés.

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics	Délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics majoritairement respectés.	<i>Violation du principe de légalité ; Désistement du soumissionnaire ou de l'attributaire, caducité de l'offre financière au désavantage de l'autorité contractante.</i>	2	2	4	Risque modéré	PRMP ; COE ; CCMP ; Autorité approbatrice.
Règles spécifiques au gré à gré	Aucun marché n'a fait l'objet de gré à gré	<i>Non-respect du principe fondamental de l'économie et de l'efficacité du processus d'acquisition.</i>	2	1	2	Risque mineur	PRMP ; COE

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Exécution des marchés publics	Retard d'exécution de certains marchés.	<i>Résiliation du marché pour dépassement du plafond des pénalités de retard ou pour cas de force majeure ; non-respect des obligations contractuelles par les deux parties (par exemple, en cas de retard significatif de paiement pouvant causer le retard d'exécution) ; absence ou insuffisance de contrôle de l'exécution du marché ; utilisation en retard des biens ou services objet du marché.</i>	2	4	8	Risque modéré	PRMP ; Direction Administrative et Financière

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Organisation et fonctionnement des organes	Les actes de nomination et de mises en service des organes de passation sont globalement satisfaisants	Conflit d'intérêts ; Violation des dispositions de l'article 3 du décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Personne Responsable des Marchés Publics qui précise en son alinéa 2 que « la Personne Responsable des Marchés Publics a rang de Directeur technique ».	2	2	4	Risque modéré	Direction Générale
Organisation et fonctionnement des organes	Défaut de communication ou d'élaboration des rapports périodiques et du rapport annuel d'activités de la Cellule de contrôle des marchés publics.	Faute lourde au regard de la loi ; absence de synthèse des activités de contrôle sur la période concernée ; défaut d'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs.	3	3	9	Risque élevé	Cellule de contrôle des marchés publics

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Archivage de la documentation sur les marchés	Inadéquation du système d'archivage	<i>Inexistence d'une banque de données sur les procédures de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics ; mise en cause de la responsabilité de la PRMP voire de l'autorité contractante en cas de litige ou de contrôle ; non-respect de la durée légale de conservation de certaines archives relatives à la commande publique.</i>	2	3	6	Risque modéré	PRMP ; Archives-PRMP

En conclusion, le degré de criticité du risque inhérent à l'activité de passation, d'exécution et de contrôle de marchés du MIT est modéré et appelle de notre part à une appréciation modérément satisfaisante.

8. RECOMMANDATIONS

Tableau 10: Constats et recommandations

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
1	Absence de publication des avis d’attribution définitive	Nous recommandons au MIT et notamment à la PRMP de veiller à élaborer les avis d’attribution définitive et de les transmettre à l’organe de contrôle compétent pour publication et ce, dans les délais requis par les textes.
2	Approbation des marchés en dehors du délai de validité des offres	Nous recommandons au MIT et notamment à la PRMP de veiller à respecter les délais de validité des offres qui est de 30 jours calendaires pour les sollicitations de prix (Prorogeable de 15 jours à travers un courrier de prorogation du délai de validité des offres à adresser aux soumissionnaires) et de 90 jours calendaires pour les AO avec une prorogation ne devant pas excéder 45 jours calendaires.
3	Non restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires évincés	Nous recommandons au MIT et notamment à la PRMP de veiller à restituer aux soumissionnaires évincés leurs garanties de soumission conformément aux dispositions du Dossier d’Appel à Concurrence.
4	Absence publication de certains PV d’attribution provisoire	Nous recommandons au MIT et notamment à la PRMP de veiller à publier tous les procès-verbaux d’attribution provisoire et après validation par l’organe de contrôle des marchés publics compétents.
5	Processus de dématérialisation à l’étape primitive.	Veiller à l’archivage électronique de la documentation liée aux différentes phases de passation et d’exécution des marchés publics ;
6	Défaillance partielle du système de classement	Adopter les modalités de classement des documents de marchés publics, prévues par le guide des audits des marchés publics (au paragraphe 2 du chapitre 1, à partir de la page 31).
7	Absence de preuve de l’exercice de contrôle à posteriori des marchés de Demande de Cotation	Veiller régulièrement au contrôle a posteriori des marchés passés suivant la procédure de demande de cotation, aux fins de proposer des actions correctrices pouvant permettre d’éviter prochainement les mêmes irrégularités.
8	Non-respect des dispositions du code en matière de	Nous recommandons au MIT notamment à la PRMP de veiller à respecter les dispositions de l’article 95 alinéa 7 de la Loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
	prorogation du délai de validité des offres	publics qui dispose que « l'autorité contractante peut à titre exceptionnelle, quand les conditions l'exigent, demander aux soumissionnaires, la prorogation du délai de validité de leurs offres. Ce délai ne peut excéder 45 jours calendaires »
9	Absence des preuves de paiement des marchés exécutés et réceptionnés	Veillez rigoureusement au respect du règlement des marchés conformément aux clauses contractuelles.

9- PLAN D'ACTION

Tableau 11: PLAN D'action

N° d'ordre	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	A court terme	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
1	Publication des avis d'attribution	Défaut de publication des avis d'attribution définitive.	Respecter les mesures de publicité prévues par le code des marchés publics.	*		Elaboration et affichage au siège de la structure concernée, des avis d'attribution définitive (pour les marchés soumis à la procédure de DRP), ou transmission des avis d'attribution définitive à la DNCMP pour publication dans les dix (10) jours calendaires après l'entrée en vigueur du marché (pour les marchés relevant des seuils de passation) ; Pourcentage des marchés concernés dont les avis d'attribution définitive ont été publiés.	PRMP
2	Publication de PV d'attribution provisoire	Absence publication de certains PV d'attribution provisoire	Nous recommandons au MIT et notamment à la PRMP de veiller à publier tous les	*		Pourcentage des marchés concernés dont les PV	PRMP

			procès-verbaux d'attribution provisoire et après validation par l'organe de contrôle des marchés publics compétents.			d'attribution provisoire ont été publiés	
3	Contrôle à posteriori des marchés de Demande de Cotation	Défaut de communication des preuves de contrôles a posteriori effectués par le Délégué de contrôle des marchés publics, sur les marchés passés par la procédure de demande de cotation.	Procéder régulièrement au contrôle a posteriori des marchés passés suivant la procédure de demande de cotation, aux fins de proposer des actions correctrices pouvant permettre d'éviter prochainement les mêmes irrégularités.	*		Contrôles a posteriori systématiques des marchés passés suivant la procédure de demande de cotation, sanctionnés par des rapports dûment élaborés ; Pourcentage des marchés de demande de cotation ayant fait l'objet de contrôle a posteriori.	CCMP, DNCMP
4	Archivage des dossiers	Défaillance partielle du système de classement	Adopter les modalités de classement des documents de marchés publics, prévues par le guide des audits des marchés publics (au paragraphe 2 du chapitre 1, à partir de la page 31).	*		Système de classement mis en place dans l'immédiat, suivant les règles prévues par le guide des audits des marchés publics.	PRMP
		Processus de dématérialisation à l'étape primitive.	Procéder à l'archivage électronique de la documentation liée aux différentes phases de passation et d'exécution des marchés publics ;		*	Dispositif de l'archivage électronique mis en place. Nombre d'envois des avis et dossiers d'appels à candidature par voie électronique ;	PRMP ; Directeur Général

			Procéder de façon progressive, à la dématérialisation totale des différentes phases de la passation des marchés.		*	Réception des candidatures ou des offres par voie électronique, avec préservation de la confidentialité ; et mise en place à terme d'un système d'approvisionnement électronique.	
5	Approbation des marchés	Approbation des marchés en dehors du délai de validité des offres	Procéder de préférence, à l'approbation des marchés (ou à la signature des marchés ne nécessitant pas d'approbation) dans le délai de validité des offres	*		Pourcentage des marchés approuvés ou signés dans le délai de validité des offres.	PRMP
6	Prorogation du délai de validité des offres	Non-respect des dispositions du code en matière de prorogation du délai de validité des offres	Respecter le délai maximum de prorogation prévu par le code de 2017	*		Respecter les dispositions de l'article 95 alinéa 7 de la Loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics qui dispose que « l'autorité contractante peut à titre exceptionnelle, quand les conditions l'exigent, demander aux soumissionnaires, la prorogation du délai de validité	PRMP

						de leurs offres. Ce délai ne peut excéder 45 jours calendaires »	
7	Règlement des marchés publics	Absence de preuves de paiement	Veillez au règlement des marchés réceptionnés conformément aux clauses contractuelles			Le taux de respect du règlement des marchés après réception	PRMP et Service financier

10. CONCLUSIONS

L'audit des marchés publics permet de surveiller le système des marchés publics à travers l'évaluation de la performance de la commande publique.

L'évaluation du système de passation et de contrôle des marchés publics du MIT montre globalement que des efforts sont consentis par les acteurs du système pour garantir dans la mesure du possible, le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Mais en dépit de cela, certains indicateurs sont au rouge et méritent une attention particulière : **le système de classement des pièces de marchés, l'approbation de certains marchés hors de la durée de validité des offres et la non publication des PV d'attribution Provisoire.**

Nous espérons que l'exploitation des conclusions de nos travaux pourra fortement contribuer à l'amélioration de la performance de la commande publique au niveau de l'autorité contractante.

11. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés

**Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur
l'avant-projet du rapport provisoire**

Annexe 4 : Outils de mission

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Fonctions
1	Sessinou Armel Ulrich SAVY	Chef service des marchés de fournitures
2	Alder Cadnel AGBOKANNON	Collaborateur de la PRMP
3	Corinne Omolola Yacine ALECHOU	Secrétariat de la PRMP
4	Janvier GUEDEMEY	
5	Rosemonde Judith Adétola MONTEIRO	
6	Kpatindé H. HOULAHOSSOU	
7	Abdel A. GBADAMASSI	

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Montants FCFA TTC	Mode	Type
1	Contrat : N°001/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020	Fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord Est (Lot 3)	CICAD	41.416.522	DRP	Fournitures
2	Contrat : N°002/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020	Fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord Est (Lot1)	GEOTECH	13.168.120 FCFA TTC	DRP	Fournitures
3	Contrat : N°1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020	Recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA)	SISTERN SECURITY SARL	17.523.000 FCFA TTC	DRP	Services
4	Contrat : N°2760/MEF/MIT/DNCMP/SP du 24/09/2020	L’entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle)	AZIJAM	5.789.357 FCFA TTC	DRP	Services
5	Contrat : N°2340/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020	RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA MAITRISE D’OUVRAGE DELEGUEE (MOD) DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DES INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN A PARAKOU	AGENCE D’EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS	269.063.200 FCFA TTC	AMI	Prestations intellectuelles

6	Contrat N° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020	Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI	GEOMATIQUE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT SARL	826 800 000 FCFA TTC	AMI	Prestations intellectuelles
7	Contrat de marché n°2340/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 19/08/2020	Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de procédures administrative, comptable, financier et des acquisitions pour le compte de la cellule de suivi et d'exécution des projets routiers de la BAD (CSEPR-BAD)	Jean Claude AVANDE	10 000 000 FCFA HT	AMI	Prestations intellectuelles
8	CONTRAT DE MARCHÉ N°004/MIT/CCMP/SA DU 07/01/2020	CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE SUR ROUTE EN TERRE – PHASE 1 (LOT2) AXE BEMBEREKE-BOUANRI	BUREAU D'ETUDE ET DE CONSEILS EN INGENIEURIE BTP	145 818 500 FCFA TTC	AMI	Prestations Intellectuelles
9	Contrat de marché n°5378/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 30/12/2020	Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU- TCHAOUROU (73,9 KM)	GROUPEMENT LE HEROS GC*/TR INTERNATIONAL	693 913 184 FCFA HT-HD	AMI	Prestations Intellectuelles
10	CONTRAT DE MARCHÉ N°2296/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020	ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE POUR LE REDBLEMENT DE LA ROUTE	CIRA SAS	356 767 987 FCFA TTC	AMI	Prestations intellectuelles

		OUIDAH-HILACONDI L'AMENAGEMENT DES CONTRE- ALLEES ENTRE GODOMEY ET OUIDAH ET DES ACCES AU SITES TRSTI				
11	Contrat de marché n° 2341/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020	Études techniques, économiques, environnementales, sociales et sécurité routière des travaux d'aménagement et de bitumage de la route PENESSOULOU- ALEDJO-SEMERE	GROUPEMENT DECO- IC*/BECI-BTP	229 675 200 FCFA TTC	AMI	Prestations Intellectuelles
12	Contrat N°1054/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 25/05/2020	Services de consultants pour le suivi-évaluation des impacts du projet de transport urbain à Parakou	ADA CONSULTANTS Inc	341 867 USD = 197175211 (1 USD=576,76 FCFA)	AMI	Prestations Intellectuelles
13	Contrat : N°0887/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 21/04/2020	Acquisition de L2R ouvrage et de l'équipement unibox ou équivalent y compris la formation de trois cadres à leur utilisation	Groupelement SIRO BENIN/LOGIROAD	138 650 000 FCFA TTC	AOO	Fournitures
14	Marché N°0289/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 03/03/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BUTIMAGE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 7) : BANI KOARA-KEREMOU- FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km)	SOROUBAT	25 660 898 045 FCFA TTC	AOO après préqualification	Travaux
15	Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020	Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU- TCHAOUROU (73,9 KM)	SOROUBAT	25 836 045 588 FCFA HT HD	AOI	Travaux

16	Contrat N° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020	Acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021	ETS SUNAO	11 498 000 FCFA TTC	DC	Fournitures
17	Contrat de marché N° 2175/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020	Recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3	FLEURIAN SARL	3 325 504 FCFA TTC	DRP	Services
18	Contrat N°003/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020	FOURNITURE ET POSE DE BORNES REPERES ET DE BORNES PENTAKILOMETRIQUES SUR LE RESEREAU ROUTIER CLASSE DU NORD EST (LOT2)	SIRO BENIN	11 712 480 FCFA TTC	DRP	Fournitures
19	Contrat : N° 2662/MEF/MIT/DNCMP/SP du 21/09/2020	Contrôle et surveillance des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes MISSESSINTO-ZINVIE-SEDJEDENOU-ZE (32KM) : RNIE 1 (COCOCODJI)- HEVIE-OUEDO-CALAVI KPOTA (21KM)	RHEIN RUHR INTERNATIONAL-Afrique de l'Ouest (RRI-AO)	1 026 160 938 FCFA TTC	ED	Prestations intellectuelles
20	Contrat : N° 1559/MEF/MIT/DNCMP/SP du 02/07/2020	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE GENERAL BRATHIER-CLOTURE PARC MIVO DANS LA COMMUNE DE SEME-KPODJI (PK 10)	SOGEA SATOM	5 050 056 241 FCFA TTC	ED	Travaux

21	Contrat de marché N° 0091/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020	Travaux d'urgence de construction d'ouvrages d'arts dans les départements du MONO, du COUFFO, et des COLLINES	SOGEA-SATOM	14 013 217 960 FCFA TTC	ED	Travaux
22	Contrat : N° 007/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020	Contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)	ARTI-BTP	26.125.200 FCFA TTC	ED	Prestations intellectuelles
23	Contrat : N° 005/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au	Contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot A)	ASSURANCE BTP	29.193.200 FCFA TTC	ED	Prestations intellectuelles
24	Contrat : N° 009/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020	Contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot C)	BATHYS CONSULT SARL	23.057.200 FCFA TTC	ED	Prestations intellectuelles
25	Contrat : N° 008/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020	Contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)	ECR-BTPE	32.261.200 FCFA TTC	ED	Prestations intellectuelles

26	Contrat : N° 006/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020	Contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019- 2021 (Lot H)	GR SCET BENIN	32.261.200 FCFA TTC	ED	Prestations intellectuelles
27	Contrat : N° 0090/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020	Travaux de construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de WOMEY dans la commune d'abomey-calavi (Pont Womey 2)	BATHYS CONSULT SARL	23.057.200 FCFA TTC	ED	Travaux

Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur l'avant-projet du rapport provisoire

La PRMP par un retour de mail du 08 Août 2022 a renvoyé ses contre observations sur la synthèse des constatations d'audit. Les dites contre-observations sont présentées au point 5-6 dudit rapport.

RESTITUTION DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS COMMANDITE PAR L'ARMP – EXERCICE 2020

AUTORITE CONTRACTANTE : Ministère des Infrastructures et des Transports

OBSERVATIONS SUR LES MARCHES PASSES ET ECHANTILLONNES

Au total, pour l'exercice 2020, 28 marchés ont été audités. Cet échantillon concerne notamment :

- 5 marchés de travaux
- 6 marchés de fournitures
- 3 marchés de services et
- 14 marchés de prestations intellectuelles

Le point des observations par marché échantillonné se présente ainsi qu'il suit :

Date de revue : 23/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat N° 0872/MEF/MIT/DNCMP/SP du 05/05/2020 relatif à l'acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme de réfection et d'entretien des pistes rurales et routes classées, campagne 2019-2021
Date d'approbation du marché : 05/05/2020
Montant du Contrat : 11 498 000 FCFA TTC
Nature du marché : Fourniture
Mode de Passation du marché : DC
Financement : Budget autonome (Budget du Fonds Routier)
Nom et Adresse du Titulaire : ETS SUNAO, Ilot : C/SB---, Quartier Wadon, M/SON AGON Dangbo Bénin, Tel : 66 46 58 18

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	La revue de la DC appelle de notre part les observations ci- après : - Absence de formulaire d'engagement du soumissionnaire - Absence du délai de livraison dans le formulaire de marché	La DC lancée respecte le modèle fourni suivant la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017

	- Absence du moment d'entrée en vigueur du marché dans le formulaire du marché	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	La revue du PV d'ouverture appelle de notre part les observations ci-après : - Le PV est resté muet sur l'absence du modèle de marché par les ETS SUNAO	Le PV élaboré a tenu compte des éléments demandés par la DC
	- Le PV est resté muet sur l'absence de l'acte l'engagement par les soumissionnaires A. ABEILLE SERVICE SARL et OSAEL SARL	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	- L'ETS SUNAO n'a pas fourni 2 preuves d'expériences similaires comme exigé à la page 2 de la DC. En effet, il a fourni une attestation de prestations de service pour acquisition de pneus pour le compte de la DGI et une attestation de livraison de fournitures de bureau et de produits d'entretien au profit du centre de santé de la police républicaine médecine générale spécialités laboratoire. On en déduit alors que le soumissionnaire n'a fourni qu'une preuve d'expériences similaires	Les expériences similaires demandées concernent fournitures et non seulement fourniture de pneus.

QUALITE DU MARCHE	La du marché appel de notre part les observations ci-revue après : Absence du délai d'exécution sur la page de garde du contrat Absence du montant TTC sur la page de garde du contrat Absence de l'adresse complète et du nom du représentant de l'attributaire à la page 2 du contrat Le montant qui est sur la première page est uniquement HT alors que le montant est indiqué en HT et en TTC à la page 2 Les pièces administratives telles que : l'attestation fiscale, l'attestation de la CNSS ne sont plus valides à la date de signature Absence de l'engagement du soumissionnaire et la déclaration de l'autorité contractante dans la liste des pièces à joindre au contrat et absence de ses différentes pièces dans le contrat	- ras 3. en bas de la page ras 5. confère réponse 1 les pièces administratives sont fournies une seule fois lors de la signature du marché par le titulaire - confère modèle type
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : Absence de preuves d'affichage Absence du texte désignant les membres du comité de passation des MP Absence des décharges de retrait des DC par les soumissionnaires Absence du nom et prénoms du réceptionnaire des offres dans le registre de l'ARMP PV d'ouverture élaboré avec quelques insuffisances	- La DC a été affiché sur le tableau d'affichage du MIT . - Ce document est géré par le circuit financier en l'occurrence la DPAF - Ce document est géré par le circuit financier en l'occurrence la DPAF - Les heures et dates de réception des offres sont inscrites dans le registre de réception des offres et sur les enveloppes d'emballage (déchirés lors de l'ouverture)
	24. Absence des heures et dates de réception sur les premières pages des offres	

	25. Absence du rapport d'évaluation complet et signé par tous les membres présents 26. Madame LEMAMOU P. Mariana a signé toutes les pièces de l'offre de l'ETS SUNAO (Titulaire du marché) alors que nous lisons madame AGON Azandédji Blandine Epse LEMAMOU sur le registre de commerce et l'IFU comme représentante de la structure, en l'absence du pouvoir d'habilitation de signature qui autorise madame LEMAMOU P. Mariana à signer au nom de la structure 27. Absence des notifications de rejet des offres 28. Absence de preuve d'affichage du PV d'attribution provisoire 29. Absence du PV de réception 30. Absence de la facture 31. Absence de toute preuve de réception et de paiement	25. le rapport d'évaluation est bien présenté 27. les rejets des offres ont été bien notifiés par des lettres 28- l'attribution provisoire é été bien affichée sur le tableau d'affichage du Ministère 29- les équipements ont été bien réceptionné s et le PV de réception est disponible 30- les factures et preuve de paiement sont disponible au Fonds Routier (structure dissoute)
APPRECIATION GLOBALE	Le marché a été mal attribué. La procédure est jugée non conforme.	

Date de revue : 29/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Service de consultant relatif à la conception et l'installation d'un système intégré informatisé de gestion du suivi de l'évaluation des projets de programmes d'infrastructures au profit de la DGI, N° 0894/ MEF/MIT/DNCMP/SP du 08/05/2020
Date d'approbation du marché : 08/05/2020
Montant du Contrat : 826 800 000 FCFA TTC
Nature du marché : prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Budget intérieur
Nom et Adresse du Consultant : GEOMATIQUE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT SARL GODOMEY-GARE/ABOMEY CALAVI, TEL : 97 75 53 99

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	La revue de l'AMI appelle de notre par l'observation ci-après : Absence de la méthode de sélection des consultants	La méthode de sélection est signifiée au point 7 de l'AMI
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier le PV sans les offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Compte tenu des différents déménagements effectués manu militari, la PRMP est confronté à un véritable problème d'archivage
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES	Il est impossible d'apprécier le PV sans l'original de l'offre	L'original de l'offre technique a été retrouvé et disposé sur son cartable
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans l'original de l'offre	L'original de l'offre technique a été retrouvé et disposé sur son cartable
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS FINANCIERES	Il est impossible d'apprécier le PV sans sans l'original de l'offre	Les recherches sont en cours
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PROPOSITIONS FINANCIERES	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans l'original de l'offre	Les recherches sont en cours

QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part l'observation ci-après : - Absence de la date de signature de l'attributaire - le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	1. L'original de l'offre technique a été retrouvé et disposé sur son cartable, l'offre financière est en cours de recherche à la PRMP et à la DNCMP
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent :	

	1. Ce marché ne figure pas dans le PPM 2017 trouvé 2. Absence de l'avis de la DNCMP sur l'arrêt de la procédure de passation de l'AMI N°1154/PRMP/MIT/CCMP-DGO/DGSI/SPSE-SMPICA/S-PRMP du 05/07/2017 3. Absence des offres des manifestations d'intérêts 4. Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport d'évaluation des MI à la DNCMP pour avis 5. Absence de lettre d'information du candidat non présélectionné 6. Absence de l'original de la proposition technique 7. Absence de l'original de l'offre financière 8. Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des PF au consultant 9. Absence du bordereau de transmission déchargé du PV de négociation à la DNCMP pour avis 10. Absence de l'avis de la DNCMP SUR LE PV de négociation 11. Absence de la date de signature du contrat par le titulaire 12. Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 13. Absence de rapport 14. Absence de preuve de réception 15. Absence de facture 16. Absence de mandat de paiement 17. Absence de preuve de paiement	1. Confère PPMP 2018 2. Pv 23-33 du 28-12-17 déposé dans le cartable 3. En cours de recherche 4. Lettre n°0659 du 22-06-18 ..cartable 5. Ras 6. Trouvé 7. en recherche 8. Oui, remis sur place 9. Non, contrat 10. La DNCMP donne un avis juridique sur le projet de contrat 11. ras 12. Ras 13. Livrables étude de l'existant phase I fourni 14. Pv réunion technique n°02, 15. DPAF 16. DPAF 17. DPAF
APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	

Date de revue : 05/07/2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat de marché N° 2175/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien, le nettoyage des bureaux et la gestion des ordures du ministère et de ses directions techniques Lot 3
Date d'approbation du marché : 19/08/2020
Montant du Contrat : 3 325 504 FCFA TTC
Nature du marché : Prestations de services
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : Budget autonome
Nom et Adresse du Titulaire : FLEURIAN SARL, Ilot : C/SB-Maison GOHOUGO Bertin, Quartier Godomey Wlacomey, Abomey Calavi Benin, Tel : 95 85 55 00

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	La revue du PV d'ouverture appelle de notre l'observation ci-après : Le tableau d'ouverture ne contient pas toutes les pièces demandées dans la DRP	Pièces essentielles vérifiées à l'ouverture

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	La revue du rapport d'évaluation appelle de notre part les observations ci-après : 1. Le rapport est resté muet sur le nom et prénoms du signataire de la lettre de soumission, les bordereaux et d'autres pièces constitutives de l'offre de SCOJOY 2. Le rapport est resté muet sur l'absence du délai de validité dans la lettre de soumission de SCAJOY : l'offre de SCAJOY devrait être rejetée pour absence du délai de validité dans sa lettre de soumission 3. Le rapport est resté muet sur l'absence du nom et prénoms du signataire de la lettre de soumission ainsi que d'autres pièces constitutives de l'offre de FLEURIAN SARL 4. Le rapport est resté muet sur la non validité de l'attestation fiscale et l'attestation CNSS de CHIKEOLA & FILS à la date d'ouverture	4. Pièce non éliminatoire
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après :	
	5. La description technique contenue dans le contrat est juste une photocopie de celle contenue dans la DRP 6. L'attestation CNSS contenue dans le contrat n'est plus valide à la date de signature 7. Absence de l'acte d'engagement dans les pièces constitutives du contrat	5. 6. la pratique oui, les pièces administratives sont fournies une seule fois lors de la signature du marché 7. par le titulaire
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1. Le marché a été passé par DRP alors qu'il a été prévu appel d'offres ouvert dans le PPM 2. Absence de décharges des soumissionnaires ayant reçus le dossier 3. La fiche d'ouverture a été signée uniquement par la PRMP 4. PV d'ouverture élaboré avec quelques insuffisances 5. Absence des heures et dates de réception sur les originaux des offres 6. Absence du nom et signature de celui qui a réceptionné les offres dans le registre de l'ARMP 7. Rapport d'évaluation élaboré avec quelques coquilles 8. Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport d'évaluation à la CCMP pour avis 9. Absence du bordereau de transmission déchargé du projet de contrat à la CCMP pour avis 10. Absence de l'avis de la CCMP sur le projet de marché 11. Absence du bordereau de transmission déchargé du marché par la PRMP à l'attributaire pour signature 12. Absence de preuves de transmission déchargé du projet de marché par la CCMP à l'autorité approbatrice 13. Absence du bordereau de transmission déchargé du marché approuvé par l'autorité approbatrice à la CCMP	1. Dans le SIGMAP, tout dossier qui n'est pas une demande de cotation s'affiche en appel d'offre ouvert. La DRP ne s'affiche pas sur le SIGMAP. C'est bien une DRP 2. .. 3. .. 4. ... 5. Les heures et dates de réception sont inscrites sur l'enveloppe servant d'emballage des offres qui est déchirée à l'ouverture. Ces informations figurent dans le registre 6. Les offres sont réceptionnées par le C/SMFS de la PRMP auprès de qui se trouvait le registre 7. ... 8. Cahier secrétariat (tous les documents sont transmis à la CCMP après un bordereau avec décharge dans un cahier 9. Cahier secrétariat 10. La CCMP a fait son examen juridique sur le projet de contrat dont le PV existe 11. ..registre Secrétariat PRMP 12. ..voir CCMP 13. ..voir cabinet
--------------------------------------	--	--

	14. Absence du bordereau de transmission déchargé du marché à la PRMP par la CCMP 15. Absence de la date d'authentification du marché 16. Absence de la notification du contrat au titulaire 17. Absence de l'avis d'attribution définitive 18. Absence de preuves de restitution de la garantie 19. Absence de l'OS 20. Absence de facture 21. Absence de preuves de paiements 22. Absence de PV de réception 23. La période d'exécution cours du 01/04/2020 alors que le marché a été approuvé le 19/08/2020 24. Absence de facture 25. Absence de mandat paiement 26. Absence de toutes preuves de paiement	14. Voir CCMP 15. Voir sceau DNCMP 16. Par un OS , la PRMP a notifié le marché au titulaire 17. Ras 18. Non 19. Les OS sont disponibles 20. DPAF 21. DPAF 22. Attestations de service fournis dans le cartable 23. 24. DPAF 25. DPAF 26. DPAF
APPRECIATION GLOBALE	Le marché a été mal attribué. La procédure est jugée non conforme.	

Date de la revue : 11/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et du Transport
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat de marché n°5378/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 30/12/2020 relatif au contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 30/12/2020
Montant du Contrat : 693 913 184 FCFA HT-HD
Nature du Marché : Prestation intellectuelle
Mode de passation : Qualité-coût
Financement : BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT LE HEROS GC*/TR INTERNATIONAL TEL : (+352) 49 00 651/49 25 38 (+229) 97 60 31 23/21 03 78 85

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE de L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans tous les offres	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les originaux des offres	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les originaux des offres	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Versions électroniques des offres disponibles
QUALITE DU MARCHÉ	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	Versions électroniques des offres disponibles

QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1. Absence du bordereau de transmission déchargé des TDR au PTF pour revue 2. Absence de la lettre d'approbation des TDR par les PTF	1. 1492 du 19/08/19 2. Avis fourni (cartable)

	3. Absence du bordereau de transmission déchargé de l'Ami à la DNCMP pour ANO 4. Absence de l'avis de la DNCMP sur l'AMI 5. Absence des décharges de réception des MI par les consultants 6. Absence de la note de service qui met en place les membres du comité de passation des MP 7. Absence des originaux de toutes les manifestations d'intérêts 8. Absence de l'information de l'AC aux candidats non présélectionnés 9. Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport des MI aux PTF pour validation 10. Absence des décharges de réception des lettres d'invitation à soumettre les propositions par les candidats 11. Absence des décharges de réception de l'addendum par les candidats 12. Absence des originaux des propositions 13. Absence de la lettre de transmission déchargé du rapport d'évaluation des PT au PTF pour validation 14. Absence de preuves de transmission déchargé du PV d'ouverture des PF aux consultants 15. Absence de preuves de transmission déchargé du PV d'ouverture des PF aux PTF 16. Absence du bordereau de transmission déchargé du rapport d'évaluation des PF aux PTF pour validation 17. Absence du bordereau de transmission déchargé du PV de négociation à la cellule de contrôle pour avis 18. Absence de l'avis de la cellule de contrôle sur le PV de négociation 19. Absence du bordereau de transmission du PV de négociation aux PTF pour ANO	3. 1348 du 31/10/19 4. Pv de validation fourni 5. Pas forcément publié sur jeune afrique 6. 0189 du 29-01-18 7. Recherche 8. Non 9. 0090 du 11/01/2019 10. Fourni 11. Fourni 12. Version électronique disponible 13. Fourni 14. Séance tenante 15. En ensemble, 4185 du 18/11/19 16. 4185 du 18/11/19 17. Non ne se fait pas 18. Non 19. Approbation du contrat (voir avis) 20. Avis PTF 21. 0763 du 03/04/20 22. Fourni 23. Ras.
--	---	--

	20. Absence de la lettre d'approbation du PV de négociation par le PTF 21. Absence du bordereau de transmission déchargé de projet de contrat à l'organe de contrôle pour avis 22. Absence de l'avis de l'organe de contrôle sur le projet de contrat 23. Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
--	---	--

APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
----------------------	---	--

Date de la revue : 25/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : N°0887/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 21/04/2020 relatif à l'Acquisition de L2R ouvrage et de l'équipement unibox ou équivalent y compris la formation de trois cadres à leur utilisation
Date de signature du Contrat (Approbation) : 21/04/2020
Nature du Marché : Fourniture
Mode de passation du marché : AOO
Montant du Contrat : 138 650 000 FCFA TTC
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : Groupement SIRO BENIN/LOGIROAD, Tél : (229) 95 59 58 50/ 96 75 34 40

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	La revue du PV d'ouverture appel de notre part les observations suivantes : 1. Le tableau de vérification de la présence des pièces contenu dans le PV d'ouverture ne contient pas toutes les pièces demandées dans le DAO 2. Il est écrit PV d'ouverture du DAO du 14/09/2019 sur la page du garde du PV alors qu'il s'agit du DAO du 15/10/2019	1. Pièces essentielles vérifiées 2. C'est normal
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	BONNE	

QUALITE DU MARCHE	La revue du contrat appel de notre part les observations suivantes : 1. Le montant prévisionnel dans le PPM est 115 254 237 FCFA HT alors que le montant du contrat est 117500 000 FCFA HT 2. Absence du délai d'exécution sur la page de garde du contrat	ras
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 3. Absence de la date de transmission de la dernière version du DAO à la CCMP pour obtention du BON A LANCER 4. Absence des décharges de retrait du DAO	3. 4. 0813 du 29/05/19 Ras..
	5. Absence des heures et dates de dépôt sur les originaux des offres 6. Absence du nom et prénom du réceptionnaire des offres dans le registre de l'ARMP 7. Absence de l'avis d'attribution définitive 8. Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 9. Absence du PV de réception provisoire 10. Absence de facture 11. Absence de mandat de paiement 12. Absence de preuves de réception et de paiement	5. Ras 6. A corriger 7. Ras 8. Ras 9. Recherche 10 à 12-DPAF
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme	

Date de revue : 22/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des transports
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat N°003/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la FOURNITURE ET POSE DE BORNES REPERES ET DE BORNES PENTAKILOMETRIQUES SUR LE RESEREAU ROUTIER CLASSE DU NORD EST (LOT2)
Date d'approbation du marché : 07/01/2020
Montant du Contrat : 11 712 480 FCFA TTC
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire : SIRO BENIN, Ilot : 9999-M/DEOLE EPSE AYIVI, Quartier N'Venoumindé, 08 BP 567 COT Abomey Calavi Benin, Tel : 95 59 58 50 / 96 75 34 40

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	La revue de la DRP appelle de notre part les observations ci-après : 1. Absence du délai d'exécution dans le formulaire de contrat 2. Absence des membres de la commission de réception dans le projet de contrat	1-ras 2-point 7 du contrat
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	La revue du PV d'ouverture appelle de notre part les observations ci-après : 3. Le PV est resté muet sur l'absence des pièces administratives dans l'offre de SIRO BENIN et JL SERVICES 4. La fiche d'ouverture ne présente pas toutes les pièces énumérées dans la DRP 5. Le PV d'ouverture est resté muet sur l'absence de l'attestation de non faillite, l'IFU dans l'offre du soumissionnaire ETS CICAD	3. Pièces non essentielles pour l'évaluation 4. Idem 5. idem

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	Il a été notifié à la page 4 au point iv que le délai de livraison est de 60 jours maximum ce qui n'est pas conforme avec la DRP qui a prévu 90 jours maximum	ras
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appel de notre part les observations ci-après : 1. - Absence de la date d'approbation sur la première page du contrat	1. 2. Ras 3. Oui 4. Bien précisé en TTC Compte tenu du délai de livraison 5. modèle ARMP respecté
	2. Absence du saut de l'authentification sur la première page du contrat, à la place il n'y a que le cachet de la CCMP 3. Il a été omis de préciser a point 2 du contrat si le montant est HT ou TTC 4. Il est mentionné au point 6 du contrat que L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 2% du montant du marché alors qu'il avait été dit dans le formulaire de marché à la page 34 que l'autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 5% du montant du marché 5. Absence de l'acte d'engagement dans le contrat 6. Les pièces administratives ne sont plus valides à la date de signature du contrat	6. oui, les pièces administratives sont fournies une seule fois lors de la signature du marché par le titulaire
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1. Le mode de passation utilisé est la Demande de renseignement et de prix alors que le mode de passation prévu dans le PPM est l'appel d'offres ouvert 2. On remarque que la DRP a été affichée le 21/06/2019 alors que la référence de la DRP notifiée à la page 3 de la DRP est : F_DGSI_55138 du 24/06/2019 3. PV d'ouverture élaboré avec quelques insuffisances 4. Absence du bordereau de transmission déchargé du contrat à l'attributaire pour signature 5. Absence de preuve de transmission déchargé du contrat par l'attributaire à la PRMP après signature 6. Absence du bordereau de transmission déchargé du contrat par la PRMP à la CCMP pour visa 7. Absence de la preuve de transmission déchargé du projet de marché par la CCMP à l'autorité approbatrice	1. Information générée par le SIGMAP 2. 21-06-2020 surement, erreur 3. Ras 4. Cahier 5. Ras, pas toujours 6. Cahier 7. Cahier CCMP 8. Cahier cabinet
--------------------------------------	---	---

	8. Absence de preuve de transmission déchargé du contrat approuvé à la CCMP par l'autorité approbatrice	
--	--	--

	9. Absence de la date d'authentification du marché 10. Absence de l'avis d'attribution définitif 11. Absence de la facture 12. Absence du mandat de paiement 13. Absence de toute preuve de paiement 14. La durée de passation est trop longue 15. Le délai de livraison observée est de 256 jours au lieu de 90 jours prévu dans le contrat	9. Cachet CCMP 10. Ras 11. Fonds routier 12. Fonds routier 13. Fonds routier 14. Ras 15. Voir os et avance de démarrage
APPRECIATION GLOBALE	Le marché a été mal attribué. La procédure est jugée non conforme.	Pas du tout

Date de la revue : 08/07/2022
Nom de l'Autorité contractante : Ministère des Infrastructures et du Transport
Désignation et Numéro du Contrat : Travaux d'aménagement et de bitumage d'une section de 66,325 KM de la route BETEROU-TCHAOUROU (73,9 KM)-Contrat n° 2295/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020
Date de signature du Contrat (Approbation) : 02/09/2020
Montant du Contrat : 25 836 045 588 FCFA HT HD
Nature du Marché : Travaux
Mode de passation : AOI
Financement : BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SORUBAT TEL : (+216) 71 43 31 20/71 43 30 74

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	Offre financière soroubat retrouvée et offre technique SINTRAM
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Offre financière soroubat retrouvée et offre technique SINTRAM
QUALITE DU MARCHÉ	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	Offre financière soroubat retrouvée et offre technique SINTRAM
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1. Absence de la lettre de transmission du DAO au PTF pour validation 2. Absence du PV de validation du DAO par le PTF 3. Absence du bordereau de transmission du DAO à la DNCMP pour avis 4. Absence de l'avis de la DNCMP sur le DAO 5. Absence du bordereau de transmission du DAO à la DNCMP pour BAL 6. Absence des décharges de réception du DAO par les soumissionnaires 7. Absence du bordereau de transmission de l'addendum à la DNCMP pour BAL 8. Absence des décharges de réception de l'addendum par les soumissionnaires 9. Absence de la note de service qui met en place les membres du comité de passation des MP	1. mail en cours de recherche 2. Idem 3. Oui cartable 4. Pv 16-27 du 09/07/19 5. Ras 6. Ras 7. Ras 8. Les décharges se trouvent dans le cahier de transmission des courriers au secr étariat 9. Recherche
------------------------	--	--

	10. Absence des originaux des offres 11. Absence du bordereau de transmission du rapport d'évaluation des offres à la DNCMP pour avis 12. Absence du bordereau de transmission du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire au PTF pour approbation 13. Absence de la note t d'approbation de rapports par le PTF 14. Absence des notifications de rejets des offres aux différents soumissionnaires 15. Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire 16. Absence du bordereau de transmission du projet de marché à la DNCMP pour examen juridique et technique 17. Absence l'avis de la DNCMP sur le projet de marché 18. Absence de la notification de contrat au titulaire 19. Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 20. Absence de l'OS 21. Le marché n'a pas été approuvé dans le délai de validité des offres	10. Offre financière soroubat retrouvée et offre technique SINTRAM 11. 0223 du 03/02/20 12. Lettre 723 du 31/03/20 13. Avis bailleurs voir contrat 14. Les lettres de rejets sont disponibles et les décharges dans le cahier de transmission des courriers de secrétariat 15. ... 16. Décharge de la DNCMP dans le cahier de transmission 17. Avis de la DNCMP sur le projet du contrat avec PV disponible 18. L'OS de notification du contrat est disponible 19. .. 20. Trouvé 21. Voir prorogations
APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des offres, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	

Date de la revue : 08 Juillet 2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE BUTIMAGE DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 7) : BANI KOARA-KEREMOU-FRONTIERE BURKINA FASO (53,60km) du marché du N°0289/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 03/03/2020
Date de signature du Contrat (Approbation) : 03/03/2020
Nature du Marché : Travaux
Mode de passation : AOO après préqualification
Montant du Contrat : 24 961 681 410 FCFA HT
Financement : 15 ,562 % (BN) ET 84,438% (BID)
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SORUBAT Tél : +216 71 43 31 20

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DU MARCHE	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1. Absence du rapport spécial de la PRMP justifiant la procédure d'AOR 2. Absence d'autorisation de la DNCMP de recourir à un AOR 3. Absence des originaux des offres 4. Absence de preuve d'approbation du rapport d'évaluation des offres par les PTF 5. Absence de preuve d'approbation du rapport d'évaluation des offres par les PTF 6. Absence des notifications de rejet des offres 7. Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire	1. Il n'y a de rapport spécial. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec préqualification 2. Pas d'avis de la DNCMP puisqu'il s'agit d'un AOO avec préqualification 3. Offres retrouvées 4. ANO Banque voir contrat 5. Idem 6. Lettres 1960 et 1928 du 27/09/2019 7. Fourni
	8. Absence de preuve de transmission du contrat pour examen juridique 9. Absence de l'avis de l'organe de contrôle sur le projet de contrat 10. Absence de la date d'authentification 11. Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	8. Bord 3012 du 17/10/2019 9. Fourni 10. 03/03/20 sur référence contrat 11. ras
APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des offres, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	Voir les offres

Date de revue : 13/07/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Services de consultants pour le suivi-évaluation des impacts du projet de transport urbain à Parakou ; N°1054/MEF/MIT/DNCMP/SP/du 25/05/2020
Date d'approbation du marché : 25/05/2020
Montant du Contrat : 341 867 USD
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : FAD & BOAD
Nom et Adresse du Consultant : ADA CONSULTANTS Inc, Tél : (+418) 907-5904/907-9251 ;

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE de L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	Les offres sont en cours de recherche. Elles sont là mais dans ménagées dans d'offres offres suite au déménagement intervenu
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Les offres sont en cours de recherche. Elles sont là mais dans ménagées dans d'offres offres suite au déménagement intervenu
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Les offres sont en cours de recherche. Elles sont là mais dans ménagées dans d'offres offres suite au déménagement intervenu
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les originaux des offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Les offres sont en cours de recherche. Elles sont là mais dans ménagées dans d'offres offres suite au déménagement intervenu

QUALITE DU MARCHÉ	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	Les offres sont en cours de recherche. Elles sont là mais dans ménagées dans d'offres suite au déménagement intervenu
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	RAS
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1. Absence de Revue des TDR par le PTF (bailleur) 2. Absence des décharges de réception de l'AMI par les soumissionnaires 3. Les plis n'ont pas été enregistrés dans le registre le 17/01/2017	1- 2- Mail archivé dans le cartable 3- Avis publié donc pas de décharge forcément Voir registre 2016-2017

	4. Absence de preuve de notification aux soumissionnaires présélectionnés 5. Absence de la lettre d'information aux candidats non présélectionnés 6. Absence de preuve de validation du rapport d'évaluation des MI par les PTF 7. Absence des lettres qui annoncent les notes obtenues aux candidats écarté à l'examen des propositions techniques 8. Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire 9. Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des propositions financières aux candidats 10. Absence de preuve de restitution des propositions financières 11. Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 12. Absence de preuve de la transmission du marché pour authentification 13. Absence de l'approbation du service fait 14. Absence de preuve d'achèvement des travaux 15. Absence des PV de réception 16. Absence de facture 17. Absence du mandat 18. Absence de toute preuve de réception et de paiement 19. Absence des manifestations d'intérêts, des propositions techniques et financières	4- LI n°0963 du 16/06/17 5- Ras 6- Fourni...cartable 7- Il n'y a pas eu d'écarts 8- Nation 7454 du 27/03/2020 9- Séance tenante et lettre 0308 du 19/02/2019 à BERD/IBT 10- Toutes les offres financières ont été ouvertes 11- Ras 12- Ras 13-18-cellule BAD 14- VOIR OFFRES LA MISSION EST EN COURS DE MÊME QUE LES PREUVES DE MAIEMENT LE PAIEMENT EST EN DIRECT PAR LA BAD
--	--	---

APPRECIATION GLOBALE	20. En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
----------------------	---	--

Date de revue : 23/06/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : Absence du Acquisition de pneus au profit des équipes de coordination du programme réfection et d'entretien des pistes contrat de classées, campagne 2019-2021 (DC n° F_DERPR_55841 du 13 décembre 2019) rurales et routes
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Nature du marché : Fournitures
Mode de Passation du marché : Demande de Cotation
Financement : Fonds routier
Nom et Adresse du Titulaire : ETS SUNAO, Ilot : C/SB---, Quartier Wadon, M/SON AGON Dangbo Bénin, Tel : 66 46 58 18

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	La revue de la DC appelle de notre part les observations ci- après : - Absence du délai de livraison dans le formulaire de marché - Absence de la condition d'entrée en vigueur du contrat dans le projet de marché - Absence du modèle d'engagement du soumissionnaire dans la DC alors qu'elle a été citée parmi les pièces à fournir	CE CONTRAT CONCERNE 2019 (A RETIRER DES MARCHES AUDITES)
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	La revue du PV d'ouverture appelle de notre part les observations ci-après : - le tableau d'ouverture des plis ne comporte pas toutes les pièces demandées dans la DC - Le PV est resté muet sur l'absence du montant dans la lettre de soumission de A. ABEILLE SERVICE SARL - Le PV est resté muet sur l'absence de preuves d'expériences similaires dans les offres de A. ABEILLE SERVICE SARL et OSAEL SARL - Le PV est resté muet sur l'absence de l'engagement du soumissionnaire dans les offres de A. ABEILLE SERVICE SARL et OSAEL SARL - Il est dit au niveau du tableau à la page 2 pour le soumissionnaire A. ABEILLE SARL que c'est juste l'attestation IFU qui est fournie en photocopie	

	alors que nous remarquons que toutes les pièces contenues dans l'original de l'offre sont en copie couleur - Le PV est resté muet sur le fait que A. ABEILLE SARL ait fourni une photocopie de lettre de soumission et du formulaire de marché dans l'original de son offre - Le PV est resté muet sur le fait que le soumissionnaire OSAEL SARL a fourni une photocopie couleur de l'attestation CNSS et de l'attestation de non faillite	
--	--	--

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	La revue du rapport d'évaluation appelle de notre part les observations ci-après : - Absence de la date sur le rapport d'évaluation - Le rapport d'évaluation n'est pas conforme au modèle type - Le rapport d'évaluation ne présente pas l'examen détaillé des offres - Le rapport est resté muet sur l'absence du pouvoir habilitant le signataire à engager le soumissionnaire. En effet, Madame LEMAMOU P. Mariana a signé toutes les pièces de l'offre de l'ETS SUNAO (Titulaire du marché) alors que nous lisons madame AGON Azandédji Blandine Epse LEMAMOU sur le registre de commerce et l'IFU comme représentante de la structure - L'ETS SUNAO n'a pas fourni 2 preuves d'expériences similaires comme demandées dans les exigences en matière de qualification à la page 2 de la DC. En effet, il a fourni une attestation de prestations de service pour acquisition de pneus pour le compte de la DGI et une attestation de livraison de fournitures de bureau et des produits d'entretien au profit du centre de santé de la police républicaine médecine générale spécialités laboratoire. On en déduit alors que le soumissionnaire n'a fourni qu'une preuve de d'expériences similaire - Le rapport d'évaluation est incomplet - Absence de la date de signature du rapport	
	- Le rapport est resté muet sur le fait que toutes les pièces administratives de A. ABEILLE SERVICE SARL et OSAEL SARL ne sont pas conformes	
QUALITE DU MARCHE	Absence du contrat	

QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de preuves de publication de la DC - Absence du texte désignant les membres du comité de passation des MP - Absence des décharges de réception de la DC par les soumissionnaires - Absence du nom et prénoms du réceptionnaire des offres dans le registre de l'ARMP - Absence des heures et dates de réception des offres sur les premières pages des offres - Les originaux des offres n'ont pas été paraphés - Absence de la fiche d'ouverture - PV d'ouverture élaboré avec quelques insuffisances - Rapport d'évaluation élaboré avec quelques coquilles - Rapport d'évaluation incomplet - Absence de preuves d'affichage du PV d'attribution provisoire - Absence du contrat - Absence de l'ordre de service - Absence de la notification du contrat - Absence du PV de réception - Absence de toute preuve de réception et de paiement	
APPRECIATION GLOBALE	Le marché a été mal attribué. La procédure est jugée non conforme.	

Date de revue : 21/07/2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : CONTRAT DE MARCHE N°2296/MEF/MIT/DNCMP/SP DU 02/09/2020 RELATIF AUX ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE POUR LE REDBLEMENT DE LA ROUTE OUIDAH-HILACONDI L'AMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES ENTRE GODOMEY ET OUIDAH ET DES ACCES AU SITES TRSTI
Date d'approbation du marché : 02/09/2020
Montant du Contrat : 356 767 987 FCFA TTC
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du consultant : CIRA SAS, ACI 2000, BAMAKO

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE de L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	La revue de l'AMI appelle de notre part les observations suivantes : 1- Absence des critères d'évaluation sans l'AMI 2- Absence de la méthode de sélection choisie	Il s'agit d'un AMI modèle BAD dont il faut référer Le modèle est conforme à celui de la BAD et validé par ce dernier. Les critères d'éligibilité l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	Offres électroniques disponibles
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Offres électroniques disponibles
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	Offres électroniques disponibles
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Offres électroniques disponibles
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	Offres électroniques disponibles
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Offres électroniques disponibles

se

,

QUALITE DU MARCHÉ	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	Offres électroniques disponibles
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1- Absence du marché dans le PPM 2017 2- AMI élaboré avec quelques insuffisances	1- PI_DTN_20861 sous le n°42 des PI 2- Le modèle est conforme à celui de la BAD et validé par ce dernier. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015 L'AMI a été validé par la BAD

	3- Absence de la note de service qui met en place les membres du CPMP 4- Absence des offres des manifestations d'intérêt 5- Absence des lettres d'information aux candidats non présélectionnés pour l'AMI 6- Absence des décharges de réception de la lettre d'invitation à soumettre les propositions aux candidats 7- Absence de la date de transmission du rapport d'évaluation des MI par les PTF pour validation 8- Absence des offres des propositions techniques 9- Absence de la date de réception du rapport d'évaluation des propositions techniques par les PTF pour validation 10- Absence des originaux des propositions financières 11- Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des PF aux consultants 12- Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des PF aux PTF 13- Absence de l'original du PV de négociation 14- Absence de l'ANO de la DNCMP sur le PV de négociation 15- Absence de l'ANO des PTF sur le PV de négociation 16- Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire 17- Absence de preuve de transmission du projet de contrat à la DNCMP pour examen juridique 18- Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat 19- Absence de la notification du contrat au titulaire	3- Arrêté Ministre 019 du 25-02-13 4- Ras 5- Ras 6- ... 7- Lettre n°0281 du 10-02-20 8- ... 9- Lettre 2026 du 07-10-19 10- 11- Séance tenante 12- Lettre 0281 13- Version électronique originale scannée dispo 14- Non ne se fait pas 15- ANO contrat 16- A vérifier 17- Ras 18- Ras 19- .. 20- Ras 21- Rapports APS disponible en version électronique 22- --24-DPAF
--	--	--

	20- Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 21- Absence de toutes preuves de service fait 22- Absence de facture 23- Absence du mandat de paiement 24- Absence de preuves de paiement	
--	---	--

t	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
---	---	--

Date de revue : 15 Juillet 2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : Contrat de marché n° 2341/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif aux études techniques, économiques, environnementales, sociales et sécurité routière des travaux d'aménagement et de bitumage de la route PENESSOULOU-ALEDJO-SEMERE
Date d'approbation du marché : 19/08/2020
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Montant du Contrat : 229 675 200 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Consultant : GROUPEMENT DECO-IC*/BECI-BTP 01BP7374 COTONOU Tel : (+228) 22 25 31 30

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE de L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	La revue de l'AMI appelle de notre part l'observation ci- après : - Absence de la méthode de sélection des consultants	Voir point 5 dernier paragraphe de l'AMI
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les originaux des offres	Originaux en recherche
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Idem
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les originaux des offres	Idem
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Idem
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les originaux des offres	Idem
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	Idem
QUALITE DU MARCHE	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	Idem
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1- - Absence de preuve de publication de l'AMI	1- Publié dans le JMP, le Matinal (24 avril 2019) et la Nation (24 avril 2019)

	2- Absence des décharges de réception de l'AMI par les soumissionnaires 3- La date d'ouverture vient avant la date de la note de service qui a créé la CPMP 4- Absence des Offres des MI de Groupement DECO-IC/BEC BTP ; Groupement CECO-BTP/CINAT ; Groupement GIC Mali/HORSE SARL ; Groupement GIC/SETEM-BENIN ; Groupement BNETD/DICBTP 5- Absence de la lettre d'information des candidats non présélectionnés par l'autorité contractante 6- Absence des bordereaux de transmission déchargés de la lettre d'invitation pour la DP aux candidats 7- Absence des décharges de réception de la DP par les candidats 8- Les originaux des offres techniques n'ont pas été paraphés par tous les membres du comité 9- Absence du PV d'ouverture des propositions techniques 10- Absence de la note qui annonce la date et l'heure d'ouverture des propositions financières aux candidats ayant obtenu la note technique minimum requise 11- Absence de des notifications qui annoncent les notes obtenues aux candidats non retenues 12- Absence des offres financières 13- Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 14- Absence de preuve de retour de la proposition financière non ouverte au candidat non retenu 15- Absence de preuves du service fait 16- Absence de preuves de paiement	2- Pas forcément 3- Ras 4- En recherche 5- Ras 6- disponible 7- idem 6 8- ras 9- disponible 10- .. 11- Lettres non acceptation ? 12- En recherche 13- Ras 14- Ras 15- Rapport synthèse APS disponible en version électronique 16- DPAF
APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
Date de revue	27/07/2022	
Références du marché :	Contrat de marché n°2340/MEF/MIT/DNCMP/ SP DU 19/08/2020	

Objet du marché :	Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel de procédures administrative, comptable, financier et des acquisitions pour le compte de la cellule de suivi et d'exécution des projets routiers de la BAD (CSEPR-BAD)
Montant du marché :	10 000 000 FCFA HT
Nature du marché :	Prestation intellectuelle
Mode de passation du marché	Qualification du consultant
Attributaire :	Jean Claude AVANDE, 03BP : 4001 Cotonou Benin, Tel : 97 16 90 79 / 21 38 04 58, Email : jeanclaudeavande@yahoo.fr
Financement :	BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
Autorité contractante :	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU TRANSPORT

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE de L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	La revue de l'AMI appelle de notre part l'observation ci- après : - Absence des modalités de sélection des consultants - Absence de la méthode de sélection	Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », Edition octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org .
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	En recherche
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DU MARCHÉ	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent :	

	1- AMI élaboré avec quelques insuffisances 2- Absence des manifestations d'intérêts 3- Absence de la note de service qui a mis en place le CPMP 4- Absence du bordereau de transmission déchargé de la DP au PTF pour approbation 5- Absence de la lettre d'approbation de la DP par le PTF 6- Absence de la demande de proposition 7- Absence de la preuve de réception de la lettre d'invitation pour la soumission des propositions (technique et financière) par les consultants 8- Absence de la note de service ayant mise en place la Commission des Marchés chargée de l'ouverture des propositions techniques et financières 9- Absence de la note de service ayant mise en place le comité technique chargé de l'analyse des propositions technique et financière 10- Absence des rapports d'ouverture et d'évaluation des propositions techniques et financières 11- Absence des propositions techniques et financières 12- Absence de la lettre de validation du rapport d'évaluation des propositions techniques par les PTF (bailleur) 13- Absence de la lettre d'invitation du Consultant retenu à la séance de négociation 14- Absence de preuve de transmission du rapport d'évaluation combinée au PTF 15- Absence des notifications de rejet des propositions	1- Non 2- En recherche 3- Ras 4- Mail 5- Pas de dp 6- Non c'est une procédure de sélection individuel 7- ... 8- 8... 9- .. 10- ... 11- 10.. 12- disponible Il s'agit de la sélection d'un consultant individuel Après la présélection, le consultant classé premier a été invité à soumettre son offre financière qui a fait l'objet de négociation et de contrat
--	--	---

	16- Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire 17- Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 18- Absence du rapport d'approbation du service fait 19- Absence de preuve de fin d'exécution 20- Absence de preuve de paiement	
--	---	--

APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
-----------------------------	--	--

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 2662/MEF/MIT/DNCMP/SP du 21/09/2020 relatif au contrôle et surveillance des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes MISSESSINTO-ZINVIE-SEDJEDENOU-ZE (32KM) : RNIE 1 (COCOCODJI)-HEVIE-OUEDO-CALAVI KPOTA (21KM)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 21/09/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 1 026 160 938 FCFA TTC
Financement : Financement direct de l'entreprise EBOMAF
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : RHEIN RUHR INTERNATIONAL-Afrique de l'Ouest (RRI-AO), 01BP 4970 Cotonou, Tel : (229) 95 85 18 55 , Email : hadjsylla@gmail.com

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHÉ	Absence des pièces administratives du titulaire	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1- Absence d'un rapport spécial du comité de passation des marchés publics motivant le recours à ce mode 2- Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire 3- Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat 4- Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	1- Relevé Conseil des Ministres 2- Ras 3- Le projet de contrat a bel et bien fait l'objet d'un examen juridique par la DNCMP (Voir PV) 4- Ras
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	
Date de la revue : 22/07/2022		
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS		
Désignation et Numéro du Contrat : contrat de marché N° 0091/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020 relatif aux travaux d'urgence de construction d'ouvrages d'arts dans les départements du MONO, du COUFFO, et des COLLINES		
Date de signature du Contrat (Approbation) : 29/01/2020		
Nature du Marché : Travaux		
Montant du Contrat : 14 013 217 960 FCFA TTC		
Financement : Budget intérieur		
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOGEA-SATOM, Route de l'hôtel Alédjo-Akpakpa 01 BP 2190 Cotonou Benin, Tel : 21 33 15 64 / 21 33 00 94		

c		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHE	BONNE	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'extrait du conseil des ministres - Absence d'un rapport spécial du comité de passation des marchés publics motivant le recours à ce mode - Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire - Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat - Absence de l'avis de la cellule de contrôle sur le projet de contrat - Absence de la preuve de notification du contrat au titulaire - Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive - Absence de l'OS de démarrage des prestations - Absence du PV de réception provisoire - Absence de preuve de paiement - Absence de facture - Absence de preuve de réception et de paiement	L'extrait du relevé du Conseil des Ministres est disponible Il s'agit d'une autorisation de gré à gré en Conseil des Ministres (pas de rapport spécial) Le PV d'examen juridique de la DNCMP sur le projet de contrat est disponible
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	

Date de revue : 27/07/2022
Nom de l'autorité contractante : MIT
Désignation et Numéro du Contrat : CONTRAT DE MARCHE N°004/MIT/CCMP/SA DU 07/01/2020 RELATIF AU CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE SUR ROUTE EN TERRE – PHASE1 (LOT2) AXE BEMBEREKE-BOUANRI
Date d'approbation du marché : 07/01/2020
Montant du Contrat : 145 818 500 FCFA TTC
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du consultant : BUREAU D'ETUDE ET DE CONSEILS EN INGENIEURIE BTP GBEDAGBA/COTONOU TEL : 21 07 62 64 / 95 56 26 44

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE de L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	Absence de la méthode de sélection dans l'AMI	Point 9 de l'AMI
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	En recherche
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PT	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du PV d'ouverture sans les offres	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PF	Il est impossible d'apprécier la qualité du rapport d'évaluation sans les offres	
QUALITE DU MARCHE	le contrat a bien été élaboré et signé mais il est impossible d'apprécier sans avoir apprécié les offres et les différents PV	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent :	

	1- Absence de la note de service qui met en place les membres du Comité de passation des marchés publics 2- Absence des manifestations d'intérêts, des propositions techniques et financières 3- Absence des lettres d'information aux candidats non présélectionnés pour l'AMI 4- Absence des décharges de réception de la lettre d'invitation à soumettre les propositions aux candidats 5- Absence de la lettre de Groupement AZ CONSULT/GROUP KAK INGENIEURS CONSULT qui annonce la date et l'heure d'ouverture des propositions financières 6- Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des PF aux consultants 7- Absence de l'ANO de la DNCMP sur le PV de négociation 8- Absence de Notification de rejet des propositions et les motifs du rejet de certains candidats non retenus 9- Absence du bordereau de transmission déchargé du projet de contrat à la DNCMP pour avis 10- Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat 11- Absence de la notification du contrat au titulaire 12- Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive 13- Absence de toutes preuves de service fait 14- Absence de facture 15- Absence du mandat de paiement 16- Absence de preuves de paiement	1- .. 2- .. 3- - Ras 4- .. 5- 6- Séance tenante 7- Pv 188-12 du 04 décembre 2019 8- ... 9- BE 4368 du 02-12-19 10- Idem 7 11- Voir contrat 12- Ras 13- fourni 14- 14 à 16-DPAF
--	---	--

APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
Date de revue : 22/06/2022		
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports		
Désignation et Numéro du Contrat : N°002/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot1)		
Date d'approbation du marché : 07/01/2020		
Montant du Contrat : 13.168.120 FCFA TTC		
Mode de Passation du marché : DRP		
Nature du marché : Fournitures		
Financement : Fonds routier		
Nom et Adresse du Titulaire : GEOTECH. Tél : 96 91 05 90/ 96 61 68 70		

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	La revue de la DRP appelle les observations ci-après : 1- Il est mentionné dans la DRP à la page 34 point 13, que l'autorité contractante se doit le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 5% du montant du marché alors que taux équivaut à 2% dans le contrat 2- La date de publication du SIGMAP est le 24/06/2019 alors que l'affichage de la DRP a été fait le 24/06/2019	1- Compte tenu du délai de livraison 2- Une autre version du SIGMAP surement suite à des corrections
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	BONNE	

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	La revue du rapport d'évaluation appelle de notre part les observations ci-après : 1- L'absence de pièces telles que le registre de commerce, l'attestation fiscale, l'attestation de non faillite l'attestation de la CNSS (soumissionnaire JL SERVICES) 2- L'absence de pièces telles que l'attestation de non faillite, du registre de commerce (soumissionnaire CICAD) 3- L'absence de pièces telles que le registre de commerce, l'attestation fiscale, l'attestation de non faillite l'attestation, de la CNSS (soumissionnaire SIRO BENIN)	1- Pièces non essentielles pour l'évaluation technique 2- Idem 1 3- Idem 1
	- Bien que la majorité de ces pièces sont essentielles pour l'attribution définitive du marché, le rapport est resté muet sur ces observations.	Idem 1
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part l'observation ci-après : 1- Différence du taux de pénalité par rapport à celui dans la DRP 2- Absence de la garantie de soumission mais la main levée de caution a été fournie comme preuve	1- Délai de livraison 2- Main-levée et copie des chèques
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 3- DRP élaborée avec coquilles 4- Non-respect du délai de soumissions des offres 5- La note de service par rapport à la composition du comité de passation des marchés n'est pas entièrement conforme au code 6- Absence de quelques observations dans le rapport d'évaluation 7- Absence du bordereau de transmission du PV à la CCMP 8- Absence de la preuve de réception de l'avis de la CCMP par la PRMP 9- Absence de la preuve de réception par la PRMP du marché signé par l'attributaire 10- Absence du bordereau de transmission du marché par la CCMP à l'autorité approbatrice 11- Absence de la preuve de transmission du marché approuvé par l'autorité approbatrice à la CCMP 12- Absence de la date d'authentification du marché 13- Absence de preuve de restitution de garantie 14- Retard dans le délai d'exécution ou de livraison 15- Absence de preuve de paiement 16- Absence de l'avis d'attribution définitive	3- ...ras 4- Comment ? lancement 24 juin, dépôt 8 juillet 2019 soit 14 jours 5- Comment ? 6- Lesquels 7- BE 1434 du 09-08-19 8- Voir pv de validation 9- Ras 10- Ras 11- Ras 12- Voir saut CCMP 13- Ras 14- Ras 15- Fonds routier 16- ras
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme	
Date de revue : 23/06/2022		
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports		
Désignation et Numéro du Contrat : N°001/MIT/CCMP/SA du 07/01/2020 relatif à la fourniture et pose de bornes repères et de bornes penta kilométriques sur le réseau routier classe du nord (Lot3)		
Date d'approbation du marché : 07/01/2020		
Montant du Contrat : 41.416.522 FCFA TTC		
Mode de Passation du marché : DRP		

Nature du marché : Fournitures
Financement : Fonds routier
Nom et Adresse du Titulaire : CICAD Tél : 95 42 63 20/ 96 29 31 81

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	La revue de la DRP appelle les observations ci-après : 1- Il est mentionné dans la DRP à la page 34 point 13, que l'autorité contractante se doit le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 5% du montant du marché alors que taux équivaut à 2% dans le contrat 2- La date de publication du SIGMAP est le 24/06/2019 alors que l'affichage de la DRP a été fait le 24/06/2019	1- Compte tenu du délai de livraison 2- Une autre version du SIGMAP surement suite à des corrections
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	BONNE	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	La revue du rapport d'évaluation appelle de notre part les observations ci-après : 1- L'absence de pièces telles que le registre de commerce, l'attestation fiscale, l'attestation de non faillite l'attestation de la CNSS (soumissionnaire JL SERVICES) 2- L'absence de pièces telles que l'attestation de non faillite, du registre de commerce (soumissionnaire CICAD) 3- L'absence de pièces telles que le registre de commerce, l'attestation fiscale, l'attestation de non faillite l'attestation, de la CNSS (soumissionnaire SIRO BENIN)	1- Pièces non essentielles pour l'évaluation technique 2- Idem 1 3- Idem 1
	- Bien que la majorité de ces pièces est essentielle pour l'attribution définitive du marché, le rapport est resté muet sur ces observations.	

QUALITE DU MARCHÉ	La revue du marché appelle de notre part l'observation ci-après : 1- Différence du taux de pénalité par rapport à celui dans la DRP	1- Délai de livraison
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - DRP élaborée avec coquilles - Non-respect du délai de soumissions des offres - Note de service par rapport à la composition du comité de passation des marchés n'est pas entièrement conforme au code - Absence de quelques observations dans le rapport d'évaluation - Absence du bordereau de transmission du PV à la CCMP - Absence de la preuve de réception de l'avis de la CCMP par la PRMP - Absence de preuve de transmission du contrat à l'attributaire - Absence de la preuve de réception par la PRMP du marché signé par l'attributaire - Absence du bordereau de transmission du marché par la CCMP à l'autorité approbatrice - Absence de la preuve de transmission du marché approuvé par l'autorité approbatrice à la CCMP - Absence de la date d'authentification du marché - Absence de preuve de restitution de garantie - Absence de preuve de paiement - Absence de l'ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations - Absence de l'avis d'attribution définitive	Idem lot 1

APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme	
Date de revue : 28/06/2022		
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports		
Désignation et Numéro du Contrat : N°1815/MIT/CCMP/SA du 24/07/2020 relatif au recrutement de prestataire pour le gardiennage, la surveillance et la sécurité des bâtiments du ministère (immeuble central du MIT, immeuble espace DINA)		
Date d'approbation du marché : 24/07/2020		
Montant du Contrat : 17.523.000 FCFA TTC		
Mode de Passation du marché : DRP		
Nature du marché : Services		
Financement : Budget national		
Nom et Adresse du Titulaire : SISTERN SECURITY SARL Ilot : 492-C Quartier Bar Tito, 01 BP 7194 Cotonou-Bénin ; Tél : 95 81 96 87		

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	La revue de la DRP appelle les observations ci-après : Au niveau du formulaire de marché - Page 32 : les modalités de paiement au niveau de l'article 4 ne sont pas bien renseignées Au niveau de la garantie de soumission - Page 5 : les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 350.000 FCFA pour le lot 1 et à la page 14 : les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 300.000 FCFA	ras
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	BONNE	

QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	La revue du rapport d'évaluation appelle de notre part les observations ci-après : - Le rapport est resté muet les attestations fiscales non valides fournies par les 03 soumissionnaires - Le rapport n'a pas mentionné que l'attestation CNSS du soumissionnaire ETS LAMAR ET FILS n'est pas valide	Ces pièces sont non essentielles pour l'évaluation technique
QUALITE DU MARCHE	BONNE	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - DRP élaborée avec coquilles - Non-respect du délai accordé aux soumissionnaires - Absence d'un texte désignant les membres du Comité de passation des marchés - Absence de preuve d'affichage du PV d'attribution provisoire - Absence de la preuve de transmission à l'organe de contrôle compétent du projet de contrat - Absence de l'avis de la CCMP sur le projet de contrat - Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature - Absence de la preuve de transmission du contrat par la PRMP à la CCMP - Absence de la preuve de transmission du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP - Absence de date d'authentification - Absence de preuve de transmission par la CCMP à la PRMP du marché - Absence de la date d'élaboration et de transmission de l'avis - Absence de preuve de restitution de garantie - Absence de preuve de paiement	Ras Il s'agit d'une DRP et les délais ont été respectés
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme	
Date de revue : 28/06/2022		
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports		
Désignation et Numéro du Contrat : N°2760/MEF/MIT/DNCMP/SP du 24/09/2020 relatif à l'entretien, le nettoyage des bureaux du ministère et de ses directions techniques (marché de clientèle)		

Date d'approbation du marché : 24/09/2020
Montant du Contrat : 5.789.357 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : DRP
Nature du marché : Services
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Titulaire : AZIJAM Abomey-Calalvi, Zogbadjè, Ilot 140-A, Tél : 97 08 30 71, 11 BP : 47

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE	BONNE	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION	BONNE	
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part l'observation ci-après : Il est mis que le marché a été exécuté pour une durée de 5 mois contrairement au 9 mois initialement prévu, pour un montant de 5.789.357 FCFA TTC au lieu de 10.420.843 FCFA TTC	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence d'un PV d'attribution provisoire - Absence du bordereau d'envoi du PV à la CCMP - Absence de la preuve de réception de l'avis de la CCMP - Absence de la publication du PV d'attribution provisoire - Absence de l'avis de la CCMP sur le projet de contrat - Absence de la notification du contrat à l'attributaire - Non-respect du délai de signature - Absence de la preuve de transmission du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP - Marché approuvé hors délai de validité des offres - Absence de date d'authentification du marché	Voir cartable
	- Absence de la preuve de transmission par la CCMP à la PRMP - Absence de preuve de transmission de l'avis d'attribution définitive - Absence de l'ordre de service - Absence de preuve de restitution de garantie	
APPRECIATION GLOBALE	En dépit des observations ci-dessus relevées, le marché a été bien attribué. La procédure est jugée conforme	

Date de revue : 14/07/2022
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports
Désignation et Numéro du Contrat : : N°2340/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/08/2020 relatif au RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE (MOD) DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DES INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET DE TRANSPORT URBAIN A PARAKOU
Date d'approbation du marché : 02/09/2020
Montant du Contrat : 269.063.200 FCFA TTC
Mode de Passation du marché : Qualité-coût
Nature du marché : Prestation intellectuelle
Financement : Emprunt
Nom et Adresse du Consultant : AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS N°5089-Avenue Jean Paul II-Route de l'Aéroport-54 50 Fax : (229) 21 30 51 10 Email : dgagetur@agetur.bj Site Web : www.agetur.bj

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES MI	BONNE	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES MI	BONNE	
QUALITE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES	BONNE	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES	BONNE	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS FINANCIERES	BONNE	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES PROPOSITIONS FINANCIERES	BONNE	
QUALITE DU MARCHE	BONNE	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : 1- Absence des offres techniques 2- L'absence de preuve de publication de l'AMI	1- en recherche 2- idem 1

	3- Absence de preuve de convocation des membres de la COE 4- Absence de preuve de l'avis de non objection de la DNCMP 5- Absence de preuve de l'information par l'AC des candidats non présélectionnés 6- Absence de la preuve de transmission du PV d'ouverture des propositions financières aux consultants et aux PTF (bailleur) 7- Absence de preuve de l'invitation du Consultant retenu à la séance de négociation 8- Absence des ANO de la DNCMP et des PTF sur le PV de négociation et le projet de contrat 9- Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat par la CCMP 10- Absence de la date de publication de l'avis d'attribution définitive 11- Absence de preuve du retour des propositions financières non ouvertes aux consultants non retenus 12- Absence de preuve de l'approbation du service fait 13- Absence de preuve de paiement	3- 4- ... 5- RAS 6- Séance tenante et lettre 0019 du 05-01-17 7- ... 8- VOIR CONTRAT 9- Pv 11-26 du 02-04-20 et avis BAD 10- Ras 11- Ras 12- Contrat en cours d'exécution 13- ..
APPRECIATION GLOBALE	En l'absence des propositions, il est impossible à l'auditeur de donner une opinion sur l'attribution de ce marché.	
Date de la revue : 28/07/2022		
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS		
Désignation et Numéro du Contrat : N° 1559/MEF/MIT/DNCMP/SP du 02/07/2020 relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE GENERAL BRATHIER-CLOTURE PARC MIVO DANS LA COMMUNE DE SEME-KPODJI (PK 10)		
Date de signature du Contrat (Approbation) : 02/07/2020		
Nature du Marché : Travaux		

Montant du Contrat : 5 050 056 241 FCFA TTC
Financement : Intérieur
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOGEA SATOM Route de l'hôtel Alédjo-Akpakpa 01 BP 2190 Cotonou Benin Tel : 21 33 15 64 / 21 33 00 94

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHE	BONNE	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence d'un rapport spécial du comité de passation des marchés publics motivant le recours à ce mode - Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire - Absence de l'avis de la DNCMP sur le projet de contrat - Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive - Absence de la note qui a mis en place la commission de réception - Absence de la facture - Absence du PV de réception - Absence de preuve de paiement - Absence de preuve de réception	ras
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	
Date de la revue : 17/06/2022		
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS		

Désignation et Numéro du Contrat : N° 006/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot H)
Date de signature du Contrat (Approbation) : Absence de la date d'approbation
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 32.261.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GR SCET BENIN BP 2147 Goho-Abomey Tél : 66.00.07.44

O bservations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHÉ	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après : -Absence du modèle de garantie de remboursement d'avance	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat - Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché - Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché - Absence des rapports du consultant - Absence des preuves de paiement - Absence de la preuve de publication définitive - Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature - Non-respect du délai requis par la PRMP pour la signature du marché. En effet, le marché a été signé par l'attributaire le 17/01/2020 et signé par la PRMP le 23/01/2020 - Absence des assurances requises dans le dossier - Absence de la date d'approbation au niveau de la signature du Ministre	ras
	- Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	Décisions CM
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 0090/MEF/MIT/DNCMP/SP du 29/01/2020 relatif aux travaux de construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de WOMEY dans la commune d'abomey-calavi (Pont Womey 2)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 29/02/2020
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat : 23.057.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : BATHYS CONSULT SARL 01 BP 4196 Cotonou Tél : 66.23.23.63/95.79.66.66

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après : - CCAP 13.2.3 : il est prévu un 1^{er} acompte de 30% au démarrage à cautionné à 100% alors que l'acompte n'est pas une avance. En effet, l'acompte est le paiement partiel effectué en règlement de fractions exécutées d'une fourniture convenue de biens, de services ou de travaux tandis que l'avance est le paiement partiel effectué préalablement à l'exécution même fragmentaire d'une prestation convenue - CCAP 19.1.1 : il est mentionné que l'OS prendra effet lorsque les conditions ci-après seront remplies (signature du marché, confirmation de la totalité du marché par la SGBB, mise à disposition du site et encaissement de l'acompte de démarrage de 30%). Il convient de souligner que l'acompte doit être payé après le démarrage des travaux et n'est pas à confondre avec l'avance. De plus, il est mentionné devant la clause 11.5 relative à l'avance « SANS OBJET ». En conséquence, l'AC ne devrait pas mentionner parmi les conditions de démarrage, l'encaissement d'un acompte	
	- CCAP 20.4 : il est mentionné que le montant maximum des pénalités de retard est de 10% alors l'article 17 du marché le fixe à 5% - CCAP 52.1 : Il est mentionné que l'entrée en vigueur est conditionnée par l'approbation par le MEF, l'approbation et mise en vigueur des conventions de financement, mise en place des garanties, mise à disposition du site et versement de l'acompte. La même observation que précédemment est faite pour cette clause.	
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat - Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché - Absence des modèles de garantie de bonne exécution et de retenue de garantie dans le marché - Absence de la garantie de bonne exécution - Absence de la retenue de garantie - Absence des preuves de paiement - Absence de la preuve de publication définitive - Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature - Absence des assurances requises dans le dossier - Absence du PV de réception provisoire - Contrat élaboré avec coquilles	Ras..
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	
Date de la revue : 17/06/2022		
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS		
Désignation et Numéro du Contrat : N° 008/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)		
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020		
Nature du Marché : Prestations intellectuelles		
Montant du Contrat : 32.261.200 FCFA TTC		
Financement : FONDS ROUTIER		
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ECR-BTPE 081 BP 7184 Tél : 21.01.46.31/95.95.81.88		

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHÉ	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après : - Absence du modèle de garantie de remboursement d'avance	ras
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat - Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché - Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché - Absence des rapports du consultant - Absence des preuves de paiement - Absence de la preuve de publication définitive - Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature - Absence des assurances requises dans le dossier - Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	ras
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	
Date de la revue : 17/06/2022		
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS		
Désignation et Numéro du Contrat : N° 009/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot C)		
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020		
Nature du Marché : Prestations intellectuelles		
Montant du Contrat : 23.057.200 FCFA TTC		
Financement : FONDS ROUTIER		

Nom et Adresse du Titulaire du Marché : BATHYS CONSULT SARL 01 BP 4196 Cotonou Tél : 66.23.23.63/95.79.66.66
--

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après : - Absence du modèle de garantie de remboursement d'avance	ras
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat - Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché - Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché - Absence des rapports du consultant - Absence des preuves de paiement - Absence de la preuve de publication définitive - Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature - Non-respect du délai requis par la PRMP pour la signature du marché. En effet, le marché a été signé par l'attributaire le 09/01/2020 et signé par la PRMP le 17/01/2020 - Absence des assurances requises dans le dossier - Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous	ras

	sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 007/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot G)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 26.125.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ARTI-BTP Tél : 95.84.70.51/97.24.72.30

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après : - Absence du modèle de garantie de remboursement d'avance	ras
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	
INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat - Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché - Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché - Absence des rapports du consultant - Absence des preuves de paiement - Absence de la preuve de publication définitive - Absence de la preuve de transmission du contrat à l'attributaire pour signature - Absence des assurances requises dans le dossier - Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous	ras
	sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	

Date de la revue : 17/06/2022
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS
Désignation et Numéro du Contrat : N° 005/MIT/CCMP/SA du 06/02/2020 relatif au contrôle et à la surveillance du programme de réfection et d'entretien de pistes rurales et de routes classées, campagne 2019-2021 (Lot A)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/02/2020
Nature du Marché : Prestations intellectuelles
Montant du Contrat : 29.193.200 FCFA TTC
Financement : FONDS ROUTIER
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ASSURANCE BTP 06 BP 3641 Tél : 95 85 15 10

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DU MARCHE	La revue du marché appelle de notre part les observations ci-après : - Absence du modèle de garantie de remboursement d'avance	pas
QUALITE DE L'AVENANT	NEANT	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	Peu satisfaisant	

INSUFFISANCES RELEVÉES	Elles concernent : - Absence de l'examen juridique et technique du projet de contrat - Absence de la preuve de notification de l'entrée en vigueur du marché - Absence du modèle de garantie d'avance de démarrage dans le marché - Absence des rapports du consultant - Absence des preuves de paiement - Absence de la preuve de publication définitive - Enregistrement du marché avant approbation. En effet, le marché a été approuvé le 06/02/2020 alors que l'enregistrement a été fait le 05/02/2020 soit avant l'approbation du marché - Contrat utilisé non conforme au marché concerné. En effet, le contrat utilisé est un contrat au forfait alors que nous	ras
	sommes en face d'un marché de contrôle et de surveillance qui est un marché au temps passé	
APPRECIATION GLOBALE	Passation de marché conforme	

Annexe 4 : Outils de mission

Outil n° 1 : Tableaux statistiques des pièces nécessaires à la mission

APPEL D'OFFRES OUVERT	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Avis d'Appel d'Offres publié
2	Dossier d'Appel d'Offres
3	Avis de non objection de l'organe de contrôle concerné (DNCMP/CCMP) sur le DAO
4	Offres des soumissionnaires (originaux)
5	Acte de désignation des membres de la CPMP
6	Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
7	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
8	Preuve de publication du procès-verbal d'ouverture
9	Rapport d'analyse et de synthèse
10	PV d'attribution provisoire signé
11	Avis de non objection de l'organe de contrôle et du Bailleur de fond (le cas échéant) pour les financements extérieurs, sur le PV d'attribution provisoire
12	Preuve de notification d'attribution provisoire
13	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
14	Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire
15	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique (visa)
16	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
17	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
18	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
19	Preuve de transmission du marché à l'autorité approbatrice
20	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
21	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
22	Actes de garanties et actes de levée de garanties, le cas échéant
23	Ordre de service
24	Différents PV de réception/bordereaux de livraisons
25	Factures
26	Attachements et décomptes (pour les marchés de travaux)
27	Mandats de paiement/Chèques/Ordre de virement

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Lettres d'invitation à soumissionner/avis de consultation publié
2	Dossier de DRP
3	Avis de non objection de la CCMP sur le projet de DRP
4	Offres des soumissionnaires (originaux)
5	Acte de désignation des membres du Comité de Passation des Marchés
6	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
7	Rapport d'analyse et de synthèse
8	PV d'attribution provisoire signé
9	Avis de non objection de la CCMP et du Bailleur de fond (le cas échéant) pour les financements extérieurs, sur le PV d'attribution provisoire
10	Preuve de notification d'attribution provisoire
11	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
12	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique
13	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
14	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
15	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
16	Preuve de transmission du marché à l'autorité approbatrice
17	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
18	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
19	Actes de garanties et actes de levée de garanties (le cas échéant)
20	Ordre de service de démarrage du marché
21	PV de réception / Bordereau de livraison
22	Factures
23	Preuves de paiement

DEMANDE DE COTATION	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Lettres d'invitation à soumissionner (au moins 3 soumissionnaires à consulter)
2	Dossier de Demande de Cotation
3 à 5	Offres des soumissionnaires (au moins 3 offres) _ Article 15, dernier alinéa, du Décret 2020-605 du 23/12/2020 ou du Décret n° 2018-227 du 13 juin 2018
6	Acte de désignation des membres du Comité de Passation des Marchés (facultatif)
7	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
8	Rapport d'analyse et de synthèse
9	PV d'attribution provisoire signé
10	Preuve de notification d'attribution provisoire
11	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
12	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
13	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
14	Preuve de notification (remise) du marché signé par la PRMP au titulaire
15	Actes de garanties et actes de levée de garanties (le cas échéant)
16	Ordre de service de démarrage du marché
17	PV de réception / Bordereau de livraison
18	Factures
19	Preuves de paiement

ENTENTE DIRECTE OU GRE A GRE	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Rapport spécial de la PRMP justificatif du recours à l'entente directe
2	Avis de non objection de la DNCMP sur l'utilisation de la procédure
3	DAC validé + Lettre d'invitation
4	Offres des soumissionnaires
5	Rapport d'analyse des offres/sauf cas de monopole
6	Avis de l'organe de contrôle sur le rapport d'analyse
7	Avis de la DNCMP et/ou de la CCMP sur le projet de marché
8	Marché signé et approuvé
9	Preuve de notification du contrat de marché au titulaire
10	Preuve de publication de l'attribution définitive
11	Ordre de service de démarrage
12	Preuve de réception du marché
13	Factures
14	Mandats de paiement/Ordre de virement/Avis de débit

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET + DEMANDE DE PROPOSITIONS	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Avis à manifestation d'intérêt publié
2	Réponses des candidats
3	Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêts
4	PV de présélection et liste restreinte des candidats présélectionnés
5	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des manifestations d'intérêts
6	Preuve d'informations des candidats non présélectionnés
7	Lettres d'invitation à soumissionner
8	Demande de propositions validée (Bon à lancer)
9	Propositions (Technique et financière) des candidats
10	Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
11	Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse
12	PV d'ouverture des propositions techniques
13	PV d'évaluation des propositions techniques
14	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des propositions techniques
15	Preuve d'information des candidats non qualifiés techniquement
16	PV d'ouverture des propositions financières
17	PV d'évaluation des propositions financières
18	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des propositions financières
19	Preuve de notification d'attribution provisoire
20	PV de négociation, le cas échéant
21	Preuve d'information des candidats non retenus
22	Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire
23	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique
24	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
25	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
26	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
27	Preuve de transmission du marché signé à l'autorité approbatrice
28	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
29	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
30	Preuves de service fait (rapports et livrables, attestation de service fait)
31	Factures
32	Preuves de paiement (mandats, ordre de virement, chèque, etc.)

REGIME DU SEUIL DE DISPENSE	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1 à 3	<i>Preuve de consultation d'au moins 3 fournisseurs (proforma, lettre d'invitation, etc.) _ Article 4 du Décret N°2018-232 du 13/06/2018 & Décret 2020-599 du 23/12/2020</i>
4	<i>Rapport d'évaluation des offres (Comparaison des prix et choix du fournisseur)</i>
5	<i>Contrat/bon de commande dûment signé et enregistré</i>
6	<i>Bordereau de livraison/PV de réception/Attestation de service fait</i>
7	<i>Facture</i>
8	<i>Preuve de paiement</i>

**Outil n° 2 : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des
organes de passation et de contrôle**

➤ **Capacité institutionnelle et organisationnelle de la PRMP**

N°	Eléments à vérifier au niveau de l'unité de passation de marchés	Constats et Commentaires	Appréciation
1	Le secrétariat de la PRMP et la COE sont-ils installés et fonctionnels		
2	Existe-t-il un Personnel avec les qualifications requises au niveau du secrétariat de la PRMP et de la COE ?		
3	Existence de manuel de procédures		
5	Existe-il une documentation requise ?		
6	Tout le personnel est-il au courant de l'existence de cette documentation ?		
7	Existe-il un système d'archivage des documents, quelle est la qualité de ce système ?		
8	Existe-t-il une documentation de toutes les phases du processus de passation et de l'exécution des marchés ?		
9	Existe-t-il des rapports sur l'exécution de la passation des marchés (disponibilité, qualité, sécurité et exhaustivité) des rapports sur la passation de marchés		
11	Existe-t-il un dispositif de suivi de l'exécution des contrats ?		
14	Les marchés sont-ils enregistrés dans un registre spécial et numérotés au niveau du maître d'ouvrage ?		
15	Comment sont conservées les garanties ?		

16	Les fonctions de passation et contrôle des marchés sont-elles séparées		
	Appréciation globale		

➤ **Capacité et fonctionnalité de l'organe de contrôle**

N°	Éléments vérifiés au niveau de l'unité de passation de marchés	Constats et Commentaires	Appréciation
1	La CCMP est-elle installée et fonctionnelle ?		
2	Existe-t-il un Personnel avec les qualifications requises au niveau de la CCMP conformément au Décret ?		
3	Avez-vous les moyens matériels pour l'exécution de la mission ?		
4	Délai moyen d'émission des avis sur les dossiers ?		
5	Existe-t-il des rapports d'activité sur l'exécution de la passation des marchés (disponibilité, qualité, sécurité et exhaustivité) ?		
	Appréciation globale		

➤ **Liste indicative des questions d'audit destinées aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics**

Personne responsable des marchés publics	- Quelle est l'Identité de la personne responsable des marchés dans votre entité ? - Par quel acte avez-vous été désigné ? - Quelles sont vos fonctions en tant que PRMP dans le processus de passation des marchés publics dans votre entité ? - Quel est l'organe de tutelle de votre entité ? - Approuve-t-il systématiquement tous les marchés publics que vous signez ? - Existe-t-il un budget de l'exercice approuvé de votre entité ? - Existe-t-il un avis général de passation des marchés publics pour les exercices sous revue ?
--	--

	- Existe-t-il un plan de passation de marchés publics approuvé pour les exercices sous revue ? - Tous les marchés publics passés au cours de l'exercice ont-ils été prévus dans les plans prévisionnels annuels de passation de marchés ? - Les crédits budgétaires annuels ont-ils été disponibles avant le lancement de la procédure de passation des marchés ? - Est-ce qu'il existe un système d'archivage efficace des dossiers de marchés publics ? - Si oui, est-il aisé de retrouver facilement toutes les pièces relatives à la gestion (passation, exécution) d'un marché donné ? - Etc.
Commission de passation/Cellule de contrôle	- Quels sont les agents de cet organe pendant la période sous revue ? - Par quel acte ont-ils été désignés ? - Quel est le niveau de formation et d'expériences du chef de l'organe en matière de passation ou contrôle des marchés publics ? - Quelles sont les fonctions de votre organe dans le processus de passation des marchés publics de votre entité ? - Quels sont les moyens dont il dispose pour assumer diligemment ses fonctions ? - Pour chacun des modes de passation des marchés publics, respectez-vous les procédures prévues par le Code des Marchés publics notamment en matière de publicité, du contenu de l'avis et dossier d'appel d'offres, d'évaluation et d'examen des offres, de publicité et de notification, d'approbation, etc. ? - Respectez-vous les délais à chacune des phases des procédures de passation conformément aux textes en vigueur ? - Aviez-vous requis l'avis de Direction Générale de contrôle des marchés publics sur tous les dossiers de passation des marchés publics, les procès-verbaux d'adjudication provisoire et la non objection sur les marchés négociés par entente directe ? - Les membres des organes ont-ils subi une formation relative aux procédures de passation des marchés publics au cours de ces deux dernières années ? - Aviez-vous communiqué à l'Agence de Régulation des Marchés Publics tous les rapports tels que prévus par les textes ? - Les responsables des projets sous tutelle communiquent-ils les informations relatives à la passation et à l'exécution de leurs marchés ? - Les documents relatifs aux procédures de passation sont-ils correctement et efficacement archivés ?

Outil n° 3 : les fiches d'audit par mode de passation

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Validation du DAO par le PTF (bailleur)	Date de réception : Date de validation : Durée de validation :	
Transmission du DAO à la CCMP/DDCMP/DNCMP	Lettre n°	
Date de réception du DAO par la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Dossier d'appel d'offres	Date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres : Date limite de dépôt des plis : Canaux de publication : <i>Qualité du dossier d'appel d'offres :</i>	

Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission : <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Existence d'un PV d'ouverture des offres signé par tous les membres de la COE ? : Les plis sont-ils paraphés par les membres de la COE ? : <i>Qualité du PV :</i>	
Etablissement d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : La fiche d'ouverture est-elle signée par tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) : Qualité du rapport d'évaluation : <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres à la CCMP/DDCMP/DNCMP		

Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? : Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Durée d'approbation :	
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par les PTF (bailleur)	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? : Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
Délai observé par les PTF (bailleur) pour l'Avis de Non Objection (ANO)	Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	

Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du contrat par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission : Observations :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	

Délai de paiement (Différence entre la date de réception de la facture et la date de paiement)		
Garanties	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves Éventuelles émises sur la procédure de Passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Justification de la procédure d'AOR	Le recours à la procédure d'AOR est-il justifié par la nature spécialisée des biens, travaux ou services à acquérir ? :	
Existence d'un rapport spécial de la PRMP motivant le recours à ce mode		
Nombre de candidats admis à concourir	Le nombre de candidats admis à soumissionner assure-t-il une concurrence réelle ?	
Autorisation de la CCMP/DDCMP/DNCMP de recourir à un AOR		
Validation du DAO par le PTF	Date de réception : Date de validation : Durée de validation :	
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	

BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Dossier d'appel d'offres	Date de publication de l'AAO: Date limite de dépôt des plis : Canaux de publication : <i>Qualité du dossier d'appel d'offres</i>	
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission : <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Etablissement d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) Qualité du rapport d'évaluation <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		

Date de transmission du rapport d'évaluation des offres à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? Date de réception :... Date d'approbation :	
Délai d'approbation par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Durée d'approbation :	
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par les PTF (bailleur)	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? : Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation par les PRF (bailleur)	Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé par la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		

Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du contrat par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS Début : Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception. Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission Observations :	

Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre date de réception et date de paiement :	
Garantie	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE COTATION

Date de revue :	
Nom de l'Autorité Contractante	
Désignation et Numéro du Contrat :	Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché :	Montant du Contrat
Financement :	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché	

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Qualité du dossier de demande de cotation (avec les spécifications techniques requises, les critères d'évaluation, validité des offres et les obligations auxquelles sont assujetties les parties)		
Est-ce que la demande de cotation est publiée ou adressée à des entreprises agréées ?	Date de publication de Demande de cotation : Canal de publication : Date limite de dépôt des plis :	
Existence d'une liste de fournisseurs/prestataires/entrepreneurs agréés au niveau de l'Autorité Contractante		
Mécanisme d'actualisation de la liste		
Délai accordé pour la soumission des cotations		
Existence d'un texte désignant les membres du Comité d'approvisionnement		

Ouverture des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis ou reçu le dossier : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres : Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt des offres : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants ? <i>Qualité du PV d'ouverture :</i>	
Evaluation des offres	Date d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la Demande de Cotation ? : <i>Qualité du rapport d'évaluation :</i>	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Qualité du marché		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat/bon de commande)		
Réception	Date et numéro du bordereau ou du PV de réception. Date : Numéro : Observations (Retard ou non) :	

Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Facture N° Date de réception : Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre la date de réception et la date de paiement :	
Y a-t-il des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le Marché/Bon de commande	Commentaires :	
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX**

Date de revue :
Nom de l'autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Mode de Passation du marché : DRP
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire:

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Qualité du dossier de demande de renseignement et de prix (avec les spécifications techniques requises, les critères d'évaluation, validité des offres et les obligations auxquelles sont assujetties les parties)	La revue de la DRP appelle de notre part les observations ci-après :	
Est-ce que la demande de renseignement et de prix est affichée ? (article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	Date de publication de Demande de Renseignement et Prix : Canal de publication : Date limite de dépôt des plis :	
Existence d'une liste de fournisseurs/prestataires/ entrepreneurs agréés au niveau de l'Autorité Contractante		
Mécanisme d'actualisation de la liste		

Délai accordé pour la soumission (10 jours ouvrables à partir de la date d'affichage ; Article 15 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	- Date d'affichage/accusé de réception de la preuve d'affichage : - <i>date de dépôt des offres :</i> - <i>Délai accordé aux soumissionnaires :</i>																
Existence d'un texte désignant les membres du Comité d'ouverture et d'évaluation (Article 10 du décret N°2020-596 du 23 décembre 2020)																	
Régularité de la note de service par rapport à la nomination des membres de la COE (Article 10 du décret N°2020-596 du 23 décembre 2020)																	
Ouverture des offres	Nombre de soumissionnaires ayant reçu le dossier : Noms des soumissionnaires ayant présenté les offres et montant des offres : <table> <thead> <tr> <th><i>N ° d'ordre</i></th> <th><i>Nom des soumissionnaires</i></th> <th><i>Montant des offres</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>01</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>02</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>03</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>04</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt des offres : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants ? <i>Qualité du PV d'ouverture :</i>	<i>N ° d'ordre</i>	<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Montant des offres</i>	01			02			03			04			
<i>N ° d'ordre</i>	<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Montant des offres</i>															
01																	
02																	
03																	
04																	
Evaluation des offres	Date d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la Demande de Renseignement et de Prix ? : <i>Qualité du rapport d'évaluation :</i>																

Délai observé pour l'évaluation des offres techniques et financières et élaborer le rapport (Article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 10 jours ouvrables à compter de la date limite de dépôt des plis)	Date de dépôt des offres : Date de signature du rapport : Délai observé :	
Etude du rapport d'évaluation et transmission de l'avis à la PRMP (Article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 03 jours ouvrables à compter de la date de réception du rapport)	La revue de l'examen des PV de la cellule appelle de notre part les observations ci-après : Date de réception : Date d'étude de dossier : Délai observé :	
Existence d'un PV d'attribution provisoire		
Transmission du PV à la CCMP (article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 3 jours ouvrable à compter de la date de réception du rapport)	Date de signature du rapport d'évaluation : Délai observé pour la transmission :	
Notifications des résultats à l'attributaire (article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 1 jour ouvrable à compter de la date de réception de l'avis favorable de la CCMP)	Notification d'attribution du marché N/Réf: /	
Publication des résultats provisoire et élaboration de projet de marché (article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 10 jours calendaires après la publication des résultats d'attribution)		

Transmission à l'organe de contrôle compétent du projet de contrat pour examen juridique (1 jour ouvrables à compter de l'expiration du délai légal d'attente ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)		
Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché(3 jours ouvrable après la réception du dossier ;article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de réception du projet de marché : Date d'étude du dossier par la CCMP : Délai observé :	
Signature du marché par l'attributaire (3 jours ouvrables à compter de la réception du marché par l'attributaire ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission du contrat par la PRMP à l'attributaire : Date de réception du contrat par l'attributaire Date de signature par l'attributaire : Délai observé :	
Signature du marché par la PRMP (2 jours ouvrables après la signature marché par l'attributaire ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de signature par l'attributaire : Date de signature par la PRMP : Délai observé :	
Visa du contrat et authentification par la CCMP (3 jours ouvrables après la réception du projet du marché ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission du contrat par la PRMP : Date de signature par la CCMP : Délai observé :	
Transmission du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP (03 jours ouvrables après la réception du projet du marché pour approbation ; article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission :	

Approbation du marché (05 jours ouvrables à compter de la date de réception du dossier par l'autorité approbatrice ; article 6 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de réception par l'autorité approbatrice : Date d'approbation du marché : Délai observé :	
Le marché a-t-il été approuvé dans le délai de validité des offres ? (article 16 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	Date de dépôt des offres : Délai de validité des offres : Date d'expiration des offres : Date d'approbation du marché : Conclusion :	
Notification de l'approbation du marché au titulaire (02 jours calendaires à compter de la date de transmission du marché à la PRMP ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission par la CCMP à la PRMP : Date de notification : Délai observé :	
Elaboration et transmission de l'avis d'attribution définitive (10 jours calendaires après l'entrée en vigueur du marché à ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date d'entrée en vigueur du marché : Date d'élaboration et de transmission de l'avis : Délai observé :	
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus (article 3 du décret N 2018-228 du 13 juin 20218)	(Sans délai) Date de signature par l'attributaire : Date de restitution de la garantie : Délai observé	
Qualité du marché		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat/bon de commande)	Date de publication : Date d'approbation : Délai observé :	

Réception	Existe-t-il un PV de réception : Date du PV : Délai de livraison : Délai observé : Observations (Retard ou non) :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Facture N° Date de réception : Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre la date de réception et la date de paiement :	
Y a-t-il des plaintes		
Indiquer les réserves Éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le Marché/Bon de commande	Commentaires :	
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR ENTENTE DIRECTE

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DNCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Le recours à la procédure de gré à gré est-il justifié ?		
Existence d'un rapport spécial de la PRMP motivant le recours à ce mode		
Autorisation de la DNCMP de recourir à ce mode		
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Mise en concurrence d'au moins trois (03) candidats susceptibles d'exécuter le marché. Si non, justifiez		

Acceptation des soumissionnaires de se soumettre au contrôle de prix spécifique pendant l'exécution du contrat		
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant reçu le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la COE		
Elaboration d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du dossier : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) Qualité du rapport d'évaluation <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		

Date de transmission du rapport d'évaluation des offres au CCMP/DDCMP/DNCMP		
Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport au CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du PV d'ouverture, du rapport d'analyse et du PV d'attribution	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? Date de réception : ... Date d'approbation : Durée d'approbation : Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	

Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du marché par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS Début : Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception. Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission Observations :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre date de réception et date de paiement :	

Garantie	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES DE PRESTATION INTELLECTUELLE

Date de revue :
Nom de l'autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Mode de Passation du marché :
Financement :
Nom et Adresse du Consultant :

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le Contrat est-il contenu dans le PPM		
Le PPM a-t-il été communiqué à la CCMP/DDCMP/DNCMP ?		
Le PPM a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?		
Revue des TDR par le PTF (bailleur)	Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
L'AMI a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Délai de validation :	
Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)	Date de publication de l'avis à manifestation d'intérêt : Date limite de dépôt des Manifestations d'Intérêt (MI) : Journaux de publication :	
Délai de soumission des manifestations d'intérêt (MI)		
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre de l'ARMP		

Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) pour l'ouverture des MI	Arrêté/Note de service de mise en place de la commission : Nom et qualité des membres de la commission :	
Délai de convocation des membres de la COE	Les membres de la CMP ont-ils été convoqués dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis ? Date de la convocation : Date d'ouverture des plis : Délai observé :	
Ouverture des plis des MI	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? :	
Etablissement d'un PV de la séance d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Etablissement d'un rapport d'analyse des MI par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des MI : L'évaluation est-elle basée sur les critères de l'AMI ? : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) : Nombre de consultants présélectionnés : Composition de la liste restreinte et provenance : Qualité du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt :	
Le rapport des MI a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Information par l'AC des candidats non présélectionnés	Lettre n°...	
Validation du rapport d'évaluation des MI + Demande de propositions par les PTF (bailleur)	Date de transmission : Date de réception : Date d'approbation : Délai d'approbation :	
Qualité de la Demande de Propositions (DP)		
Délai accordé pour la soumission des propositions (technique et financière)	Date de transmission de la lettre d'invitation aux consultants : Date de dépôt des Propositions : Délai accordé :	
Enregistrement des plis (Propositions technique et financière) par ordre d'arrivée dans le registre de l'ARMP		

Ouverture des propositions techniques par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Qualité du PV d'ouverture :	
Evaluation des propositions techniques (PT) par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des PT : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la DP : Nombre de consultants qualifiés : Composition de la liste des consultants qualifiés et provenance : Qualité du rapport d'évaluation des propositions techniques :	
Le rapport des PT a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Validation du rapport d'évaluation des propositions techniques par les PTF (bailleur)	Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation du rapport d'évaluation des PT par les PTF (bailleur)		
Annnonce de la date et de l'heure d'ouverture des propositions financières aux consultants ayant obtenu la note technique minimum requise	Lettre n°...	
Annnonce des notes obtenues aux Consultants non retenus	Lettre n°...	
Ouverture des propositions financières par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date annoncée ? : Qualité du PV d'ouverture : Le PV d'ouverture des PF est-elle transmise aux consultants ? :	
Transmission du PV d'ouverture des propositions financières aux consultants et aux PTF (bailleur)	Date de transmission aux consultants : Date de transmission aux PTF (bailleur)	
Evaluation combinée des propositions financières et techniques par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des PF :	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin de l'évaluation combinée		
Invitation du Consultant retenu à la séance de négociation	Lettre n°...	

Négociation du contrat	Date de la négociation : Qui sont ceux ont participé à la négociation ? : Existe-t-il un PV de négociation ? <i>Qualité de la négociation et du PV de négociation :</i>	
ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le PV de négociation et le projet de contrat	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
ANO des PTF sur le PV de négociation et le projet de contrat	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Notification d'attribution provisoire		
Notification de rejet des propositions et les motifs du rejet aux candidats non retenus		
Publication du PV d'attribution provisoire		
Examen juridique et technique du projet de contrat par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRM		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRM		
Date d'approbation du contrat		
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du marché par le titulaire		
Revue du contrat		

Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Retour des propositions financières non ouvertes aux consultants non retenus		
Assurance		
Existence d'avenant au contrat		
Approbation du service fait	Les rapports sont-ils déposés ? : Date de soumission des rapports : Date de validation des rapports : Le délai de validation est-il respecté ? : <i>Commentaires :</i>	
Respect du délai d'exécution du contrat		
Paie ment	Références de la facture : Date de réception de la facture : Date d'émission du mandat/Ordre de virement : Date de paiement : Est-elle une garantie de remboursement de l'avance de démarrage ? :	
Durée du paiement (délai entre la date de réception de la facture et la date de paiement)		
Le contrat a-t-il fait l'objet de plainte ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

Outil n° 4 : Le guide d'audit des marchés publics

Voir le guide d'audit élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne et mise à disposition par l'ARMP.

Outil n° 5 : Le guide de contrôle de la matérialité physique

Outil n° 6 : Le modèle de fiche de restitution

RESTITUTION DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS COMMANDITE PAR L'ARMP – EXERCICE 2020

AUTORITE CONTRACTANTE :

OBSERVATIONS SUR LES MARCHES PASSES ET ECHANTILLONS

Au total, pour l'exercice 2020,marchés ont été sélectionnés et audités. Cet échantillon concerne notamment :

- marchés de travaux
- marchés de fournitures et
- marchés de prestations intellectuelles

Le point des observations par marché échantillonné se présente comme suit :

Date de revue :		
Nom de l'autorité contractante :		
Désignation et Numéro du Contrat :		
Date d'approbation du marché :		
Montant du Contrat :		
Nature du marché:		
Mode de Passation du marché :		
Financement :		
Nom et Adresse du Titulaire:		
Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE		
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES		
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES		
QUALITE DU MARCHÉ		
QUALITE DE L'AVENANT		
QUALITE DE L'ARCHIVAGE		
INSUFFISANCES RELEVÉES		
APPRECIATION GLOBALE		

